



CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE LA LANTERNE



Lanterne



Semouse



Breuchin



Planey



Combeauté



Augronne

DOSSIER DEFINITIF DE CANDIDATURE

- Etat des lieux
- **Programme d'actions**
 - Document contractuel
 - Atlas cartographique

Dossier réalisé par :



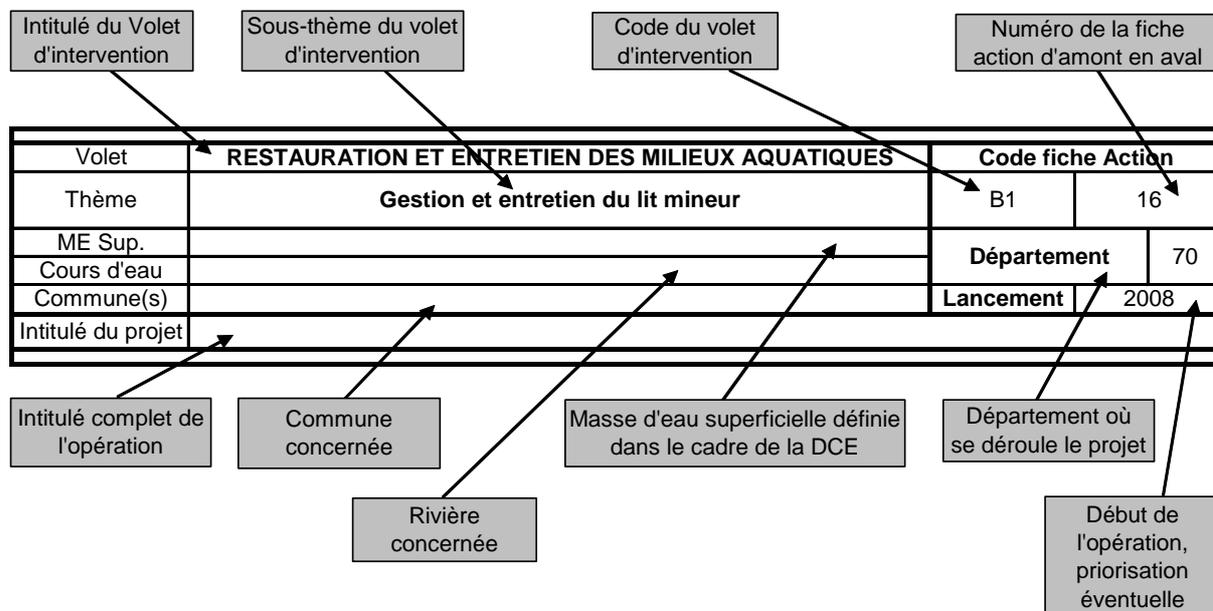
en collaboration avec les Communautés de Communes et les Syndicats Intercommunaux

Avec l'appui technique et financier de :



Lecture du programme

Lecture de l'entête des fiches d'actions



Volets d'intervention du Contrat de rivière

Volet d'intervention		Thème
A : Maîtrise des pollutions		1 - Développement de l'assainissement domestique
		2 - Mise aux normes des élevages
		3 - Maîtrise des pollutions d'origine industrielle
		4 - Mesures complémentaires
B : Gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau	B1 : Restauration et entretien des milieux aquatiques	A - Reconquête du lit majeur
		B - Gestion du lit mineur
		C - Protection des espèces aquatiques remarquables
		D - Gestion des plans d'eau
	B2 : Gestion des inondations	Gestion des inondations, réduction de la vulnérabilité
	B3 : Gestion quantitative de la ressource	A - Plan de gestion de la nappe alluviale du Breuchin
B - Optimisation de la production et de la distribution d'eau à l'échelle du bassin		
C : Animation, coordination, suivi, communication, valorisation du patrimoine, tourisme		1 - Animation, coordination, suivi du contrat de rivière
		2 - Mise en place d'un programme de communication
		3 - Valorisation du patrimoine, aménagements touristiques et pédagogiques

SOMMAIRE

1.	PROGRAMME DU VOLET A : Maîtrises des pollutions	2
1-1-	Volet A1 : Assainissement domestique	3
1-2-	Volet A2 : Mise aux normes des élevages	22
1-3-	Volet A3 : Maîtrise des pollutions industrielles	29
1-4-	Volet A4 : Propositions complémentaires	33
2.	PROGRAMME DU VOLET B1 : Restauration et entretien des milieux aquatiques	37
2-1-	Volet B1A : Reconquête du lit majeur	38
2-2-	Volet B1B : Gestion du lit mineur	47
2-3-	Volet B1C : Protection des espèces aquatiques remarquables	71
2-4-	Volet B1D : Gestion des étangs	77
3.	PROGRAMME DU VOLET B2 : Gestion des inondations	82
4.	PROGRAMME DU VOLET B3 : Gestion de la ressource en eau	91
4-1-	Volet B3A : Protocole de gestion de la nappe du Breuchin	92
4-2-	Volet B3B : Optimisation de la production et de la distribution sur le Val de Semouse	101
4-3-	Volet B3C : Optimisation de la production et de la distribution sur le reste du bassin	106
5.	PROGRAMME DU VOLET C : Animation, Communication, Patrimoine	109
5-1-	Volet C1 : Animation et suivi du Contrat	110
5-2-	Volet C2 : Programme de communication	115
5-3-	Volet C3 : Valorisation du patrimoine	126

1.PROGRAMME DU VOLET A

MAITRISE DES POLLUTIONS

1-1- Volet A1

Développement de l'assainissement domestique

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	1			
ME Sup.	Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Morbief								
Commune(s)	Luxeuil-les-Bains				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Luxeuil-les-Bains								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Avec une population de 8414 habitants, la commune de Luxeuil est la plus importante du bassin. Elle possède une station d'épuration d'une capacité de 20000 EH qui est actuellement en cours de réhabilitation complète. Afin d'avoir une approche globale de la gestion de ses eaux résiduaires urbaines, la commune a conjointement entrepris de réhabiliter et d'étendre son réseau de collecte. Certains travaux sur le réseau ont déjà été réalisés, mais d'importantes opérations restent à mener.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Elimination des rejets directs sur les rues Collin, Briand, Lamartine 2- Gestion des eaux de ruissellement (création d'un bassin de rétention et de deux bassins d'orage) 3- Remplacement des canalisations rues Jeandet, Turenne 4- Elimination des ECP par travaux de réhabilitation du réseau sur les rues du Morbief, du du Tissage, du Lieudit l'Etang</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Elimination des rejets directs				19 056	22 791			
(2)	Travaux de réhabilitation				104 123	124 531			
(3)	Remplacement de canalisations				507 960	607 520			
(4)	Stockage des eaux de ruissellement				562 918	673 250			
(5)									
TOTAL					1 194 057	1 428 092			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	19056		30%			0%		
(2)	2009	104123		30%			0%		
(3)	2010	507960		30%			0%		
(4)	2012	562918		0 à 30%			0%		
				30%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Commune de Luxeuil-les-Bains									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	2			
ME Sup.	Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Saint-Sauveur				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Saint-Sauveur								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune possède une population de 2037 habitants. Suite à l'adoption d'un Schéma Directeurs d'Assainissement en 1995, la commune a procédé à la connexion de son réseau de collecte d'eaux usées à la STEP de Luxeuil-les-Bains. La commune a par ailleurs entrepris d'étendre et de réhabiliter son réseau de collecte. Certains travaux ont d'ores et déjà été réalisés (phase 1) ou sont en cours de réalisation (phase 2).</p>									
Objectifs :									
<p>Mise en œuvre de la phase 3 du Schéma Directeur, à savoir :</p> <p>1- Mise en séparatif de l'extrémité sud de la rue Aristide Briand 2- Mise en séparatif de la rue Raymond Poincaré 3- Mise en séparatif de la rue Edouard Herriot 4- création d'un bassin de rétention</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Définition du zonage réglementaire d'assainissement 3- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Etude du zonage				30 000	35 880			
(2)	Travaux de mise en séparatif				350 633	419 357			
(3)	Bassin de rétention				381 123	455 823			
(4)									
(5)									
TOTAL					761 755	911 059			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	30 000		50%			0%		
(2)	2009	350 633		30%			0%		
(3)	2010	381 123		0 à 30%					
				31%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Commune de Saint-Sauveur									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS					Code fiche Action			
Thème	Développement de l'assainissement domestique					A1	3		
ME Sup.	Breuchin					Département		70	
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Froideconche					Lancement	2008	P1	
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Froideconche								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune possède une population de 2048 habitants. Une partie de la commune est raccordée à la STEP intercommunale de Luxeuil-les-Bains, mais les données disponibles sur la qualité des réseaux en place et le taux de raccordement laissent supposer une mauvaise qualité de collecte. Les premières phases du SDA en cours de réalisation laissent apparaître l'existence de 3 points de rejets directs et permanents d'eaux usées domestiques et un taux de collecte global de 50%.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Réhabilitation des réseaux existants 2- Extension du réseau sur les secteurs non desservis</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)						Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1)	Travaux sur les réseaux (estimation faite sur les conclusions partielles du SDA)					986 000	1 179 256		
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL						986 000	1 179 256		
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	986 000		30%			10%		
(2)									
(3)									
(4)									
(5)				30%			10%		
Maître d'ouvrage :									
Commune de Froideconche									
Conditions d'aides :									
* TTS de 40% sur la création de nouveaux réseaux ou sur le passage du réseau unitaire en séparatif									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	4			
ME Sup.	Lanterne amont				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Breuches - Baudoncourt - Sainte-Marie-en-Chaux				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement des communes du Syndicat de Breuches								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le syndicat assure l'assainissement de 3 communes, soit une population totale de 1454 habitants. Le syndicat possède une station de traitement (BAAP + nitrification) de 2700 EH implantée sur Sainte-Marie. Les performances de la station sont satisfaisantes, mais son fonctionnement est perturbé par des réseaux de mauvaise qualité. Par ailleurs, la STEP reprend les effluents insuffisamment traités de la société Bazin, et ne possède pas de système d'autosurveillance. Les données disponibles classent la Lanterne en aval du rejet en qualité moyenne.									
Objectifs :									
Suite aux préconisations du SDA et aux travaux engagés en 2007, les éléments restent à réaliser : 1- Mise en place d'un système d'autosurveillance de la STEP 2- Raccordement de 8 habitations supplémentaires									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Amélioration du traitement de la société Bazin 3- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Système d'autosurveillance				37 700	45 089			
(2)	Réhabilitation ou création de 8 système d'ANC + entretien sur 5 ans				51 670	61 797			
TOTAL					89 370	106 887			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	37700		30%			40%		
(2)	2008	51670		30%			0%		
				30%			17%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat de Breuches, CCPL									
Conditions d'aides :									
(2) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	5			
ME Sup.	Basse Lanterne				Département				
Cours d'eau	Lanterne						70		
Commune(s)	Faverney				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Faverney								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune possède une population de 1041 habitants répartie sur le Bourg, le hameau de Port-D'Ateiler, et l'écart de Bethléem. Le taux de collecte paraît satisfaisant, mais le réseau véhicule une part importante d'ECP. Le traitement des effluents se résume à 3 décanteurs régulièrement répartis le long de la Lanterne. La station RNB située à 3 Km en aval révèle des problèmes liés à la bactériologie (qualité médiocre). Suite à une étude des réseaux réalisée en 1998 et un avant projet réalisé par la DDAF en 2004, la commune a lancé un SDA dont les résultats sont en attente.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Placer le bourg en assainissement collectif (priorité 1) 2- Améliorer la collecte par extension et réhabilitation des réseaux anciens 3- Mettre en place un traitement d'une capacité de 1500 EqH (BAAP ou filtre planté)</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Extension de la collecte				705 000	843 180			
(2)	Elimination ECP				423 000	505 908			
(3)	Collecteur de transport				438 000	523 848			
(4)	Unité de traitement				550 000	657 800			
(5)	ANC				à préciser	à préciser			
TOTAL					2 116 000	2 530 736			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(3)	2008	438 000		30%			30%		
(1)	2009	705 000		0%			40%		
(4)	2009	550 000		30%			40%		
(2)	2010	211 500		30%			0%		
(2)	2011	211 500		30%			0%		
				20%			30%		
Maître d'ouvrage :									
commune de Faverney									
Conditions d'aides :									
* Si création de réseaux neufs									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	6			
ME Sup.	Planey-Dorgeon				Département	70			
Cours d'eau	Ruisseau du Pré Magny								
Commune(s)	Bétoncourt-Saint-Pancras				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Bétoncourt-Saint-Pancras								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune, d'une population de 67 habitants, possède un réseau unitaire qui dessert la quasi-totalité du village. et dont les exutoires se déversent dans le ruisseau du Pré Magny. La commune ne possède pas de système de traitement en sortie de réseau. Le ruisseau du Pré Magny est de qualité « mauvaise » (MOOX et matières phosphorées), ce qui n'est pas en accord avec l'objectif de qualité du Dorgeon (passable). La commune possède un SDA mais n'a pas délibéré quant au scénario à retenir.</p>									
Objectifs :									
<p>Le scénario le plus coûteux prévoit :</p> <p>1- De placer 32 habitations en assainissement collectif, et 3 en ANC 2- De traiter les effluents au sein d'une seule unité 3- De mettre en place en traitement par lit d'infiltration drainé d'une capacité de 100 EH</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA, du scénario retenu et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux 3- Respect du choix final de la commune (choix pouvant avoir des incidences sur le budget présenté ci-après)</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Réseau				128 100	153 208			
(2)	Transport				30 500	36 478			
(3)	Traitement				55 700	66 617			
(4)									
(5)									
TOTAL					214 300	256 303			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	128100		30%			5%		
(2)	2008	30500		30%			25%		
(3)	2008	55700		30%			35%		
				30%			16%		
Maître d'ouvrage :									
commune de Bétoncourt-Saint-Pancras									
Conditions d'aides :									
<p>* Financement AERMC sur la réhabilitation mais pas sur l'extension ** Si création de réseaux neufs</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	7			
ME Sup.	Semouse avale et Planey-Dorgeon				Département	70			
Cours d'eau	Ruisseaux du Vassé et du Coué								
Commune(s)	Dampierre-les-Conflans				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Dampierre-les-Conflans								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La population de 268 habitants est concentrée au niveau du bourg et sur le hameau de Varigney. La commune possède un réseau de collecte de type unitaire de mauvaise qualité sans traitement en sortie. Les effluents de la commune rejoignent les ruisseaux du Vassé et du Coué dont la qualité de classe 2 ne correspond pas aux objectifs de qualité (respectivement 1A et 1B). La commune possède un SDA. Une étude est en cours pour faire une adaptation du scénario n°2.									
Objectifs :									
Les éléments actuels prévoient : 1- Création d'une collecte en réseau séparatif pour regrouper l'ensemble des effluents domestiques 2- Implantation d'un système de traitement unique type lagunage naturel au nord de la commune d'une capacité de 360 EH									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions de l'étude complémentaire au SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Collecte et traitement				610 900	730 636			
(2)	Réhabilitation de 3 systèmes d'ANC				19 500	23 322			
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					630 400	753 958			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	610900		30%			40%		
(2)	2008	19500		30%			0%		
				30%			39%		
Maître d'ouvrage :									
commune de Dampierre-les-Conflans									
Conditions d'aides :									
* Financement AERMC sur la réhabilitation mais pas sur l'extension ** TTS taux variable sur la collecte et le traitement (40% et 70% en TTS) (2) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	8			
ME Sup.	Planey-Dorgeon				Département	70			
Cours d'eau	Dorgeon								
Commune(s)	Fontenois-la-Ville				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Fontenois-la-Ville								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La population de la commune est de 172 habitants. Il existe un réseau de type unitaire desservant le bourg ou transitent d'importantes quantités d'eaux claires parasites. Il n'y a pas de traitement en sortie. Il existe de nombreuses activités économiques sur la commune (artisanat, une exploitation d'élevage de grande capacité non aux normes, une piscine). Le qualité du Dorgeon est dégradée (classe 3). La commune possède un SDA et a délibéré sur le scenario 1 dont les objectifs sont :</p>									
Objectifs :									
<p>1- Totalité de la commune en collectif sans la scierie 2- Mise en place d'un traitement type lagunage d'une capacité de 300 EH</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Réseaux (2120m linéaires)				397 990	475 996			
(2)	Traitement				159 900	191 240			
(3)	Réhabilitation de 5 systèmes d'assainissement autonomes				32 500	38 870			
(4)									
(5)									
TOTAL					590 390	706 106			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	397990		30%			10%		
(2)	2008	159900		30%			40%		
(3)	2008	32500		30%			0%		
				30%			18%		
Maître d'ouvrage :									
commune de Fontenois-la-Ville									
Conditions d'aides :									
<p>(3) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique. ** Si création de réseaux neufs</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	9			
ME Sup.	Semouse amont				Département	88			
Cours d'eau	Augronne								
Commune(s)	Plombières-les-Bains				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Plombières-les-Bains								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune de Plombières héberge une population permanente totale de 1906 habitants essentiellement répartie sur le bourg, le secteur de L'hermitage-Tarpenet, Ruaux et Clairefontaine. Seul le hameau de Ruaux possède un traitement par lagunage naturel avec une collecte déficiente. La fréquentation de la commune en période de cure thermale fait varier la population du bourg jusqu'à 2900 habitants. Le contexte topographique, hydraulique et architectural est particulièrement complexe. La vallée de l'Augronne est étriquée ; une part importante du bourg a été historiquement construite sur l'Augronne qui est de fait souterraine ; certaines rues et galeries souterraines sont classées au titre du patrimoine.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Mettre en place la collecte sur le bourg et l'Hermitage (soit dans l'Augronne, soit par ceinturage des rues parallèles) 2- Améliorer la collecte et le traitement par mise en place d'une unité type rhizosphère sur Ruaux (capacité 500 EH) 3- Mettre en place un traitement type BAAP sur le bourg (capacité 3500 EH)</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la délibération de la commune quant au choix du scénario et du phasage des travaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Plombières-Ville (Collecte sur le Bourg 3 Km et réhabilitation, 4 Km en création +Unité de Traitement BAAP de 3500 EqH)				5 679 300	6 792 443			
(2)	Sur Ruaux (hypothèse haute) Collecte (Création réseau unitaire + poste de relèvement) +Traitement type rhizosphère de 500 EqH				609 800	729 321			
(3)	Sur l'Hermitage-Tarpenet (hypothèse haute)				804 700	962 421			
(4)	ANC (clairefontaine et restes à traiter sur la commune)				1 737 300	2 077 811			
TOTAL					8 831 100	10 561 996			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88**	Autre
(1,2)	2008	1257820		30%				33%	
(1,2)	2009	1257820		30%				33%	
(1,2)	2010	1257820		30%				33%	
(1,2)	2011	1257820		30%				33%	
(1,2)	2012	1257820		30%				33%	
				30%				33%	
Maître d'ouvrage :									
commune de Plombières-les-Bains									
Conditions d'aides :									
<p>* Le taux d'aide de l'AERMC pourra monter à 50% sur Plombières-Ville avec le FSR ** Le taux d'intervention du CG 88 est révisable chaque année (4) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	10			
ME Sup.	Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Raddon								
Commune(s)	Raddon-et-Chapendu				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Raddon-et-Chapendu - Projet de groupement avec Amage et Breuchotte								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La commune possède une population de 835 habitants concentrée au niveau d'un bourg, mais il existe un habitat dispersé lui même concentré autour de trois lieux dits (Chapendu, Haut de la côte et Grosses granges). La qualité du Breuchin correspond aux objectifs de qualité (1B), mais le Raddon est dégradé dans la traversée du village (1B au lieu de 1A). Le réseau existant dans le bourg est difficilement réutilisable pour la collecte des eaux usées. Il n'existe pas de système de traitement des eaux usées sur la commune. Les hameaux sont en assainissement non collectif mais 75% des habitations ne sont pas conformes.									
Objectifs :									
1- Mettre en place d'un lagunage pour le bourg. 2- Raccorder le Haut de la Côte au réseau d'assainissement collectif du bourg. 3- Mettre en place des systèmes d'assainissement individuel pour les hameaux de Chapendu et des Grosses Granges.									
Conditions d'exécution :									
1- Au préalable, mettre à l'étude l'assainissement des communes de Amage et Breuchotte et monter un projet commun 2- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 3- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau de collecte (6000 ml) Dont réhabilitation sur 1200 ml (180 000 €) et extension sur le Haut de la Côte (70 000 €)				1 100 000	1 315 600			
(2)	Traitement collectif par lagune aérée sur le bourg				120 000	143 520			
(3)	Assainissement individuel pour 40 habitations				260 000	310 960			
(4)									
(5)									
TOTAL					1 480 000	1 770 080			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	1100000		30%			5%		
(2)	2009	120000		30%			35%		
(3)	2010	260000		30%			0%		
				30%			7%		
Maître d'ouvrage :									
commune de Raddon-et-Chapendu									
Conditions d'aides :									
* Financement AERMC sur la réhabilitation ** Aides CG sur la création de réseau nouveau et la STEP (3) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	11			
ME Sup.	Haute Lanterne				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	La Chapelle-les-Luxeuil				Lancement	2008 P2			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de la Chapelle-les-Luxeuil								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune a une population de 431 habitants avec un habitat principalement groupé. Elle dispose d'un réseau de collecte de type unitaire ancien et vétuste. Il n'y a aucun système de traitement en sortie de réseau. La qualité de la Lanterne est néanmoins en adéquation avec les objectifs de qualité (1B).</p> <p>Suite à la réalisation de son SDA, la commune a délibéré pour le projet suivant :</p>									
Objectifs :									
<p>1- Zonage d'assainissement plaçant la totalité de la commune en collectif 2- Mise en place d'un traitement d'une capacité de 450 EH (type roseaux, lit d'infiltration ou lit bactérien)</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Collecteur (5500m linéaires)				660 000	789 360			
(2)	Branchements publics				129 600	155 002			
(3)	1 poste de refoulement + canalisation (140 ml)				31 800	38 033			
(4)	1 poste de relèvement				3 000	3 588			
(5)	Traitement				210 000	251 160			
(6)	Réhabilitation d'un système d'ANC				6 500	7 774			
TOTAL					1 040 900	1 244 916			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	660000		30%			10%		
(2)	2008	129600		30%			0%		
(3)	2008	31800		30%			30%		
(4)	2008	3000		30%			10%		
(5)	2008	210000		30%			40%		
(6)	2008	3000		30%			0%		
				30%			15%		
Maître d'ouvrage :									
(1) à (5) commune de la Chapelle-les-Luxeuil, (6) CCPL									
Conditions d'aides :									
<p>(6) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.</p> <p>* Si création de réseaux neufs</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	12			
ME Sup.	Lanterne amont				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Citers				Lancement	2008 P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Citers								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La population de la commune est de 763 habitants. La commune possède un réseau essentiellement séparatif dont l'état général peut être qualifié de moyen. Le fonctionnement intrinsèque du système de traitement existant semble correct, mais néanmoins perturbé par d'importantes quantités d'eaux claires parasites. Le réseau présente 2 exutoires : sur la Lanterne et le ruisseau de la Pigne. Ce dernier est dégradé (IBGN en classe 3). La commune a adopté un SDA dont les objectifs sont les suivants :</p>									
Objectifs :									
1- Réhabilitation du réseau existant									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration du fonctionnement de la STEP et de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Restructuration du réseau existant				300 000	358 800			
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					300 000	358 800			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	300000		30%			0%		
				30%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Commune de Citers									
Conditions d'aides :									
<p>* Instruction des dossiers en P3 en fin d'année civile par l'Agence de l'Eau en fonction des enveloppes financières restantes ** Une aide du CG 70 pourra être envisagée sur les portions du réseau refaite à neuf</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	13			
ME Sup.	Lanterne amont				Département	70			
Cours d'eau	Ruisseau du Bas								
Commune(s)	Brotte-les-Luxeuil				Lancement	2008 P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Brotte-les-Luxeuil								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les effluents de la commune, qui possède un réseau unitaire vétuste, ne sont actuellement pas traités. La population de la commune est de 212 habitants. Elle se concentre le long de la route départementale et de la rue de Baudoncourt. Les 2/3 des habitations possèdent des fosses septiques connectées au réseau. Le ruisseau du Bas est actuellement en conformité avec son objectif de qualité : 1B (La Lanterne à la Chapelle). La commune possède un SDA, mais n'a pas délibéré quant au scénario à retenir.</p>									
Objectifs :									
<p>Le scénario 2 est le plus coûteux. Il prévoit les éléments suivants :</p> <p>1- La totalité du village est placé en assainissement collectif sauf 2 parcelles constructibles</p> <p>2- Réseau de collecte de type unitaire avec réhabilitation de l'existant et mise en place de déversoirs d'orage</p> <p>3- Traitement par lagunage naturel d'une capacité de 300 EH</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur</p> <p>2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p> <p>3- Respect du choix final de la commune (choix pouvant avoir des incidences sur le budget présenté ci-après)</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Collecteurs sur 1100m linéaires				176 000	210 496			
(2)	Canalisation de transit				19 200	22 963			
(3)	Réhabilitation du réseau				230 000	275 080			
(4)	Traitement				150 000	179 400			
(5)									
TOTAL					575 200	687 939			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	176000		30%			5%		
(2)	2008	19200		30%			25%		
(3)	2008	230000		30%			0%		
(4)	2008	150000		30%			35%		
				30%			11%		
Maître d'ouvrage :									
commune de Brotte-les-Luxeuil									
Conditions d'aides :									
<p>* Instruction des dossiers en P3 en fin d'année civile par l'Agence de l'Eau en fonction des enveloppes financières restantes</p> <p>** Sur la création de réseaux neufs</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	14			
ME Sup.	Lanterne amont				Département	70			
Cours d'eau	Ruisseau de la Prairie								
Commune(s)	Visoncourt				Lancement	2008 P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Visoncourt								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La population de la commune est 37 habitants. Les activités économiques sont essentiellement représentées par l'élevage (3 exploitations pour 300 têtes environ). Le système de collecte est de type unitaire avec un drainage important d'ECP. Il présente deux exutoires dans deux petits ruisseaux qui affluent pour former le ruisseau de la Prairie affluent de la Lanterne. Leur potentialité piscicole est limitée. La commune n'a pas de traitement en sorite de réseau. La commune a adopté un SDA et a délibéré pour un zonage complet de commune en assainissement non collectif.</p>									
Objectifs :									
1- Réhabiliter 17 systèmes de traitement individuels									
Conditions d'exécution :									
<p>Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Réhabilitation de 17 système d'ANC (6 500 €HT l'unité + divers)				127 075	151 982			
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					127 075	151 982			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	127075		30%			0%		
				30%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Commune ou CCPS									
Conditions d'aides :									
<p>(1) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique. * Instruction des dossiers en P3 en fin d'année civile par l'Agence de l'Eau en fonction des enveloppes financières restantes</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action			
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	15		
ME Sup.	Lanterne amont				Département	70		
Cours d'eau	Lanterne							
Commune(s)	Ailloncourt				Lancement	2008 P3		
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Ailloncourt							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
La commune héberge actuellement une population de 224 habitants avec une augmentation probable de 110 habitants due à la création d'un lotissement. La commune possède un réseau unitaire de mauvaise qualité sans système de traitement avant rejet dans la Lanterne. Au niveau de la commune, la Lanterne est conforme à son objectif de qualité (1B). Aucune des habitations excentrées ne possède d'assainissement autonome aux normes. La commune s'est doté d'un SDA et a délibéré en faveur d'un scénario dont les objectifs sont les suivants :								
Objectifs :								
1- Toute la partie agglomérée du village est en collectif, le réseau existant est conservé pour la collecte des eaux pluviales 2- Mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées 3- Mise en place d'un système de traitement d'une capacité de 300 EH (Filtre, lit planté de roseaux ou lit d'infiltration)								
Conditions d'exécution :								
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux								
Indicateurs d'efficacité :								
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1)	Collecteur de 3100m linéaires				465 000	556 140		
(2)	Filière de traitement de 300 EH				280 000	334 880		
(3)	90 branchements publics				90 000	107 640		
(4)	Réhabilitation de 6 systèmes d'ANC				40 500	48 438		
(5)								
TOTAL					875 500	1 047 098		
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88
(1)	2008	465000		30%			15%	
(2)	2008	280000		30%			45%	
(3)	2008	90000		30%			0%	
(4)	2008	40500		30%			0%	
				30%			22%	
Maître d'ouvrage :								
Commune d'Ailloncourt								
Conditions d'aides :								
* Instruction des dossiers en P3 en fin d'année civile par l'Agence de l'Eau en fonction des enveloppes financières restantes								
** Aides sur la création de réseau								
(4) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.								

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	16			
ME Sup.	Basse Lanterne				Département	70			
Cours d'eau	Ruisseau de Meurcourt								
Commune(s)	Equevilley				Lancement	2008 P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune d'Equevilley								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune d'une population de 130 habitants possède un réseau de collecte ancien de type unitaire sans système de traitement en sortie. L'exutoire du réseau se rejette en aval immédiat de la commune dans le ruisseau d'Equevilley qui traverse deux zones humides. Il conflue avec le ruisseau de Meurcourt dont la qualité est en classe 3 sur la totalité de son cours (l'objectif est de 1B sur la Lanterne). Le SDA a proposé 2 scénarios (unitaire ou séparatif).</p>									
Objectifs :									
<p>1- Mise en collectif avec réseau séparatif sur le bourg hors Moulin Hugo, Hameau de Courcelles, Pré Malade 2- Mise en place d'un traitement type filtre planté de roseaux d'une capacité de 200 EH</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Aménagement du centre bourg en séparatif et branchements				340 260	406 951			
(2)	Transport				145 440	173 946			
(3)	Traitement				91 600	109 554			
(4)	Réhabilitation d'environ 15 systèmes d'ANC				97 500	116 610			
(5)									
TOTAL					674 800	807 061			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	340260		30%			5%		
(2)	2008	145440		30%			25%		
(3)	2008	91600		30%			35%		
(4)	2008	97500		30%			0%		
				30%			13%		
Maître d'ouvrage :									
commune d'Equevilley									
Conditions d'aides :									
<p>* Instruction des dossiers en P3 en fin d'année civile par l'Agence de l'Eau en fonction des enveloppes financières restantes ** Aides sur la création de réseau (4) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	17			
ME Sup.	Basse Lanterne				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Bourguignon-les-Conflans				Lancement	2008 P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Bourguignon-les-Conflans								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La commune d'une population de 110 habitants possède un réseau de collecte de type unitaire mais pas de traitement en sortie. Le réseau, auquel la quasi-totalité des habitations est raccordée, récupère une quantité importante d'eaux claires parasites. Une partie du territoire communal est situé en zonage Natura 2000. Plusieurs zones humides entourent le village. La station de mesures de Fleurey-les-Faverney dénotent des problèmes concernant les PES, la bactériologie, es micropolluants minéraux, et les HAP (classes 2 à 3).</p>									
Objectifs :									
<p>La commune possède un SDA qui propose un scénario unique dont les objectifs sont :</p> <p>1- Intégralité de la zone agglomérée en collectif 2- Conservation du réseau unitaire avec extension au nord 3- Mise en place d'un traitement par lagunage naturel de 130 EH</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Rénovation du réseau existant sur 1440m linéaires				87 576	104 741			
(2)	Collecteurs supplémentaires sur 2490m linéaires				72 960	87 260			
(3)	Transport				174 720	208 965			
(4)	Traitement				90 350	108 059			
(5)	Réhabilitation de 2 systèmes d'ANC				13 000	15 548			
TOTAL					438 606	524 573			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	87576		30%			5%		
(2)	2008	72960		0%			35%		
(3)	2008	174720		30%			25%		
(4)	2008	90350		30%			35%		
(5)	2008	13000		30%			0%		
				25%			24%		
Maître d'ouvrage :									
communes de Bourguignon-les-Conflans									
Conditions d'aides :									
<p>* Instruction des dossiers en P3 en fin d'année civile par l'Agence de l'Eau en fonction des enveloppes financières restantes ** Aides sur la création de réseau (5) Les travaux sont à la charge des particuliers. Cependant des aides financières de l'Agence de l'Eau sont envisageables sous réserve de : 1- réaliser ces travaux sous la forme d'une opération collective à maîtrise d'ouvrage publique ; 2- monter un dossier de déclaration d'utilité publique.</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	18			
ME Sup.	En totalité				Département	70-88			
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	Communes ne possédant pas de SDA ou de Zonage				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Lancement des études d'assainissement domestique								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les Schémas Directeurs d'Assainissement disponibles ne concernent que la moitié des communes présentes sur le bassin versant. Hors, ces études sont indispensables à l'élaboration de stratégies pertinentes à mettre en œuvre par les communes pour maîtriser leur rejets d'eaux usées. Elles conditionnent, par ailleurs, l'attribution des aides des partenaires financiers. En tenant compte des SDA en cours de réalisation, les études à lancer concerneraient 44 communes avec une P1 concernant les communes de Amage, Bellefontaine, Breuchotte, Corravillers, Dambenoit, Esboz-Brest, Les Fessey, La Longine, Saint-Bresson ; et une P2 pour Le Clerjus.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Lancer les SDA sur les communes dont l'assainissement est prioritaire 2- Disposer de diagnostic et de scenarios concernant le traitement des eaux usées de ces communes</p>									
Conditions d'exécution :									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €) *					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	8 communes en priorité 1				135 000	161 460			
(2)	1 commune en priorité 2				20 000	23 920			
(3)	35 communes restantes				415 000	496 340			
(4)									
(5)									
TOTAL					570 000	681 720			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	135000		50%					
(2)	2008	20000		50%					
(3)	2008	415000		50%					
				50%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Communes ou groupements de communes									
Conditions d'aides :									
<p>* Les coûts sont calculés en fonction de la population (10 000 € pour une commune de moins de 200 Hab., 15 000 € pour une commune de moins de 500 Hab., 20 000 € pour une commune de moins de 1000 Hab.)</p>									

1-2- Volet A2

Mise aux normes des bâtiments d'élevage

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Réduction des pollutions d'origine agricole				A2	1			
ME Sup.	Lanterne moyenne - Semouse amont - Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Combeauté - Lanterne - Rôge - Breuchin								
Commune(s)					Lancement	2008			
Intitulé du projet	Opérations coordonnées de mise en conformité des élevages phase 1 : étude de faisabilité								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Il est proposé, par un dispositif complémentaire aux programmes de mise aux normes déjà engagés, de maîtriser 80 % des Unités Gros Bovins de 4 sous bassins du bassin de la Lanterne par le biais de travaux au niveau des élevages et d'une amélioration des pratiques d'épandage. Par ordre de priorité : 1 - CO :Sous bassin de la Combeauté (98 exploitations) - 2 - PL :Sous bassin du Planey-Dorgeon - 3 - RO :Lanterne aval et Rôge - 4 - BR :Breuchin amont</p>									
Objectifs :									
<p>Afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération (engagements des exploitants dans la démarche, suivi des travaux, délais de réalisation des travaux, adhésion aux conseils agronomiques), il est nécessaire de prévoir un recensement complet des exploitations , de réaliser un pré diagnostic des sites d'exploitations et de recueillir leur adhésion au projet d'opération coordonnée.</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- animation préalable: information collective, préparation 2- enquête individuelle de chaque exploitation 3- bilan et conclusions, concertation ,information</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
<p>1- nombre d'exploitations enquêtées et nombre de lettre d'intention 2- degré d'atteinte du seuil des 80% visé</p>									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1) Combeauté (55 jours - 50 %Vosges - 50 % Haute-Saône)					26 950	32 232			
(2) planey (24 jours)					11 760	14 065			
(3) Lanterne aval et Rôge (27 jours)					13 230	15 823			
(4) Breuchin amont (26,5 jours)					12 985	15 530			
TOTAL					64 925	77 650			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			CA70	CA88	AERMC	Etat	CRFC*	CG70**	CG88
(1) + (2)	2008	38710			50%		à préciser	forfait	
(3)	2009	13230			50%		à préciser	forfait	
(4)	2010	12985			50%		à préciser	forfait	
Maître d'ouvrage :									
Chambre d'agriculture de la Haute Saône et Chambre d'Agriculture des Vosges (Combeauté)									
Conditions d'aides :									
<p>* Aides du CRFC sur la partie Haute-Saônoise ** Le Conseil général de la Haute-Saône consacrera une enveloppe de 3000 €/ an sur les études préalables à répartir sur l'ensemble des contrats de rivière en cours en Haute-Saône.</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action			
Thème	Réduction des pollutions d'origine agricole				A2	2		
ME Sup.	Lanterne moyenne - Semouse amont - Breuchin				Département	70		
Cours d'eau	Combeauté - Lanterne - Rôge - Breuchin							
Commune(s)					Lancement	2008		
Intitulé du projet	Opérations coordonnées de mise en conformité des élevages phase 2 : étude collective de gestion des épandages							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
<p>La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Il est proposé, par un dispositif complémentaire aux programmes de mise aux normes déjà engagés, de maîtriser 80 % des Unités Gros Bovins de 4 sous bassins du bassin de la Lanterne par le biais de travaux au niveau des élevages et d'une amélioration des pratiques d'épandage. Par ordre de priorité : 1 - CO :Sous bassin de la Combeauté (98 exploitations) - 2 - PL :Sous bassin du Planey-Dorgeon - 3 - RO :Lanterne aval et Rôge - 4 - BR :Breuchin amont</p>								
Objectifs :								
<p>Afin de proposer une gestion cohérente des effluents sur la zone, il est proposé la réalisation d'une approche collective qui a pour objectif de matérialiser sur carte les zones à pression d'épandage forte (effluents d'élevage et autres épandages) et les zones sous utilisées, afin d'élaborer un schéma cohérent d'épandage dans les secteurs les plus sensibles. Cette étude permet en outre de sensibiliser les exploitants à la gestion des effluents (dont stockage au champ) indépendamment de tous travaux ultérieurs et de mettre en évidence, pour les résoudre, des problématiques particulières. (capacités de stockage, mises à disposition de parcelles, types d'effluents à éviter...)</p>								
Conditions d'exécution :								
<p>Réalisation de l'étude si la phase 1 (étude de faisabilité fiche A2 1) montre une volonté locale d'engagement fixée à au moins 50 % des UGB non traités sur la zone</p> <p>1- recensement et exploitation des plans d'épandage existants 2- valorisation des données pédologiques disponibles - complément d'étude pédologique 3- élaboration de cartes des zones épandables, à éviter ou interdites 4- élaboration d'un guide d'aide à la décision de stockage au champ et d'épandage</p>								
Indicateurs d'efficacité :								
<p>1- participation des exploitations aux réunions 2- rédaction d'un guide et diffusion</p>								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1) Combeauté (25 jours)					12 250	0		
(2) Planey Dorgeon (10 jours)					4 900	0		
(3) Lanterne aval et Rôge (8 jours)					3 920	0		
(4) Breuchin amont (6 jours)					2 940	0		
TOTAL					24 010	0		
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			CA70	CA88	AERMC	Etat	CRFC	CG70
(1)	2008	12250			50%			à préciser
(2,3,4)	2009	11760			50%			à préciser
Maître d'ouvrage :								
Chambre d'agriculture de la Haute Saône et Chambre d'Agriculture des Vosges (Combeauté)								
Conditions d'aides :								

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Réduction des pollutions d'origine agricole				A2	3			
ME Sup.	Lanterne moyenne - Semouse amont - Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Combeauté - Lanterne - Rôge - Breuchin								
Commune(s)					Lancement	2008			
Intitulé du projet	Opérations coordonnées de mise en conformité des élevages phase 3A : études individuelles - besoins de stockage et plans d'épandage								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Il est proposé, par un dispositif complémentaire aux programmes de mise aux normes déjà engagés, de maîtriser 80 % des Unités Gros Bovins de 4 sous bassins du bassin de la Lanterne par le biais de travaux au niveau des élevages et d'une amélioration des pratiques d'épandage. Par ordre de priorité : 1 - CO :Sous bassin de la Combeauté (98 exploitations) - 2 - PL :Sous bassin du Planey-Dorgeon - 3 - RO :Lanterne aval et Rôge - 4 - BR :Breuchin amont</p>									
Objectifs :									
<p>Réaliser, pour chaque sous -bassin et pour toutes les exploitations engagées dans le projet d'opération coordonnée, l' étude permettant d'identifier les besoins de stockage de l'exploitation (besoins agronomiques) - proposer la solution technico-économique la plus pérenne - réaliser une cartographie de l'aptitude des parcelles à l'épandage et au stockage des effluents, intégrant l'approche locale des épandages de la phase 2.</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>Tout exploitant de la zone s'engageant dans l'opération coordonnée peut bénéficier de cette assistance / réalisation d'un diagnostic technique / élaboration d'un projet de travaux / réalisation d'un plan d'épandage</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
nombre de dossiers réalisés - l'objectif étant de traiter 80 % des UGB de la zone									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1) Combeauté (50 dossiers)					66 000	78 936			
(2) Planey (15 dossiers)					19 800	23 681			
(3) Lanterne et Rôge (17 dossiers)					22 440	26 838			
(4) Breuchin amont (23 dossiers)					30 360	36 311			
TOTAL					138 600	165 766			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O(*)	CA70	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88
(1)(2)(3)(4)	2008	26400	100,00%						
(1)(2)(3)(4)	2009	48840	100,00%						
(1)(2)(3)(4)	2010	55440	100,00%						
(1)(2)(3)(4)	2011	7920	100,00%						
Maître d'ouvrage :									
Eleveurs									
(*) subventions possible selon condition du PMBE et accords locaux									
Conditions d'aides :									
* l'Agence de l'Eau finance sur les montants HT									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action			
Thème	Réduction des pollutions d'origine agricole				A2	4		
ME Sup.	Lanterne moyenne - Semouse amont - Breuchin				Département	70		
Cours d'eau	Combeauté - Lanterne - Rôge - Breuchin							
Commune(s)					Lancement	2008		
Intitulé du projet	Opérations coordonnées de mise en conformité des élevages phase 3B : réalisation des travaux de mise en conformité							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
<p>La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Il est proposé, par un dispositif complémentaire aux programmes de mise aux normes déjà engagés, de maîtriser 80 % des Unités Gros Bovins de 4 sous bassins du bassin de la Lanterne par le biais de travaux au niveau des élevages et d'une amélioration des pratiques d'épandage. Par ordre de priorité : 1 - CO : Sous bassin de la Combeauté (98 exploitations) - 2 - PL : Sous bassin du Planey-Dorgeon - 3 - RO : Lanterne aval et Rôge - 4 - BR : Breuchin amont</p>								
Objectifs :								
<p>Réaliser les travaux de stockage correspondant à des besoins agronomiques calculés sur la base de l'étude DEXEL et du plan d'épandage - les subventions octroyées correspondent aux travaux allant au delà de l'obligation réglementaire imposée</p>								
Conditions d'exécution :								
<p>1- Tous les exploitants de la zone s'engagent dans l'opération coordonnée 2- Réalisation des travaux sous la maîtrise d'ouvrage des éleveurs</p>								
Indicateurs d'efficacité :								
<p>1- Nombre de dossiers réalisés - l'objectif étant de traiter 80 % des UGB de la zone 2- Qualité de l'eau des milieux récepteurs à posteriori</p>								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1) Combeauté (base : 50 dossiers)					1 875 000	2 242 500		
(2) Planey Dorgeon (base : 15 dossiers)					630 000	753 480		
(3) Lanterne aval et Rôge (base : 17 dossiers)					740 000	885 040		
(4) Breuchin amont (base: 23 dossiers)					665 000	795 340		
(5)								
TOTAL					3 910 000	4 676 360		
Plan de financement et clé de répartition : attente règle PMBE								
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière					
			M.O	CA70	AERMC*	Etat	CRFC	CG70
(1,2,3,4)	2008	467636	60,00%					
(1,2,3,4)	2009	935272	60,00%					
(1,2,3,4)	2010	935272	60,00%					
(1,2,3,4)	2011	935272	60,00%					
(1,2,3,4)	2012	935272	60,00%					
(1,2,3,4)	2013	467636	60,00%					
Maître d'ouvrage :								
Eleveurs								
Conditions d'aides :								
<p>* l'Agence de l'Eau finance sur les montants HT</p>								

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action			
Thème	Réduction des pollutions d'origine agricole				A2	5		
ME Sup.	Lanterne moyenne - Semouse amont - Breuchin				Département	70		
Cours d'eau	Combeauté - Lanterne - Rôge - Breuchin							
Commune(s)					Lancement	2008		
Intitulé du projet	Opérations coordonnées de mise en conformité des élevages phase 3C : études individuelles - assistance technique à l'épandage							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
<p>La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Il est proposé, par un dispositif complémentaire aux programmes de mise aux normes déjà engagés, de maîtriser 80 % des Unités Gros Bovins de 4 sous bassins du bassin de la Lanterne par le biais de travaux au niveau des élevages et d'une amélioration des pratiques d'épandage. Par ordre de priorité : 1 - CO :Sous bassin de la Combeauté (98 exploitations) - 2 - PL :Sous bassin du Planey-Dorgeon - 3 - RO :Lanterne aval et Rôge - 4 - BR :Breuchin amont</p>								
Objectifs :								
<p>S'assurer que les déjections produites sur l'exploitation sont épandues dans des conditions satisfaisant aux conditions réglementaires, à la sensibilité des milieux et aux principes de la fertilisation raisonnée. L'assistance technique continue la suite naturelle de la mise aux normes elle est envisagée dans le cadre d'un engagement fort des agriculteurs dès le début du lancement de l'opération coordonnée.</p>								
Conditions d'exécution :								
<p>Tous les exploitants de la zone ayant des structures de stockage aux normes ou s'engageant dans l'opération coordonnée peuvent bénéficier de cette assistance</p> <p>1- reprise du dossier cartographique de l'exploitation 2- réalisation d'un plan de fertilisation annuel intégrant le plan d'épandage 3- suivi annuel des pratiques de fertilisation (dont effluents)</p>								
Indicateurs d'efficacité :								
<p>1- Nombre de dossiers réalisés 2- Qualité de l'eau des milieux récepteurs à posteriori</p>								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1) Combeauté (40 dossiers)					72 000	86 112		
(2) Planey(19 dossiers)					34 200	40 903		
(3) Lanterne et Rôge (23 dossiers)					41 400	49 514		
(4) Breuchin amont (23 dossiers)					41 400	49 514		
TOTAL					189 000	226 044		
Plan de financement et clé de répartition : attente règles PMBE								
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière					
			M.O	CA70	AERMC*	Etat	CRFC	CG70
(1,2,3,4)	2008	21528	30,00%		70,00%			
(1,2,3,4)	2009	48438	30,00%		70,00%			
(1,2,3,4)	2010	70504	30,00%		70,00%			
(1,2,3,4)	2011	52205	30,00%		70,00%			
(1,2,3,4)	2012	33368	30,00%		70,00%			
Maître d'ouvrage :								
Eleveurs								
Conditions d'aides :								
* l'Agence de l'Eau finance sur les montants HT								

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action			
Thème	Réduction des pollutions d'origine agricole				A2	6		
ME Sup.	Lanterne moyenne - Semouse amont - Breuchin				Département	70		
Cours d'eau	Combeauté - Lanterne - Rôge - Breuchin							
Commune(s)					Lancement	2008		
Intitulé du projet	Opérations coordonnées de mise en conformité des élevages phase 4 : accompagnement et suivi							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
<p>La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Il est proposé, par un dispositif complémentaire aux programmes de mise aux normes déjà engagés, de maîtriser 80 % des Unités Gros Bovins de 4 sous bassins du bassin de la Lanterne par le biais de travaux au niveau des élevages et d'une amélioration des pratiques d'épandage. Par ordre de priorité : 1 - CO :Sous bassin de la Combeauté (98 exploitations) - 2 - PL :Sous bassin du Planey-Dorgeon - 3 - RO :Lanterne aval et Rôge - 4 - BR :Breuchin amont</p>								
Objectifs :								
<p>Afin de s'assurer du bon déroulement de l'opération,un accompagnement et une animation sont nécessaires tout au long de l'opération une animation: engagements des exploitants dans la démarche, suivi de travaux, tenue des délais de réalisation des travaux, résolution de problèmes, adaptation éventuelle des projets, adhésion aux conseils agronomiques...</p>								
Conditions d'exécution :								
<p>1- accompagnement technique des projets - assistance aux MO 2- veille sur les engagements pris et les délais à tenir 3- maintien d'une dynamique d'opération coordonnée: bilans intermédiaires, valorisation 4- bilan final et communication</p>								
Indicateurs d'efficacité :								
Réalisation effective des travaux et communication								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1) Combeauté : 6 jours/an- soit 24 jours					11 760	14 065		
(2) Planey : 3 jours/an soit 12 jours					5 880	7 032		
(3) Lanterne et Rôge : 3 jours / an soit 12 jours					5 880	7 032		
(4) Breuchin amont : 3 jours / an soit 12 jours					5 880	7 032		
TOTAL					29 400	35 162		
Plan de financement et clé de répartition : reste à définir								
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière					
			CA70	CA88	AERMC	Etat	CRFC	CG70
(1)	2008	14065			50%		à préciser	à préciser
(2)	2009	7032			50%		à préciser	à préciser
(3)	2010	7032			50%		à préciser	à préciser
(4)	2011	7032			50%		à préciser	à préciser
Maître d'ouvrage :								
Chambre d'agriculture de la Haute Saône et Chambre d'Agriculture des Vosges (Combeauté)								
Conditions d'aides :								
Aides du CRFC sur la partie Haute-Saônoise								

1-3- Volet A3

Maîtrise des pollutions industrielles

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Réduction des pollutions d'origine industrielle				A3	1			
ME Sup.	En totalité				Département	70-88			
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Réduction des pollutions toxiques sur le bassin								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les données de qualité récentes (station RNB sur la basse Lanterne et RCB sur le Breuchin) révèlent une contamination importante des eaux superficielles par les polluants métalliques (arsenic, cuivre, nickel et plomb principalement parmi d'autres éléments). Bien que les sources potentielles de contamination soient diverses et non clairement identifiées (fond géologique, rejets domestiques), la part imputable aux industries métallurgiques, bien présentes sur le bassin, ne doit pas être négligée. Celles ci représentent 45 entreprises sur le BVL. Par ailleurs, les mêmes stations montrent une contamination de fond marquée aux hydrocarbures (qualité moyenne sur la quasi-totalité des molécules dosées sur sédiments). Les pollutions aux hydrocarbures ne sont pas spécifiques à une activité industrielle particulière. On distingue les pollutions accidentelles (matériel défaillant ou erreur de manipulation) des pollutions chroniques. Les eaux pouvant être chargées en hydrocarbures sont les eaux pluviales (ruissellement sur des surfaces imperméabilisées, sur les aires de stockages...) et celles issues du lavages des véhicules.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Réduire les pollutions métalliques issues des industries 2- Réduire les risques de déversement d'hydrocarbures dans le milieu 3- Réduire les charges en hydrocarbures dans les eaux résiduaires industrielles 4- Réaliser les actions concrètes précédées d'études spécifiques</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>- Modification des priorités suivant les résultats de l'étude de qualité des eaux - Réalisation de l'animation sous forme de prestation (cf. fiche A3-3) - Participation de 50% des entreprises concernées (soit environ 45)</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
- Nombre d'entreprises ayant participé									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1) (Pré-) diagnostic environnement / Études					90 000	107 640			
(2) Sécurisation des stockages de produits et déchets dangereux pouvant être à l'origine d'une pollution métallique					75 000	89 700			
(3) Opération de déstockages de produits et déchets dangereux pouvant être à l'origine d'une pollution métallique					15 000	17 940			
(4) Amélioration des conditions de mise en peinture par « pulvérisation »					30 000	35 880			
(5) Installation de débourbeurs/déshuileurs					75 000	89 700			
(6) Sécurisation des stockages et de la manutention des hydrocarbures et traitement des produits souillés					75 000	89 700			
TOTAL					360 000	430 560			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1,2,3,4,5,6)	2008	72 000		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5,6)	2009	72 000		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5,6)	2010	72 000		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5,6)	2011	72 000		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5,6)	2012	72 000		30 à 50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
Entreprises favorables, puis extension de la démarche									
Conditions d'aides :									
<p>* Financement AERMC variable selon les opérations et la taille de l'entreprise : 50% sur les études et le traitement des déchets, 30% sur les travaux pour les grandes entreprises, 40% sur les travaux pour les PME-PMI. ** Financement de la Région uniquement sur les PME-PMI (TTS de 40% en complément de l'Agence). Des opérations complémentaires concernant le traitement des déchets dangereux et la récupération des eaux pluviales est à envisager.</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code fiche Action						
Thème	Réduction des pollutions d'origine industrielle		A3	2					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Communes situées sur la nappe du Breuchin		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Préservation de l'eau de la nappe du Breuchin								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne s'étend sur une superficie de 40 Km ² . Elle représente une ressource importante pour le département de la Haute-Saône. En effet, celle-ci alimente en eau potable 56 communes de la Haute-Saône (32000 habitants en alimentation courante + mise en sécurité de Vesoul). La nappe du Breuchin étant sollicitée pour de nombreux usages, les collectivités locales étudie la mise en place d'un protocole de gestion quantitative et qualitative sur cette ressource. Comme les autres usagers, les 90 entreprises du secteur auront un rôle à jouer pour réduire leur impact sur la nappe (économies d'eau, maîtrise des effluents).									
Objectifs :									
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les prélèvements dans la nappe en travaillant auprès des entreprises les plus consommatrices (lorsque l'usage modifie les caractéristiques physicochimiques des eaux prélevées) - Réduire les risques de pollution de la nappe - Réaliser 15 pré-diagnostic en entreprise - Réaliser des actions concrètes avec études préalables 									
Conditions d'exécution :									
<ul style="list-style-type: none"> - Modification des priorités d'actions suivant les résultats de l'étude de qualité des eaux - Réalisation de l'animation sous forme de prestation (cf. fiche A3-3) 									
Indicateurs d'efficacité :									
- Nombre d'entreprises ayant participé									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) (Pré-) diagnostic environnement / Études			30 000	35 880					
(2) Réduction des prélèvements d'eau dans la nappe			30 000	35 880					
(3) Amélioration de l'élimination et des conditions de stockages des produits et déchets dangereux			50 000	59 800					
(4) Amélioration des conditions de rejets et de l'efficacité des systèmes de traitements des effluents et/ou mise en place de dispositifs de traitement			50 000	59 800					
(5) Amélioration des réseaux d'adduction et d'évacuation d'eaux			40 000	47 840					
TOTAL			200 000	239 200					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1,2,3,4,5)	2008	47 840		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5)	2009	40 664		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5)	2010	40 664		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5)	2011	40 664		30 à 50%		à préciser			
(1,2,3,4,5)	2012	40 664		30 à 50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
Entreprises favorables, puis extension de la démarche									
Conditions d'aides :									
<p>* Financement AERMC variable selon les opérations : 50% sur les études, 30% sur les travaux et équipements</p> <p>** Financement de la Région uniquement sur les PME-PMI (TTS de 40% en complément de l'Agence). Des opérations complémentaires concernant le traitement des déchets dangereux et la récupération des eaux pluviales est à envisager.</p>									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code fiche Action						
Thème	Réduction des pollutions d'origine industrielle		A3	3					
ME Sup.	En totalité		Département	70					
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Animation du volet industriel								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Dans le cadre de l'étude réalisée en 2007 par la CCI en phase d'élaboration du contrat de rivière, la démarche de diagnostic environnemental des industries a été bien accueillie dans les entreprises. Il paraît nécessaire, afin de concrétiser les propositions d'actions de poursuivre cette démarche et de prolonger la sensibilisation et le conseil auprès des dirigeants. Le lancement des pré-diagnostic et le suivi des opérations A3.1, A3.2, et A3.3 nécessiteront une animation spécifique pour être réellement efficaces.</p>									
Objectifs :									
<p>L'animation du volet industrie consistera en :</p> <p>1- la sensibilisation et l'information des entreprises sur les problématiques environnementales par l'intermédiaire de plaquettes et réunions d'informations</p> <p>2- la mise en place des actions du CR Lanterne</p> <p>3- la constitution des dossiers de subvention pour la réalisation des actions préconisées</p>									
Conditions d'exécution :									
Animation réalisée en prestation									
Indicateurs d'efficacité :									
- Nombre d'actions réalisées dans les entreprises sur l'ensemble du bassin									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) 135 jours de prestation				50 000					
(2) Dépenses administratives (bureau, accompagnement, frais de déplacement, copies, courriers, etc ..)				13 750					
(3) Réalisation et diffusion de supports de communication				5 000					
TOTAL				68 750					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1,2,3)	2008	13 750		50%		30%			
(1,2,3)	2009	13 750		50%		30%			
(1,2,3)	2010	13 750		50%		30%			
(1,2,3)	2011	13 750		50%		à préciser			
(1,2,3)	2012	13 750		50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
CCI de la Haute-Saône									
Conditions d'aides :									
<p>* Aide forfaitaire AERMC annuelle pour l'animation (32500 €/ an pour un ingénieur ou 28000 €/ an pour un technicien)</p> <p>** Financement complémentaire de la Région les deux dernières années si le nombre de dossier à traiter le nécessite.</p>									

1-4- Volet A4

Mesures complémentaires

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code fiche Action						
Thème	Mesures complémentaires : Rationalisation de l'usage des produits phytosanitaires		A4	1					
ME Sup.	Toutes		Département	70-88					
Cours d'eau	Tous								
Commune(s)	Potentiellement toutes		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Mise en place de plans de desherbage communaux								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Les différentes données de qualité disponibles (GREPPES, RNB, RCB, CVI) montrent une contamination des eaux superficielles et souterraines du bassin versant de la Lanterne par plusieurs produits phytosanitaires. Parmi les plus fréquemment détectées, le glyphosate est utilisé en zone agricole, mais la plupart des molécules rencontrées est utilisée en zone dite "non agricole" avec un accès professionnel (Amintriazole, Diuron, Oxadiazon). Les niveaux de contamination des eaux superficielles peuvent être supérieurs à 1 µg/l dans le cas du Glyphosate et du Diuron. Les eaux souterraines sont, quant à elles, faiblement contaminées.									
Objectifs :									
1- Rationaliser l'usage des produits phytosanitaires sur le secteur non agricole 2- Développer 15 plans de desherbage au sein des collectivités du bassin en intégrant les plus importantes communes 3- Cibler les secteurs sensibles du point de vue AEP (notamment la nappe du Breuchin, lien avec la fiche B3A.6) 4- Prévoir l'investissement éventuel d'outils de desherbage alternatif de type portatif									
Conditions d'exécution :									
Les plans de desherbage seront réalisés par la FREDON de Franche-Comté suite au premier travail de sensibilisation effectué en 2007. La démarche se déroule en 5 étapes : 1- Inventaire des pratiques de la commune, 2- Définition des objectifs d'entretien 3- Classement des zones à desherber et méthodes de desherbage, 4- mise en oeuvre et enregistrement des nouvelles pratiques, 5- Bilan annuel. (En fonction du contexte, la démarche peut être réduite à un simple diagnostic ou à un appui technique sommaire).									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Quantité de produits phytosanitaires achetée, Surfaces traitées 2- Qualité des eaux à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Etudes préparatoires (étapes 1, 2 et 3) réalisées par la FREDON (à raison de 7 jours de travail par commune)		44 774	53 550					
(2)	Etape 4 : investissement matériel par la collectivité (10 desherbeurs portatifs thermiques à gaz à 500 €/l'unité)		5 000	5 980					
(3)	Etape 4 : fonctionnement à raison de 6 passages annuels (1 bouteille de gaz de 13 Kg / passage à 20 €/l'unité)		1 200	1 435					
(4)	Etape 5 : bilan réalisé par la FREDON (à raison de 1 jour de travail par commune)		4 264	5 100					
(5)									
TOTAL			55 238	66 065					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	44 774		50%		à préciser			
(2)	2009	5 000		50%		à préciser			
(4)	2009	4 264		50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
Communes ou communautés de communes									
Conditions d'aides :									
* L'Agence de l'Eau finance sur les montants HT ** Aides de la Région à préciser en fonction des objectifs du Programme Régional de Maîtrise des Pollutions par les Phytosanitaires en Secteur Non Agricole									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Mesures complémentaires : Résorption des anciennes décharges d'ordures ménagères				A4	2			
ME Sup.	Toutes				Département	70			
Cours d'eau	Tous								
Commune(s)	possédant une ancienne décharge				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Réalisation d'études et de travaux de réhabilitation d'anciennes décharges dans le département de la Haute-Saône								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le Conseil Général de la Haute-Saône et l'ADEME de Franche-Comté ont commandé en 2003 un inventaire et un diagnostic départemental des décharges de la Haute-Saône. Il ressort que sur le bassin versant de la Lanterne, 61 sites peuvent avoir un impact sur les eaux souterraines et superficielles : 18 sont classés en catégorie B (risque potentiel fort à moyen nécessitant un audit approfondi , 27 en catégorie C (risque moyen à faible pouvant faire l'objet d'un programme de réhabilitation), et 16 en catégorie D (risque faible à nul nécessitant des travaux sur l'aspect visuel).									
Objectifs :									
1- Lancer des audits complémentaires sur les 18 décharges de catégorie B afin de définir des travaux de réhabilitation 2- Réaliser les travaux de réhabilitation sur les 27 décharges de catégorie C et les 16 décharges de catégorie D 3- Cibler le travail sur les ressources AEP stratégiques (notamment la nappe du Breuchin, lien avec la fiches B3B.6)									
Conditions d'exécution :									
Vérification préalable de l'impact sur les eaux superficielles et/ou souterraines									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Réalisation des études complémentaires				241 260	288 547			
(2)	Realisation directe des travaux sur les catégories C et D				187 110	223 784			
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					428 370	512 331			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	ADEME**
(1,2)	2008	85 674	30 à 40%				30%		30 à 35%
(1,2)	2009	85 674	30 à 40%				30%		30 à 35%
(1,2)	2010	85 674	30 à 40%				30%		30 à 35%
(1,2)	2011	85 674	30 à 40%				30%		30 à 35%
(1,2)	2012	85 674	30 à 40%				30%		30 à 35%
Maître d'ouvrage :									
Communautés de communes									
Conditions d'aides :									
* Aides du Conseil général aux com. de com. de 30% pour les travaux et les études (plafond à 12 000 € pour les études et 75 000 € pour les travaux) - Taux dégressifs à partir de 2008.									
** Pour les études, aides de l'ADEME aux com. de com. de 35% et de 30% pour les travaux (plafond à 90 000 € pour les études et 150 000 € pour les travaux).									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Mesures complémentaires : Résorption des anciennes décharges d'ordures ménagères				A4	3			
ME Sup.	Semouse amont				Département 88				
Cours d'eau	Augronne								
Commune(s)	Plombières-les-Bains				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Réhabilitation de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de la commune de Plombières-les-Bains								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le Conseil Général des Vosges et l'ADEME de Lorraine ont établi un schéma départemental de résorption des décharges brutes des Vosges. 5 sites situés sur 4 communes vosgiennes se trouvent dans les limites topographiques du bassin versant de la Lanterne. Parmi ces 5 sites, celui de Plombières-les-Bains situé sur les bords de l'Augronne présente un risque particulièrement important de transfert de matériaux et de lixiviats dans les eaux souterraines et superficielles. En 2007, la CC3R entame des travaux de stabilisation de berge au droit de la décharge afin de limiter le départ de déchets en aval, mais la question d'un traitement plus global reste posée.									
Objectifs :									
1- Lancer l'audit complémentaire pour définir le programme de travaux 2- Réaliser les travaux de réhabilitation et de traitement des déchets									
Conditions d'exécution :									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Réalisation de l'étude complémentaire (estimation faite sur l'hypothèse haute)				25 020	29 924			
(2)	Réalisation des travaux (estimation faite sur l'hypothèse haute)				127 520	152 514			
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					152 540	182 438			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88*	ADEME**
(1)	2008	25 020	34,0%					Forfait	50%
(2)	2009	127 520	67,0%					Forfait	30%
Maître d'ouvrage :									
Communautés de communes des 3 Rivières									
Conditions d'aides :									
* Aides du CG88 calculées sur un plafond de 15 000 € sur lequel le M.O. peut prétendre à 19% de taux de base et 14% de taux complémentaire. Dans le cas de Plombières, cela représente une somme d'environ 5 000 € par opération (soit un taux de 16% pour l'étude et un taux de 3% pour les travaux).									
** Aides de l'ADEME de 50% pour les études et de 30% pour les travaux.									

2. PROGRAMME DU VOLET B1

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES

2-1- Volet B1A

Reconquête du lit majeur

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Reconquête du lit majeur		B1A	1					
ME Sup.	Lanterne Moyenne		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Briaucourt		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Restauration d'une annexe hydraulique à Briaucourt								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les annexes hydrauliques (noues, mortes, bras secondaires) remplissent généralement des fonctions essentielles pour le cours d'eau. Sur le plan hydraulique, elles permettent de mobiliser les plaines alluviales en période de crue. Sur le plan écologique, elles permettent le développement d'une flore et d'une faune diversifiée et développent les capacités autoépuration des cours d'eau. La restauration des annexes partiellement ou totalement déconnectées est donc essentielle dans la gestion écologique des rivières.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Revitaliser une annexe en cours de comblement ; annexe d'environ 300m linéaires située en rive gauche sur le secteur des Graviers 2- Reconnexion amont et aval 3- Favoriser la circulation d'eau afin de favoriser la régénération des milieux et la reproduction de la faune piscicole</p>									
Conditions d'exécution :									
Dossier loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
<p>1- Reprise de la dynamique naturelle des milieux 2- Diversification faune, flore</p>									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Etat initial du site		2 500	2 990					
(2)	Décaissement amont et aval sur 80cm d'épaisseur en moyenne (100m3 de matériaux)		2 500	2 990					
(3)	Evaluation du site post-travaux (voir fiche C1.3)								
(4)									
(5)									
TOTAL			5 000	5 980					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	2 500		50%		15%	15%		
(2)	2009	2 500		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
(1,2) Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Lanterne									
(3) EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
<p>La réalisation de cette opération conditionne l'intervention des financeurs sur les fiches B1B3 à B1B7. * Financement au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Reconquête du lit majeur				B1A	2			
ME Sup.	Lanterne Moyenne				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Briaucourt / Conflans				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Gestion d'un site pilote visant à reconquérir l'espace de mobilité de la Lanterne sur Briaucourt et Conflans								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
De nombreux enrochements de berges et des seuils ont été aménagés en aval du pont de Briaucourt jusqu'à l'amont de Conflans-sur-Lanterne afin de protéger des terrains agricoles des érosions et des inondations. Ces travaux ont eu pour effet de corseter la rivière dans un secteur jadis très dynamique (voir tracés historiques), peu anthropisé, et par la même, sans enjeu humain ou de sécurité civile. Ces points durs entraînent des dysfonctionnements dans l'équilibre sédimentaire de la rivière (mobilisation de matériaux impossible sur les berges ou dans le lit) qui tend à exprimer sa dynamique à proximité des zones urbanisées.									
Objectifs :									
1- Favoriser la reconquête de l'espace de mobilité au sein d'un site pilote de 4750m linéaires entre le pont de Briaucourt et la station de pompage de Conflans (sur ce site l'enveloppe du fuseau de mobilité est continue mais on distingue 2 ensembles d'aménagements) 2- Démantèlement de 500m linéaires d'enrochements anciens et d'un seuil de stabilisation sur Briaucourt (au niveau des secteurs Prè Chichey, Pêcherie et Bertinclos) 3- Non entretien des ouvrages de stabilisation sur Conflans 4- Préservation de 13,87 Ha de zones humides									
Conditions d'exécution :									
1- Engager une maîtrise foncière sur 30 Ha à Briaucourt (Prè Chichey et Pêcherie) et 15 Ha à Conflans (Ecluses, Mâles Saints) 2- Envisager, à terme, le déplacement du chemin rural des Viaux à Conflans 3- Maintien des aménagements nécessaires à la protection des zones urbaines et aux prises d'eau éventuelles 4- Définir les modalités d'utilisation des terrains et conventionner avec les exploitants pour préserver les zones humides présentes 5- Dossier Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Avancement du programme de maîtrise foncière (% d'acquisition, échange, convention) 2- Stabilisation des désordres morphodynamiques au niveau de la prise d'eau du canal de canoë et en aval du pont de la D10 (suivi local nécessaire pour éviter tout effet indésirable) 3- Etat de conservation des zones humides présentes sur le site									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Maîtrise foncière sur 30 Ha à Briaucourt (y compris étude foncière)				75 000	89 700			
(2)	Maîtrise foncière sur 15 Ha à Conflans (y compris étude foncière)				37 500	44 850			
(3)	Démantèlement des enrochements et remise en état des berges (environ 400 m en rive droite, 100 m en rive gauche) : environ 400 m3.				30 000	35 880			
(4)	Démantèlement du seuil (au droit du secteur Bertinclos)				4 500	5 382			
(5)	Evaluation du site post-travaux (voir fiche C1.3)								
(6)	Tranche conditionnelle : aménagement du chemin rural des Viaux				30 000	35 880			
TOTAL					177 000	211 692			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2)	2008	37 500		50%		15%	15%		
(1,2)	2009	37 500		50%		15%	15%		
(1,2)	2010	37 500		50%		15%	15%		
(3,4,5)	2011	17 250		50%		15%	15%		
(3,4,5)	2012	17 250		50%		15%	15%		
(6)	2012	30 000		50%			à préciser		
Maître d'ouvrage :									
(1) CCVS ; (2, 3, 4) Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Lanterne ; (5) EPTB Saône et Doubs ; (6) indéterminé									
Conditions d'aides :									
La réalisation de cette opération conditionne l'intervention des financeurs sur les fiches B1B3 à B1B7.									
* Aides du CG70 sur les phases (1,2,3,4,5) : TTS=80% au titre de la préservation des ENS (50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse, 25% pour les études et travaux si association porteuse)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Reconquête du lit majeur		B1A	3					
ME Sup.	Basse Lanterne		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Bourguignon-les-Conflans		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Restoration d'un ensemble de 2 annexes hydrauliques à Bourguignon-les-Conflans								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Les annexes hydrauliques (noues, mortes, bras secondaires) remplissent généralement des fonctions essentielles pour le cours d'eau. Sur le plan hydraulique, elles permettent de mobiliser les plaines alluviales en période de crue. Sur le plan écologique, elles permettent le développement d'une flore et d'une faune diversifiées et développent les capacités autoépuratoire des cours d'eau. La restauration des annexes partiellement ou totalement déconnectées est donc essentielle dans la gestion écologique des rivières.									
Objectifs :									
1- Revitaliser 2 annexes successives en cours de comblement en amont de l'ancien site d'extraction en lit mineur : 1 en rive droite de 400m linéaires et 1 en rive gauche de 700m linéaires 2- Reconnexion amont et aval 3- Favoriser la circulation d'eau afin de favoriser la régénération des milieux et la reproduction de la faune piscicole									
Conditions d'exécution :									
Dossier Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Reprise de la dynamique naturelle des milieux 2- Diversification faune, flore									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Etat initial du site		2 500	2 990					
(2)	Décaissement amont et aval (300m3 de matériaux)		9 000	10 764					
(3)	Evaluation du site post-travaux (voir fiche C1.3)								
(4)									
(5)									
TOTAL			11 500	13 754					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	2 500		50%		15%	15%		
(2)	2009	9 000		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
(1,2) Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Lanterne (3) EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
La réalisation de cette opération conditionne l'intervention des financeurs sur les fiches B1B3 à B1B7. * Financement au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action					
Thème	Reconquête du lit majeur		B1A	4				
ME Sup.	Breuchin		Département	70				
Cours d'eau	Breuchin							
Commune(s)	Froideconche		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Gestion d'un site pilote visant à reconquérir l'espace de mobilité du Breuchin en amont de la déviation de la N57							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Le Breuchin est sans aucun doute le cours d'eau le plus dynamique du bassin versant (pente élevée, nombreuses ruptures de pentes, morphologie de la plaine alluviale). Il est également le plus affecté par les aménagements humains et l'urbanisation de son lit majeur qui constitue aujourd'hui des points durs et le figent localement. La reconquête des espaces de mobilité en secteur peu anthropisés est donc essentielle si l'on veut préserver un patrimoine naturel de qualité et contenir les effets indésirables de l'activité géomorphologique à proximité des zones urbaines ou des ouvrages d'art (érosions, atterrissement).								
Objectifs :								
1- Favoriser la reconquête de l'espace de mobilité au sein d'un site pilote de 4300m linéaires en amont de la déviation de la N57 (sur ce site, l'enveloppe de mobilité est scindée en 2 par le bourg de Froideconche) 2- Non entretien des enrochements anciens présents en amont du site (40m linéaires) 3- Effacement du seuil en pierre situé à l'aval du site au niveau du Pré Bizot 4- Préservation de 3,89 Ha de zones humides								
Conditions d'exécution :								
1- Engager une politique de maîtrise foncière sur environ 20 Ha en aval du site 2- Faire le point sur les droits d'eau existants avant d'envisager le démantèlement actif du seuil 3- Maintien des aménagements nécessaires à la protection de la zone urbaine et aux prises d'eau alimentant les canaux urbains 4- Définir les modalités d'utilisation des terrains et conventionner avec les exploitants pour préserver les zones humides présentes 5- Dossier Loi sur l'Eau								
Indicateurs d'efficacité :								
1- Avancement de la maîtrise foncière (% d'acquisition, échange, convention) 2- Stabilisation des désordres morphodynamiques en aval de la N57 (suivi local nécessaire pour éviter tout effet indésirable) 3- Etat de conservation des zones humides présentes								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Maîtrise foncière sur 20 Ha (y compris étude foncière)		50 000	59 800				
(2)	Effacement du seuil		3 000	3 588				
(3)	Evaluation du site post-travaux (voir fiche C1.3)							
(4)								
(5)								
	TOTAL		53 000	63 388				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88
(1)	2008	25 000		50%		15%	15%	
(1)	2009	25 000		50%		15%	15%	
(2,3)	2010	3 000		50%		15%	15%	
(3)	2011							
(3)	2012							
Maître d'ouvrage :								
(1,2) Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin ; (3) EPTB Saône et Doubs								
Conditions d'aides :								
La réalisation de cette opération conditionne l'intervention des financeurs sur les fiches B1B10 à B1B16.								
* TTS=80% au titre de la préservation des ENS (50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse, 25% pour les études et travaux si association porteuse)								

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Reconquête du lit majeur				B1A	5			
ME Sup.	Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Breuches				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Restauration d'une annexe hydraulique sur le secteur de la Combe								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Suite à la reprise de son activité morphodynamique en aval des sablières Ferrat-Cholley le Breuchin tentent actuellement de recréer une annexe hydraulique sur le secteur de la Combe au niveau d'un bras secondaire historique. Ces milieux remplissent généralement des fonctions essentielles pour le cours d'eau. Sur le plan hydraulique, ils permettent de mobiliser les plaines alluviales en période de crue. Sur le plan écologique, ils permettent le développement d'une flore et d'une faune diversifiées et développent les capacités autoépuration des cours d'eau. Leur restauration est donc pertinente dans le cadre d'un programme de gestion globale des rivières.									
Objectifs :									
1- Reconnecter une annexe rive gauche d'environ 600m inéaires sur le secteur de la Combe (aval des carrières Ferrat-Cholley) par réouverture amont et aval et creusement du chenal d'écoulement 2- Contenir la destabilisation d'une forêt plantée d'aulnes et la formation d'embâcles en amont de la zone urbaine de Breuches et de la prise d'eau du Château.									
Conditions d'exécution :									
1- Acquisition foncière préalable d'environ 5 Ha de prairie et forêt 2- Réalisation d'un dossier d'incidence Loi sur l'Eau 3- Evaluation et suivi du site									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Richesse écologique du site 2- Stabilisation des phénomènes morphodynamiques									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Maîtrise foncière (y compris étude foncière)				12 500	14 950			
(2)	Travaux hydrauliques, terrassement				8 000	9 568			
(3)	Etat initial du site				2 500	2 990			
(4)	Evaluation du site post-travaux (voir fiche C1.3)								
(5)									
TOTAL					23 000	27 508			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	12 500		50%		15%	15%		
(2,3)	2009	10 500		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
(1,2,3) Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
(4) EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
La réalisation de cette opération conditionne l'intervention des financeurs sur les fiches B1B10 à B1B16.									
* Financement au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Reconquête du lit majeur				B1A	6			
ME Sup.	Semouse amont				Département	70			
Cours d'eau	Semouse et Augronne								
Commune(s)	Aillevillers / Magnoncourt				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Gestion d'un site expérimental visant à reconquérir l'espace de mobilité de la Semouse et de L'Augronne entre Aillevillers et Magnoncourt								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'étude de dynamique alluviale a permis de déterminer un site pilote, commun à l'Augronne et la Semouse, qui se situe dans la plaine alluviale comprise entre Aillevillers et Magnoncourt, secteur où les 2 cours d'eau sont proches et régulièrement interconnectés par des bras secondaires et d'anciens canaux. Le site s'étend sur environ 3,5 Km et une superficie totale de 195 Ha. Sur ce site sans enjeux humains ou de sécurité civile, l'espace de mobilité est optimal. Sa reconquête permettrait d'améliorer la fonctionnalité du lit majeur en amont des zones urbaines de Magnoncourt et Saint-Loup.									
Objectifs :									
1- Favoriser la dynamique naturelle dans des secteurs dépourvus d'enjeux humains ou de sécurité civile afin de préserver les zones urbaines des problèmes d'atterrissement, d'érosion et d'inondation 2- Démantèlement de 200 m linéaires d'enrochements sur l'Augronne et 100 m sur la Semouse 3- Démantèlement de 7 seuils de stabilisation et des enrochements d'accompagnement (200m) sur l'Augronne									
Conditions d'exécution :									
1- Maîtrise foncière d'environ 26 Ha de terres agricoles 2- Démantèlement progressif et partiel des ouvrages d'amont en aval après identification (nivelage topo) des seuils qui ne présentent pas de risque d'aggravation des inondations sur les zones urbaines situées en aval 3- Traitement préventif des embâcles sur les secteurs boisés 4- Suivi des répercussions en aval 5- Autorisation Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Avancement de la maîtrise foncière (% d'acquisitions, échanges, conventions) 2- Stabilisation des dysfonctionnements morphodynamiques dans la traversée de Magnoncourt et Saint-Loup 3- Mobilisation de la plaine alluviale en période de crue									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Maîtrise foncière sur 26 ha (y compris étude foncière)				65 000	77 740			
(2)	Détermination des côtes topographiques des ouvrages				10 000	11 960			
(3)	Démantèlement de 2 seuils et environ 50m d'enrochements sur l'Augronne				7 500	8 970			
(4)	Démantèlement progressif des 5 autres seuils sur l'Augronne (à raison de 1 seuil maxi / an y compris enrochements)				15 000	17 940			
(5)	Démantèlement des enrochements sur la Semouse				4 500	5 382			
(6)	Evaluation du site post-travaux (voir fiche C1.3)								
TOTAL					102 000	121 992			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	13 000		50%		15%	15%		
(1,2,3)	2009	30 500		50%		15%	15%		
(1,4,5)	2010	19 500		50%		15%	15%		
(1,4,5)	2011	20 333		50%		15%	15%		
(1,4,5)	2012	20 333		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
(1,2,3,4,5) Communauté de Communes du Val de Semouse ; (6) EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
La réalisation de cette opération conditionne l'intervention des financeurs sur les fiches B1B17, B1B19, et B1B21 à B1B23.									
* TTS=80% au titre de la préservation des ENS (50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse, 25% pour les études et travaux si association porteuse)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action			
Thème	Reconquête du lit majeur				B1A	7		
ME Sup.	Semouse amont				Département	70		
Cours d'eau	Combeauté							
Commune(s)	Aillevillers / Magnoncourt				Lancement	2008		
Intitulé du projet	Gestion d'un site expérimental visant à reconquérir l'espace de mobilité de la Combeauté entre Fougerolles et Corbenay							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
L'étude de dynamique alluviale a permis de déterminer un site pilote sur la Combeauté qui se situe dans la plaine alluviale comprise entre Fougerolles et Corbenay (entre la N57 et la voie SNCF). Le site à dominante naturelle (prairie et forêt) s'étend sur environ 3 Km et une superficie totale de 60 Ha et ne présente pas d'enjeux humains ou de sécurité civile. Sa reconquête permettrait d'améliorer la fonctionnalité du lit majeur en amont des zones urbaines de Corbenay et Saint-Loup.								
Objectifs :								
1- Favoriser la dynamique naturelle dans des secteurs dépourvus d'enjeux humains ou de sécurité civile afin de préserver les zones urbaines des problèmes d'atterrissement, d'érosion et d'inondation 2- Démantèlement de 200 m linéaires d'enrochement 3- Démantèlement de 1 seuil de stabilisation 4- Préservation de 3,93 Ha de zones humides								
Conditions d'exécution :								
1- Maîtrise foncière d'environ 9 Ha de terres agricoles 2- Démantèlement progressif et partiel des ouvrages d'amont en aval 3- Traitement préventif des embâcles sur les secteurs boisés 4- Suivi des répercussions en aval 5- Définir les modalités d'utilisation des terrains et conventionner avec les exploitants pour préserver les zones humides présentes 6- Autorisation Loi sur l'Eau								
Indicateurs d'efficacité :								
1- Avancement de la maîtrise foncière (% d'acquisitions, échanges, conventions) 2- Stabilisation des dysfonctionnements morphodynamiques dans la traversée de Magnoncourt et Saint-Loup 3- Mobilisation de la plaine alluviale en période de crue 4- Etat de conservation des zones humides présentes								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1)	Maîtrise foncière sur 9 ha (y compris étude foncière)				22 500	26 910		
(2)	Démantèlement du seuil situé en amont du site pilote				3 500	4 186		
(3)	Démantèlement des 200m d'enrochements et remise en état des berges				25 000	29 900		
(4)	Evaluation du site post-travaux (voir fiche C1.3)							
(5)								
	TOTAL				51 000	60 996		
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88
(1)	2008	4 500		50%		15%	15%	
(1,2,4)	2009	8 000		50%		15%	15%	
(1,4)	2010	4 500		50%		15%	15%	
(1,3,4)	2011	29 500		50%		15%	15%	
(1,4)	2012	4 500		50%		15%	15%	
Maître d'ouvrage :								
(1,2,3) Communauté de Communes du Val de Semouse ; (4) EPTB Saône et Doubs								
Conditions d'aides :								
La réalisation de cette opération conditionne l'intervention des financeurs sur les fiches B1B17, B1B19, et B1B21 à B1B23.								
* TTS=80% au titre de la préservation des ENS (50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse, 25% pour les études et travaux si association porteuse)								

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action					
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1A	8				
ME Sup.	Planey-Dorgeon		Département	70				
Cours d'eau	Dorgeon							
Commune(s)	Anjeux - Boulogney		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Renaturation du Dorgeon aval							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
<p>De nombreuses communes du bassin versant, et particulièrement les communes riveraines de la Lanterne ont été remembrées ces trente dernières années. Afin de regrouper les parcelles agricoles, de les assainir et de faciliter leur mécanisation, les programmes de remembrement se sont accompagnés de travaux de drainage et de rectification qui ont eu des conséquences significatives sur la fonctionnalités des cours d'eau : accélération des écoulements et du ruissellement, banalisation du milieu, incision du lit, diminution des capacités autoépuratoires, diminution du potentiel d'accueil piscicole.</p> <p>Cette problématique s'illustre parfaitement sur le Dorgeon, dont la mauvaise qualité physique du lit mineur est par ailleurs aggravée par une pression physico-chimique importante due à une mauvaise maîtrise des pollutions d'origines domestique et agricole.</p> <p>Si les opérations programmées dans le cadre des volets A1 et A2 seront de nature à réduire la pression due aux pollutions, la restauration de la qualité écologique de ce cours d'eau ne pourra être atteinte qu'à l'aide d'une opération conjointe de renaturation programmée sur le long terme (10 à 15 ans).</p>								
Objectifs :								
<p>Réaliser la première tranche du projet de renaturation du Dorgeon élaborée dans l'étude piscicole du bassin versant, soit :</p> <p>1- Renaturation du Dorgeon aval sur le secteur des Lauchères sur un linéaire de 1550 m 2- Renaturation conjointe du ruisseau des Maqueux sur un linéaire de 800 m 3- Réactivation de l'ancien lit mineur correspondant à la limite communale par recharge amont/aval du lit rectifié</p>								
Conditions d'exécution :								
<p>1- Accord préalable des propriétaires riverains voire maîtrise foncière 2- Evaluation des sites avant et après travaux 3- Dossier Loi sur l'Eau</p>								
Indicateurs d'efficacité :								
<p>1- Qualité biologique des sites après travaux</p>								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Travaux de renaturation		200 000	239 200				
(2)	Evaluation post-travaux (voir fiche C1.3)							
TOTAL			200 000	239 200				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC***	CG70**	CG88
(1,2)	2008	47 840		50%		15%	15%	
(2)	2009	23 920		50%		15%	15%	
(2)	2010	23 920		50%		15%	15%	
(2)	2011	23 920		50%		15%	15%	
(2,3)	2012	23 920		50%		15%	15%	
Maître d'ouvrage :								
Fédération de pêche, collectivités locales								
Conditions d'aides :								
<p>* Financement AERMC sur les montants HT ** Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs) *** Financement possible de la Région au titre de la restauration des corridors écologiques</p>								

2-2- Volet B1B

Gestion du lit mineur

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	1			
ME Sup.	Toutes				Département	70			
Cours d'eau	Tous								
Commune(s)	Toutes				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Amélioration des pratiques d'abreuvement et des conditions de franchissement du bétail en bord de cours d'eau								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Très présente sur bassin de la Lanterne, l'activité d'élevage en bord de cours d'eau peut parfois être une source de perturbation du milieu. En effet, l'abreuvement et le franchissement des cours d'eau, lorsqu'ils ne sont pas correctement maîtrisés, peuvent engendrer une dégradation locale des habitats aquatiques (piétinement, effondrement de berges) et de la qualité de l'eau (apport de matières en suspension, de matières fécales). D'autre part, lorsque les berges ne sont pas clôturées l'état de la ripisylve se trouve parfois fortement altéré. Ce type de perturbations peut notamment avoir un impact fort sur les petits affluents (zone de reproduction et de croissance des salmonidés), dont certains font d'ailleurs l'objet d'un APB de l'écrevisse à pieds blancs et de la truite fario.</p>									
Objectifs :									
<p>1. Empêcher la détérioration des berges et permettre la régénération de la ripisylve en limitant l'accès du bétail au cours d'eau. 2. Maintenir un abreuvement autonome du bétail tout en améliorant sa qualité. 3. Limiter la dégradation du fond du lit par le passage d'animaux et/ou d'engins en aménageant des points de franchissements.</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- En amont, une étude aura permis de recenser les points d'abreuvement et de franchissement inadaptés, d'identifier les agriculteurs concernés et d'établir les premières pistes de solution; 2- Accompagnement individuel des agriculteurs pour élaborer le projet et monter le dossier (demande de financement, autorisations administratives...); 3- Traitement de 100% de la perturbation par site retenu (contractualisation avec la totalité des exploitants présents).</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
<p>1- Nombre d'abreuvoirs et de points de franchissement aménagés. 2- Reconquête de la qualité des cours d'eau concernés par l'opération</p>									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1) Etat initial par pêches d'inventaires ou IBGN (voir fiche C1.3)									
(2) Aménagement d'abreuvoirs (sur une base de 25)					87 500	104 650			
(3) Aménagement de points de franchissement (sur une base de 10)					30 000	35 880			
(4) Accompagnement des projets et suivi de la réalisation (3 jours par projet)					45 570	54 502			
(5) Evaluation des sites post-travaux par pêches d'inventaires ou IBGN (voir fiche C1.3)									
TOTAL					163 070	195 032			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70***	CG88	Autre
(1)	2008								
(2,3,4)	2008	32 614		50%		8%	22%		
(2,3,4)	2009	32 614		50%		8%	22%		
(2,3,4)	2010	32 614		50%		8%	22%		
(2,3,4)	2011	32 614		50%		8%	22%		
(2,3,4)	2012	32 614		50%		8%	22%		
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
(1,5) ONEMA, Fédération de pêche									
(2,3) Agriculteurs ou collectivités compétentes avec participation financière des agriculteurs									
(4) Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône									
Conditions d'aides :									
<p>* Financement AERMC des travaux sur le montant HT ** Aides CRFC sur l'animation (aide éventuelle sur les travaux dans le cadre d'opérations groupées portées par une collectivité) *** Intervention possible du CG70 uniquement sur les travaux (phase 2 et 3) si portage par une collectivité ou par la Fédération de pêche (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs (20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études).</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	2					
ME Sup.	Lanterne Amont - moyenne - aval		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	du territoire de compétence		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Etablissement d'un programme pluriannuel d'entretien et d'aménagements des cours d'eau pour le Syndicat du Bassin de la Lanterne								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le territoire de compétence du SI du bassin de la Lanterne s'étend depuis Linexert jusqu'à Mersuay sur 18 communes riveraines de la Lanterne. En 2007, une étude de dynamique alluviale permet de proposer au syndicat une dizaine d'actions de travaux sur une partie de son territoire. D'autres opérations sont envisageables sur la durée du contrat en terme d'entretien et d'aménagement de cours d'eau. En tout état de cause, les opérations qui émergeront devront être programmées de manière globale, mises en cohérence avec la feuille de route fixée par l'étude de dynamique alluviale, et discutées en commission technique.									
Objectifs :									
1- Formuler des propositions de travaux sur l'ensemble du territoire du syndicat 2- Proposer des opérations d'entretien et/ou d'aménagement du lit mineur en fonction des priorités 3- Améliorer la gestion de la ripisylve par traitement des embâcles et proposer des opérations de restauration localisées									
Conditions d'exécution :									
1- Programme établi par le Technicien de rivière après concertation avec le syndicat et les partenaires du contrat (fiche C1.2) 2- Etablissement d'une DIG et dossiers Loi sur l'eau 3- Proposer des travaux à partir des demandes formulées lors de l'enquête communale en 2006 et lors des visites de terrain de 2007									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Longueur de rive traitée									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Repérages de terrain, rencontres avec les acteurs locaux, montage des dossiers (technicien de rivière)								
(2a)	Tranche 2009 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(2b)	Tranche 2009 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(3a)	Tranche 2010 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(3b)	Tranche 2010 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(4a)	Tranche 2011 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(4b)	Tranche 2011 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(5a)	Tranche 2012 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(5b)	Tranche 2012 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
TOTAL			40 000	47 840					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC***	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(3)	2010	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(4)	2011	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(5)	2012	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Lanterne									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A1 à B1A3).									
* Financement AERMC à 0% sur les aménagements hors étude globale, et financement à 30% sur les programmes d'entretien									
** Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									
*** Aides Région dans le cadre de la restauration de la ripisylve et des corridors écologiques									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action					
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	3				
ME Sup.	Lanterne amont		Département	70				
Cours d'eau	Lanterne							
Commune(s)	Baudoncourt		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Réhabilitation du déversoir de Baudoncourt							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
<p>Sur la commune de Baudoncourt, la Lanterne est dérivée pour alimenter une ancienne féculerie. Le canal de dérivation présente 4 ouvrages hydraulique successifs : 3 vannages de décharges et un déversoir maçonné en pierre de taille en gré. Le Droit d'eau appartient au propriétaire de la féculerie, mais le syndicat a fait l'acquisition du canal d'amenée dans l'objectif de réhabiliter progressivement les ouvrages dont la gestion permet de contrôler les inondations dans le bourg de Baudoncourt. L'ouvrage de décharge aval a déjà été réhabilité par le Syndicat.</p>								
Objectifs :								
<p>1- Réhabiliter les ouvrages de décharge restant et en particulier le déversoir en pierre (à l'identique) 2- Prendre en compte la mobilité piscicole 3- Contrôler les débits dans le canal de fuite qui traverse le bourg de Baudoncourt (commune en zone PPRi Lanterne) 4- Préserver le patrimoine hydraulique de la Lanterne</p>								
Conditions d'exécution :								
<p>1- Acquisition du droit d'eau par le Syndicat 2- Dossier Loi sur l'Eau</p>								
Indicateurs d'efficacité :								
<p>1- Avancement des négociations avec le propriétaire 2- Maintien du patrimoine hydraulique</p>								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Etude hydraulique préalable		10 000	11 960				
(2)	Reprise du déversoir sur 20m linéaires (étanchéité de la digue amont par banchage, reprise de la maçonnerie en pierre)		30 000	35 880				
(3)	Reprise des deux ouvrages de décharge (maçonneries et empellements)		20 000	23 920				
(4)								
(5)								
TOTAL			60 000	71 760				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC**	CG70*	CG88
(1)	2008	10 000		0%		50%		
(2)	2009	30 000		0%		à préciser	50%	
(3)	2010	20 000		0%		50%		
Maître d'ouvrage :								
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Lanterne								
Conditions d'aides :								
<p>L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A1 à B1A3).</p> <p>* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)</p> <p>** Aides éventuelle de la Région après expertise des services de l'inventaire du patrimoine</p>								

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	4					
ME Sup.	Lanterne moyenne		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Ormoiche		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Protection de la D28 à Ormoiche								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Dans la traversée du Horst de Luxeuil, la plaine alluviale de la Lanterne est sensiblement réduite. Dana ce goulet d'étranglement, la rivière longe la départementale 28 en rive gauche. Des érosions localisées se situent en bordure immédiate de la route. A long terme, dans la mesure où l'espace entre la route et la rivière est faible et où la rivière a très peu d'espace pour exprimer sa dynamique, ces érosions risquent de constituer une menace pour la pérennité de la chaussée.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Protéger la chaussée des érosions 2- mise en place d'un caisson végétalisé sur 400m linéaires</p>									
Conditions d'exécution :									
1- Dossier Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Terrassement		5000	5980					
(2)	Mise en place du caisson sur 400m linéaires et 1,5m de hauteur		365000	436540					
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			370000	442520					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2)	2008	370 000					100%		
Maître d'ouvrage :									
Département									
Conditions d'aides :									
<p>L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A1 à B1A3).</p> <p>* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	5					
ME Sup.	Lanterne moyenne		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Briaucourt		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Protections préventives du Pont de Briaucourt								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>En amont du pont de Briaucourt, des érosions de berges en rive gauche entraînent un début de contournement d'un seuil de stabilisation du lit. La poursuite de ce phénomène risque d'entraîner une reprise importante de dynamique à proximité de l'ouvrage de stabilisation et à terme d'entraîner un affouillement de celui-ci. La proximité du pont de Briaucourt implique une intervention, de manière à éviter tout risque de propagation des érosions vers l'aval.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Contenir les processus de divagation latérale à proximité d'un ouvrage d'art 2- Aménagement de 2 protections minérales en rive gauche (enrochement), sur un linéaire approximatif de 70 mètres 3- Renforcement du seuil existant</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Cet aménagement devra être conçu de manière à s'intégrer au mieux au paysage (plantation d'essences appropriées) et devra être entretenu à terme 2- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Stabilisation du dysfonctionnement local									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Remblais de l'encoche d'érosion en terre végétale et compactage.		1000	1196					
(2)	Aménagement de 2 enrochements non liés sur 70 mètres.		11000	13156					
(3)	Renforcement du seuil par terrassement et recharge en blocs de pierre		1500	1794					
(4)									
(5)									
TOTAL			13500	16146					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2,3)	2008	13 500		30%			50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Lanterne									
Conditions d'aides :									
<p>L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A1 à B1A3).</p> <p>* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	6					
ME Sup.	Lanterne moyenne		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Conflans		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Gestion de l'atterrissement du Pont de la D10 à Conflans/Lanterne								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La configuration hydraulique locale (zone lenticule créée par la fosse de dissipation du seuil de stabilisation du pont et arrivées d'eau latérales du canal de canoë) est favorable à l'apparition récurrente de formations sédimentaires massives. Ces dépôts occasionnent localement une gêne à l'écoulement et favorisent des débordements plus précoces de la rivière lors des crues. La modification des écoulements favorisent par ailleurs la formation d'une encoche d'érosion en rive droite.									
Objectifs :									
1- Restaurer localement l'écoulement des eaux 2- Augmenter le débit solide dans un secteur où le transit sédimentaire est contraint 3- Traiter l'atterrissement par dévégétalisation et scarification 4- Stabilisation d'une berge par génie végétal 5- Intégration au plan pluriannuel d'entretien (voir fiche B1B3)									
Conditions d'exécution :									
1- Le curage est à proscrire car il entraîne un déficit sédimentaire local et peut générer des érosions de berges et du lit 2- Dans le cas où la scarification serait inefficace, l'expérience du transfert aval pourra être testée (enlèvement des dépôts, transport et régalaage sur les berges en aval du pont SNCF) 3- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Restauration du transit sédimentaire 2- Rétablissement de la section d'écoulement									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Dévégétalisation et scarification sur environ 100 m ² (à raison de 2 interventions pendant la durée du contrat)		8000	9568					
(2)	Restauration de berge en rive droite par talutage et végétalisation		1500	1794					
(3)	Tranche conditionnelle : expérimentation du transfert aval (arasement, transport et regalage d'environ 80m ³ , y compris prestation topo)		5000	5980					
(4)									
(5)									
TOTAL			14500	17342					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
	(1,2)	2008	5 500	30%			20 à 50%		
	(1)	2010	4 000	30%			20 à 50%		
	(3)	2012	5 000	30%			20 à 50%		
				30%			20 à 50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Lanterne									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A1 à B1A3).									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	7			
ME Sup.	Lanterne aval				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	comprises entre Mersuay et Conflandey				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Etablissement d'un programme pluriannuel d'entretien et d'aménagements sur le territoire de la Basse Lanterne								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La basse vallée de la Lanterne entre le pont de Mersuay et la confluence avec la Saône fait partie du Domaine Public Fluvial. L'Etat est donc compétent en matière d'entretien du lit mineur et ce en limites de plein bord. Le Syndicat Intercommunal de la basse Lanterne a étendu la gestion de ce secteur au lit majeur de la Lanterne en menant des opérations sur les canaux et petits affluents attenants avec pour objectifs de préserver le patrimoine naturel et les champs d'expansion des crues. Afin de poursuivre le travail du syndicat et de l'élargir à des opérations d'entretien ponctuelles, une redéfinition des actions à mener sur le secteur est nécessaire.									
Objectifs :									
1- Formuler dans un premier temps des propositions sur le lit majeur (affluents de la Lanterne, canaux, éventuellement plans d'eau) 2- Proposer à terme des opérations d'entretien et/ou d'aménagement du lit mineur en fonction des priorités (sablères notamment) 3- Améliorer la gestion de la ripisylve par traitement des embâcles et proposer des opérations de restauration localisées 4- Prolonger les conventions de bonnes pratiques agricoles signées entre le syndicat et les propriétaires riverains									
Conditions d'exécution :									
1- Programme établi par le Technicien de rivière après concertation avec le syndicat, l'Etat et les partenaires du contrat (fiche C1.2) 2- Etablissement d'une DIG et dossiers Loi sur l'Eau 2- Proposer des travaux à partir des demandes formulées lors des visites de terrain de 2007									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Repérages de terrain, rencontres avec les acteurs locaux, montage des dossiers (technicien de rivière)				25000	29900			
(2)	Travaux et conventionnements divers sur 5 ans								
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					25000	29900			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC***	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009	6 250		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(2)	2010	6 250		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(2)	2011	6 250		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(2)	2012	6 250		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Lanterne									
Conditions d'aides :									
* Financement AERMC à 0% sur les aménagements hors étude globale, et financement à 30% sur les programmes d'entretien ** Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs) *** Aides Région dans le cadre de la restauration de la ripisylve et des corridors écologiques									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	8			
ME Sup.	Basse Lanterne				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Mersuay				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Protection de berges à proximité des anciennes sablières de Mersuay								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La plaine alluviale de la basse vallée de la Lanterne est depuis longue date propice au développement des activités extractives. A l'origine pratiquées en lit mineur, ces activités ont aujourd'hui abouti à la création d'une centaine d'hectares de plans d'eau en lit majeur sur le secteur de MersuayFaverney. Les digues et protections de berges façonnées à l'époque pour éviter les connexions entre la rivière et les sablières sont vieillissantes. Celles qui sont situées à l'extrémité nord des Grands Gabions seront prochainement restaurées par le groupe GDFC. Mais la situation des sablières situées plus en amont, en rive droite, n'est pas réglée.									
Objectifs :									
La configuration locale favorisant le creusement d'un chenal abrupte au droit de la digue, il est préconisé de : 1- Renforcer la digue par 250m linéaires d'enrochement afin d'éviter tout risque de capture à terme 2- De traiter l'atterrissement situé en rive gauche pour répartir les écoulements sur l'ensemble de la section du lit mineur									
Conditions d'exécution :									
1- Définition préalable des enjeux et montage d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau 2- Traitement régulier des atterrissements à terme sur tout le secteur de manière à éviter la création de chenaux préférentiels d'écoulement le long des digues									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Traitement de l'atterrissement par dévégétalisation et scarification				11 500	13 754			
(2)	Traitement des sujets ligneux sur la digue (peupliers)				3 000	3 588			
(3)	(Etude préalable tranche 1 : Acquisition de données topobathymétriques et définition des enjeux pour la basse vallée de la Lanterne)				30 000	35 880			
(4)	Etude préalable tranche conditionnelle : dossier d'incidence				10 000	11 960			
(5)	Renforcement de la digue par enrochement sur 250m linéaires (préparation de la berge, talutage, mise en place de blocs)				96 000	114 816			
TOTAL					150 500	179 998			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat**	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	11 500		0%	100%		0%		
(2)	2008	3 000		0%	100%		0%		
(3)	2009	30 000		0%	100%		0%		
(4)	2010	10 000		à préciser	à préciser		à préciser		
(5)	2011	96 000		à préciser	à préciser		à préciser		
Maître d'ouvrage :									
(1,2,3) Etat ; (4,5) à préciser									
Conditions d'aides :									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									
** Financement Etat sur les phases 4 et 5 à préciser en fonction de la définition des enjeux									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	9					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin et affluents principaux								
Commune(s)	adhérentes du syndicat du Breuchin		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Etablissement d'un programme pluriannuel d'entretien et d'aménagements des cours d'eau pour le Syndicat du Breuchin								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le territoire de compétence du SITA Breuchin s'étend depuis Saint-Sauveur, jusqu'à Corravillers sur 13 communes riveraines du Breuchin et de ses principaux affluents que sont le Raddon, le Beuletin, le Morbief. En 2007, une étude de dynamique alluviale permet de proposer au syndicat une dizaine d'actions de travaux sur une partie de son territoire. D'autres opérations sont envisageables sur la durée du contrat en terme d'entretien et d'aménagement de cours d'eau. En tout état de cause, les opérations qui émergeront devront être programmées de manière globale et mises en cohérence avec la feuille de route fixée par l'étude de dynamique alluviale.									
Objectifs :									
1- Formuler des propositions de travaux sur l'ensemble du territoire du syndicat 2- Proposer des opérations d'entretien et/ou d'aménagement du lit mineur en fonction des priorités 3- Améliorer la gestion de la ripisylve par traitement des embâcles et proposer des opérations de restauration localisées									
Conditions d'exécution :									
1- Programme établi par le Technicien de rivière après concertation avec le syndicat et les partenaires du contrat (voir fiche C1.2) 2- Etablissement d'une DIG et dossiers loi sur l'Eau 2- Proposer des travaux à partir des demandes formulées lors de l'enquête communale en 2006 et lors des visites de terrain de 2007									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Longueur de rive traitée									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Repérages de terrain, rencontres avec les acteurs locaux, montage des dossiers (technicien de rivière)								
(2a)	Tranche 2009 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(2b)	Tranche 2009 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(3a)	Tranche 2010 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(3b)	Tranche 2010 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(4a)	Tranche 2011 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(4b)	Tranche 2011 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(5a)	Tranche 2012 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(5b)	Tranche 2012 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
TOTAL			40 000	47 840					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC***	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(3)	2010	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(4)	2011	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
(5)	2012	10 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A4 et B1A5).									
* Financement AERMC à 0% sur les opérations d'aménagement hors étude globale, et 30% sur les opérations d'entretien									
** Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									
*** Aides Région dans le cadre de la restauration de la ripisylve et des corridors écologiques									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES					Code fiche Action			
Thème	Gestion et entretien du lit mineur					B1B	10		
ME Sup.	Breuchin					Département	70		
Cours d'eau	Breuchin et affluents principaux								
Commune(s)	Ensemble du territoire du SITA Breuchin					Lancement	2008		
Intitulé du projet	Etude zoomée des ouvrages hydrauliques de la vallée du Breuchin								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Du fait de son passé industriel et artisanal, le Breuchin présente un cloisonnement important dû à de nombreux ouvrages permettant de valoriser la force motrice de l'eau. Un équilibre s'est créé autour de ces ouvrages qui assurent une stabilité longitudinale du tracé du Breuchin, en particulier dans la traversée des différents villages. Il n'en demeure pas moins que l'état général des ouvrages, leur impact sur la mobilité piscicole ou la dynamique alluviale posent la question de leur avenir.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Etablir une stratégie quant à l'avenir de ces anciens ouvrages hydrauliques 2- Effectuer un recensement complet (géolocalisation, identification de la propriété physique et du droit d'eau) 3- Caractériser l'usage présent, passé et à venir 4- Apprécier l'état général et définir les travaux nécessaires à une restauration éventuelle intégrant le franchissement piscicole 5- Apprécier l'intérêt du maintien pour chaque ouvrage sur des critères économiques et morphodynamiques</p>									
Conditions d'exécution :									
1- Reprendre les données issues de l'étude du SRAE de 1990 et du SDAVP de 1991									
Indicateurs d'efficacité :									
Mise à disposition de la collectivité et des services instructeurs d'une stratégie d'ensemble permettant d'envisager l'avenir de chaque ouvrage de la vallée.									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)						Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1)	Programme d'étude (recensement, diagnostic)					30000	35880		
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL						30000	35880		
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	30000		50%			30%		
				50%			30%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
Conditions d'aides :									
<p>* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	11			
ME Sup.	Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	La Voivre				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Traitement des atterrissements au lieu-dit Breuche-les-Faucogney								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le secteur aval de Faucogney comprend de nombreuses formations sédimentaires caractérisées par la présence d'atterrissements massifs en cours de végétalisation par des arbustes (saules et renouée du Japon). La végétation qui se développe sur les atterrissements favorise leur engraissement. Le tressage et l'élargissement excessifs qui s'opèrent limitent le transit des matériaux vers l'aval et provoquent localement une gêne à l'écoulement.									
Objectifs :									
1- Favoriser la mobilisation des matériaux par dévégétalisation et scarification 2- Opération menée dans le respect de la balance sédimentaire 3- Limiter les débordements localisés au niveau du moulin 4- Intégration au plan pluriannuel d'entretien (voir fiche B1B9)									
Conditions d'exécution :									
1- L'intervention doit rester ponctuelle, ne doit pas entraîner d'approfondissement du lit, et respecter la richesse piscicole du secteur 2- Traitement approprié des embâcles et de la renouée 3- Si la scarification s'avère inefficace, l'expérience du transfert aval des matériaux 600m en aval sera testée 4- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
Evolution des côtes topographiques des bancs alluvionnaires après la première crue									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Suppression de la végétation se développant sur les atterrissements (environ 200 m ²) avec traitement spécifique de la renouée				1000	1196			
(2)	Scarification sélective des bancs				7000	8372			
(3)	Prestation topographique (suivi)				1000	1196			
(4)	Tranche conditionnelle : arrasement et transfert aval des matériaux (sur une base de 100m ³)				5000	5980			
(5)									
TOTAL					14000	16744			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2,3)	2008	9000		30%			50%		
(4)	2010	5000		30%			50%		
				30%			50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A4 et B1A5).									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	12					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Froideconche		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Traitement de l'atterrissement en aval des Longeures								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
De volumineux atterrissements se sont formés en amont immédiat de Froideconche en rive droite. Ces formations sédimentaires sont fortement végétalisées par des saules et des pieds de Renouée du Japon. Cette végétation augmente le piégeage des matériaux qui viennent engraisser l'atterrissement en place et favoriser les érosions sur la berge opposée (voir fiche B1B13).									
Objectifs :									
1- Limiter l'accroissement des atterrissements et les érosions de berges qui en résultent 2- Dévégétalisation des atterrissements et scarification pour permettre leur mobilisation par les crues 3- Opération menée dans le respect de la balance sédimentaire 4- Intégration au plan pluriannuel d'entretien (voir fiche B1B9)									
Conditions d'exécution :									
1- Traitement approprié de la renouée lors de la dévégétalisation 2- Lien avec la fiche B1B13 3- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
Evolution des côtes topographiques des bancs alluvionnaires après la première crue									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Suppression de la végétation des atterrissements et scarification (environ 150 m ²)		8000	9568					
(2)	Levés topographiques avant / après travaux		1000	1196					
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			9000	10764					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2)	2008	9 000		30%			50%		
				30%			50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A4 et B1A5).									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	13					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Froideconche		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Protection de berge en aval des Longeures								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
D'importantes érosions de berges sont à signaler en amont immédiat du village de Froideconche, en rive gauche du Breuchin. Cette rive érodée se situe en bordure d'une zone de prairie mais à proximité immédiate d'une exploitation agricole. L'évolution de l'érosion est rapide compte tenu de la faible cohésion des matériaux. Il est nécessaire de contenir l'érosion qui menace à terme les bâtiments de l'exploitation en cas de translation du phénomène vers l'aval. Cette érosion est le résultat d'un dysfonctionnement occasionné par un atterrissement massif situé en rive droite (voir fiche B1B12).									
Objectifs :									
1- Stabilisation de la rive par l'aménagement d'une fascine de saule									
Conditions d'exécution :									
1- L'opération est subordonnée à l'engagement du propriétaire riverain de mettre en place une clôture et un abreuvoir pour éviter le piétinement de la fascine par le bétail (coût estimé à 2500 €) 2- Lien avec la fiche B1B12 3- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
Stabilisation du dysfonctionnement local									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Terrassement de la berge (180 m3)		900	1076,4					
(2)	Aménagement d'une fascine de saule sur 80 mètres.		4320	5166,72					
(3)	Talutage de la berge (150 m²).		450	538,2					
(4)									
(5)									
TOTAL			5670	6781,32					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2,3)	2008	5 670		30%			50%		
				30%			50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A4 et B1A5).									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	14					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Saint-Sauveur		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Protection de berge à Saint-Sauveur au niveau des Prés Gâtés								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Suite à la création d'une brèche en rive droite, le Breuchin a creusé un nouveau bras traversant les Prés Gâtés. Une grande partie du débit de la rivière tend à vouloir emprunter ce nouveau bras au détriment du méandre originel qui longe l'extrémité sud-ouest de la commune. Hormis le fait qu'à terme la rivière risque de délaisser un bras longeant une zone urbaine, le phénomène entraînera des arrivées d'eau beaucoup plus rapides vers l'aval (méandre court-circuité). Le premier colmatage de la brèche s'étant avéré inefficace, la totalité de la berge est à reprendre.									
Objectifs :									
1- Maintenir le tracé historique du Breuchin aux abords d'une zone urbaine 2- Renforcer la concavité du méandre par un enrochement de 40m linéaires									
Conditions d'exécution :									
1- L'opération ne devra pas occulter l'engagement des travaux de maîtrise des pollutions d'origine domestique sur le secteur 2- Cet aménagement lourd devra être conçu de manière à s'intégrer au mieux au paysage et devra être entretenu à terme 3- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
Stabilisation du dysfonctionnement local									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Pose de batardeaux et déblais des matériaux en place		7000	8372					
(2)	Recharge de la berge en matériaux argileux et compactage (environ 375 m3)		8500	10166					
(3)	Aménagement d'un enrochement de part et d'autre de la berge (2x25m linéaires soit environ 150 m3)		15000	17940					
(4)									
(5)									
TOTAL			30500	36478					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2,3)	2008	30 500					50%		
				0%			50%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A4 et B1A5).									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	15					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Breuches		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Protection de berge et réfection de la prise d'eau de l'ancienne scierie de Breuches								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La reprise de l'activité morphodynamique du Breuchin en aval immédiat des gravières Ferrat-Choley a provoqué un élargissement de la prise d'eau de l'ancienne scierie de Breuches. Il en résulte, en période de crue, une augmentation importante des débits dans l'ancien canal qui traverse la commune. Si les phénomènes érosifs ne sont pas contenus, des inondations sévères sont à craindre dans une des zones les plus sensibles du bassin versant (PPRI en cours de préparation).									
Objectifs :									
1- Contenir les phénomènes d'érosion locaux 2- Restaurer et recalibrer la prise d'eau de l'ancienne scierie afin de contrôler les débits dans la traversée urbaine 3- Limiter le risque d'inondation dans Breuches									
Conditions d'exécution :									
1- Compte-tenu de l'enjeu "inondation" en présence, une étude hydraulique localisée devra être menée afin de niveler correctement la prise d'eau 2- Acquisition du droit d'eau 3- Aménagement adéquat de l'exutoire de la STEP de Luxeuil (compétence CCPL) 4- Dossier Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Stabilisation du dysfonctionnement local 2- Contrôle efficace des débits dans le canal									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Etude hydraulique localisée avec nivelage de la prise d'eau		5000	5980					
(2)	Recharge de la rive du Breuchin (environ 100 m3) et reprise de l'enrochement existant sur 10m linéaires		2000	2392					
(3)	Reprise du canal par talutage et mise en place de fascines de saule (environ 50m linéaires sur chaque rive)		6000	7176					
(4)	Aménagement d'un seuil en blocs de pierre au niveau de la prise d'eau (environ 15 m ²)		4000	4784					
(5)									
TOTAL			17000	20332					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	5 000		0%			à préciser		
(2,3,4)	2009	12 000		à préciser			à préciser		
				à préciser			à préciser		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat Intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité et sur les annexes hydrauliques (voir fiches B1A4 et B1A5).									
* Financement possible de l'Agence sur l'aménagement de l'exutoire de la STEP de Luxeuil									
** Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action					
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	16				
ME Sup.	Semouse amont et aval		Département	70				
Cours d'eau	Semouse, Augronne, Combeauté							
Commune(s)	de la Com. de com. du Val de Semouse		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Etablissement d'un programme pluriannuel d'entretien et d'aménagements des cours d'eau pour la CCVS							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Le territoire de compétence de la CCVS s'étend sur 12 communes riveraines de la Semouse, de l'Augronne et de la Combeauté. En 2007, une étude de dynamique alluviale permet de proposer à la communauté de communes une dizaine d'actions de travaux sur une partie de son territoire. D'autres opérations sont envisageables sur la durée du contrat en terme d'entretien et d'aménagement de cours d'eau. En tout état de cause, les opérations qui émergeront devront être programmées de manière globale et mises en cohérence avec la feuille de route fixée par l'étude de dynamique alluviale.								
Objectifs :								
1- Formuler des propositions de travaux sur l'ensemble du territoire de la CCVS 2- Proposer des opérations d'entretien et/ou d'aménagement du lit mineur en fonction des priorités 3- Améliorer la gestion de la ripisylve par traitement des embâcles et proposer des opérations de restauration localisées								
Conditions d'exécution :								
1- Programme établi par le Technicien de rivière après concertation avec le syndicat et les partenaires du contrat (fiche C1.2) 2- Etablissement d'une DIG et dossiers loi sur l'Eau 2- Proposer des travaux à partir des demandes formulées lors de l'enquête communale en 2006 et lors des visites de terrain de 2007								
Indicateurs d'efficacité :								
1- Longueur de rive traitée								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Repérages de terrain, rencontres avec les acteurs locaux, montage des dossiers (technicien de rivière)							
(2a)	Tranche 2009 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980				
(2b)	Tranche 2009 : Aménagements éventuels		5 000	5 980				
(3a)	Tranche 2010 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980				
(3b)	Tranche 2010 : Aménagements éventuels		5 000	5 980				
(4a)	Tranche 2011 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980				
(4b)	Tranche 2011 : Aménagements éventuels		5 000	5 980				
(5a)	Tranche 2012 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980				
(5b)	Tranche 2012 : Aménagements éventuels		5 000	5 980				
TOTAL			40 000	47 840				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC***	CG70**	CG88
(1)	2008							
(2)	2009	10 000		0 à 30%			20 à 50%	
(3)	2010	10 000		0 à 30%			20 à 50%	
(4)	2011	10 000		0 à 30%			20 à 50%	
(5)	2012	10 000		0 à 30%			20 à 50%	
Maître d'ouvrage :								
CCVS								
Conditions d'aides :								
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité (voir fiches B1A6 et B1A7).								
* Financement AERMC à 0% sur les aménagements hors étude globale, et financement à 30% sur les programmes d'entretien								
** Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)								
*** Aides Région dans le cadre de la restauration de la ripisylve et des corridors écologiques								

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	17					
ME Sup.	Semouse amont et aval		Département	88					
Cours d'eau	Semouse, Augronne, Combeauté								
Commune(s)	de la Com. de com. des 3 rivières		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Etablissement d'un programme pluriannuel d'entretien et d'aménagements des cours d'eau sur le territoire vosgien								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Onze communes du département des Vosges sont potentiellement concernées par le Contrat de rivière de la Lanterne dont 6 ont une surface significative incluse dans les limites topographiques du bassin versant et présentent de réels enjeux en terme de gestion de cours d'eau (Bellefontaine, le Clerjus, Girmont-Val-D'Ajol, le Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains, Xertigny). Cela représente 20% de la superficie totale du bassin versant. Le patrimoine aquatique local y est remarquable et représente une attractivité réelle en terme paysager et touristique. Ce patrimoine mérite une gestion appropriée. Cours d'eau concernés : Semouse, Augronne, Combeauté et petits affluents.									
Objectifs :									
1- Apporter les compétences techniques aux collectivités locales n'ayant pas les capacités de mener seules des projets liées à la gestion des cours d'eau 2- Intégrer la gestion des milieux aquatiques aux politiques locales de développement par l'intermédiaire de projets de préservation, de restauration et de valorisation visant à restaurer la fonctionnalité et la qualité des cours d'eau 3- Proposer des programmes d'ensemble concernant l'entretien, l'aménagement du lit mineur et du lit majeur, améliorer la gestion de la ripisylve par traitement des embâcles ou des opérations de restauration localisées 4- Proposer, en fonction des opportunités d'acquisition, des programmes de gestion d'étangs et de tourbières									
Conditions d'exécution :									
1- Intégrer les résultats d'études passées proposant des schémas d'ensemble (Plan Paysage de la CC3R, Etude ENGREF de 2007 réalisée sur le Val-D'Ajol) et les compléter si nécessaire 2- Engagement de la collectivités maître d'ouvrage dans un programme pluriannuel pérenne 3- Appui technique fourni par le technicien de rivière du Contrat									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Longueur de rive traitée 2- amélioration du pouvoir d'auto-épuration de la rivière, de la qualité biologique, physico-chimique, paysagère, amélioration de la régulation des écoulements									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Repérages de terrain, rencontres avec les acteurs locaux, montage des dossiers (technicien de rivière)								
(2a)	Tranche 2009 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(2b)	Tranche 2009 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(3a)	Tranche 2010 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(3b)	Tranche 2010 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(4a)	Tranche 2011 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(4b)	Tranche 2011 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
(5a)	Tranche 2012 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		5 000	5 980					
(5b)	Tranche 2012 : Aménagements éventuels		5 000	5 980					
TOTAL			40 000	47 840					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88**	Autre
(1)	2008								
(2)	2009	10 000		0 à 30%				20 à 30%	
(3)	2010	10 000		0 à 30%				20 à 30%	
(4)	2011	10 000		0 à 30%				20 à 30%	
(5)	2012	10 000		0 à 30%				20 à 30%	
Maître d'ouvrage :									
Communautés de Communes, Communes									
Conditions d'aides :									
Montage des dossiers au préalable en collaboration avec les partenaires techniques et financiers du Contrat * Financement AERMC à 0% sur les aménagements hors étude globale, et financement à 30% sur les programmes d'entretien ** Aides du CG 88 sur les programmes globaux traitant le cours d'eau d'amont en aval : 30% sur les études, 20% sur les travaux									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	18			
ME Sup.	Semouse amont				Département	70			
Cours d'eau	Augronne								
Commune(s)	Aillevillers				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Traitement de l'atterrissement à l'amont du pont de la D57 à Aillevillers								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'amont immédiat du pont de la D57 est marqué par d'importants bancs d'alluvions. Le dépôt des matériaux est favorisé par le contexte hydraulique local (ralentissement des débits occasionné par une conduite d'assainissement faisant un effet de seuil au niveau du pont, et turbulences occasionnées par l'arrivée en rive droite d'un canal de dérivation de la Semouse). Ces matériaux obstruent le lit et génèrent des désordres hydrauliques : érosions de berges et inondation d'une habitation en rive gauche. Le secteur étant excédentaire en alluvions, les interventions passées (creusement d'un chenal d'écoulement dans l'atterrissement) ont été inefficaces.									
Objectifs :									
1- Statuer sur le risque d'inondation pour la zone urbaine située en aval par une étude hydraulique localisée 2- Le cas échéant, traiter l'atterrissement par dévégétalisation et scarification afin de faciliter la mobilisation des matériaux 3- Si le traitement est inefficace, et compte-tenu du fait que la canalisation fait office de verrou pour le transit sédimentaire, l'expérience du transfert des matériaux en aval d'Aillevillers sera testée 4- Intégration au plan pluriannuel d'entretien (voir fiche B1B17)									
Conditions d'exécution :									
1- Etude hydraulique préalable 2- Déclaration loi sur l'Eau le cas échéant									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Mobilisation des matériaux 2- Non exhaussement du lit									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Etude hydraulique localisée				5000	5980			
(2)	Le cas échéant : Dévégétalisation et scarification sur 100 m ²				4000	4784			
(3)	Tranche conditionnelle : Transfert aval des matériaux (définition de la côte d'arasement, enlèvement des matériaux, transport, régalage sur berge)				6000	7176			
(4)									
(5)									
TOTAL					15000	17940			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	5 000		50%			30%		
(2)	2009	4 000		30%			20 à 50%		
(3)	2010	6 000		30%			20 à 50%		
				37%			33%		
Maître d'ouvrage :									
Communauté de communes du Val de Semouse									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité (voir fiches B1A6 et B1A7).									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	19			
ME Sup.	Semouse amont				Département	88			
Cours d'eau	Semouse								
Commune(s)	Xertigny, Plombières, le Clerjus				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Gestion des ouvrages hydrauliques massifs de la Semouse vosgienne								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Du fait de son passé industriel, l'amont de la vallée de la Semouse a été lourdement aménagé afin de valoriser la force hydraulique. Il existe sur la partie vosgienne en aval de Bellefontaine une succession de barrages dont la gestion et l'état nécessiteraient une intervention des pouvoirs publics (barrage et retenue du Moulin du Pont Poirot, retenue du petit Fays, vanne et barrage des Forges de la Semouse et de l'ancienne scierie). Le fonctionnement en éclusée de ces ouvrages est particulièrement impactant pour la Semouse (relargage subit de fines, marnage important). Par ailleurs, l'état probable des fondations est inquiétant sur le plan de la sécurité civile.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Entretien des digues 2- Examen des fondations 3- Etablissement de pratiques respectueuses de la rivière</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Contact avec les propriétaires 2- Mise en demeure le cas échéant 3- Dans le cas où des projets de travaux émergeraient, la restauration de la continuité biologique devra être envisagée</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Entretien de la végétation à proximité des ouvrages (digues, fosses, empellements)				3000	3588			
(2)	Inspections subaquatiques				9000	10764			
(3)	Entretien des maçonneries				10000	11960			
(4)									
(5)									
TOTAL					22000	26312			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88*	Autre
(1,2,3)	2008	22 000		0%					
				0%					
Maître d'ouvrage :									
Propriétaires des droits d'eau									
Conditions d'aides :									
<p>* Dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage publique où l'intérêt général serait mis en avant (restauration globale du fonctionnement du cours d'eau) la participation du CG88 s'élèverait à 30% pour les études et 20% pour les travaux.</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	20			
ME Sup.	Semouse amont				Département	70			
Cours d'eau	Combeauté								
Commune(s)	Fougerolles-le-Château				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Traitement de l'atterrissement situé en aval des anciennes filatures de Fougerolles-le-Château								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Un atterrissement est à signaler en aval des anciennes filatures de Fougerolles-le-Château. Ces dépôts sont en cours de végétalisation et risquent d'augmenter progressivement de volume. Il existe un risque de gêne à l'écoulement des eaux à terme. En présence d'habitations à proximité immédiate, une intervention visant à rétablir la section d'écoulement peut être menée à titre préventif.									
Objectifs :									
1- Favoriser la mobilisation des matériaux par dévégétalisation et scarification 2- Opération menée dans le respect de la balance sédimentaire 3- Limiter les débordements localisés en rive droite 4- Intégration au plan pluriannuel d'entretien (voir fiche B1B17)									
Conditions d'exécution :									
1- L'intervention doit rester ponctuelle, ne doit pas entraîner d'approfondissement du lit 2- Si la scarification s'avère inefficace, l'expérience du transfert aval des matériaux en aval de Fougerolles sera testée 3- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
Evolution des côtes topographiques des bancs alluvionnaires après la première crue									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Dévégétalisation et scarification sur environ 50 m ²				2500	2990			
(2)	Tranche conditionnelle : arasement et transfert aval de 10m3 d'alluvions (y compris prestations topographiques visant à définir la côte d'arasement)				2500	2990			
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					5000	5980			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	2 500		30%			50%		
(2)	2011	2 500		30%			50%		
				30%			50%		
Maître d'ouvrage :									
CCVS									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité (voir fiches B1A6 et B1A7). * Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion et entretien du lit mineur				B1B	21			
ME Sup.	Semouse amont				Département	70			
Cours d'eau	Combeauté								
Commune(s)	Fontaine-les-Luxeuil, Corbenay				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Traitement de l'atterrissement du Pont des Baraques Chardin								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'aval immédiat du pont de la D64 (Pont des Baraques Chardin) est marqué par d'importants bancs d'alluvions. Le dépôt des matériaux est favorisé par le contexte hydraulique local (arches mal dimensionnées, arrivées du canal de fuite). Ces matériaux obstruent le lit et réduisent la section d'écoulement. Ils ont contribué par le passé à des débordements importants dans la zone d'activités de Saint-Loup. Etant donné les enjeux économiques situés en aval, le traitement de cet atterrissement semble indispensable, mais devra s'accompagner à terme d'une augmentation de la section d'écoulement d'un dalot situé sous la D164. (voir fiche B2.1).									
Objectifs :									
1- Rétablir la section d'écoulement pour prévenir les débordements 2- Dévégétalisation, scarification et étalement local des atterrissements pour permettre leur mobilisation par les crues 3- Opération menée dans le respect de la balance sédimentaire 4- Intégration au plan pluriannuel d'entretien (voir fiche B1B16)									
Conditions d'exécution :									
1- L'intervention doit rester ponctuelle, ne doit pas entraîner d'approfondissement du lit 2- Compte-tenu de la production du cours d'eau, elle devra être renouvelée régulièrement 3- Si la scarification s'avère inefficace, l'expérience du transfert aval des matériaux en aval 4- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Mobilisation des matériaux lors des crues 2- Limitation des débordements									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Dévégétalisation, scarification sur 50 m ² (à raison de 2 passages sur la durée du contrat)				4000	4784			
(2)	Arasement et étalement local (à raison de 2 passages sur la durée du contrat)				3000	3588			
(3)	Tranche conditionnelle : arasement et transfert aval de 50 m ³ d'alluvions				3500	4186			
(4)									
(5)									
TOTAL					10500	12558			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2)	2008	3 500		30%			20%		
(1,2)	2010	3 500		30%			20%		
(3)	2012	3 500		30%			20%		
				30%			20%		
Maître d'ouvrage :									
CCVS									
Conditions d'aides :									
L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité (voir fiches B1A6 et B1A7).									
* Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	22					
ME Sup.	Semouse amont		Département	70					
Cours d'eau	Combeauté								
Commune(s)	Saint-Loup-sur-Semouse		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Protection de berge au niveau des sablières de Saint-Loup								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les berges de la Combeauté sont localement érodées le long des gravières de Saint-Loup-sur-Semouse (partie amont des gravières). Ce phénomène est le résultat d'une tendance à la reprise de la dynamique naturel sur ce secteur stabilisé par des seuils de fond. Il est impératif de contenir les érosions de berges, notamment en rive droite, afin d'éviter la dégradation des digues séparant la rivière des étangs et d'éviter toute capture à terme.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Aménagement de petits enrochements de berge en rive droite sur 50 mètres. La rive gauche naturelle ne nécessite pas d'aménagement pour le moment</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Si la dynamique naturelle venait à éroder massivement la rive gauche, celle-ci pourrait faire également l'objet d'une protection, bien que l'occupation des sols riveraine soit naturelle, afin d'éviter tout désordre hydraulique dans ce secteur sensible. 2- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Terrassement de la rive droite.		1000	1196					
(2)	Aménagement de l'enrochement, sur une hauteur de 1,5 m environ (environ 60 m3).		5500	6578					
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			6500	7774					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1,2)	2008	6 500		30%			50%		
				30%			50%		
Maître d'ouvrage :									
CCVS									
Conditions d'aides :									
<p>L'intervention des financeurs sur les opérations d'entretien et d'aménagement ponctuelles est subordonnée à la réalisation, à titre compensatoire, des opérations sur les sites pilotes de reconquête de l'espace de mobilité (voir fiches B1A6 et B1A7). * Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action					
Thème	Gestion et entretien du lit mineur		B1B	23				
ME Sup.	Planey		Département	70				
Cours d'eau	Planey et Dorgeon							
Commune(s)	Adhérentes au Syndicat du Planey		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Etablissement d'un programme pluriannuel d'entretien et d'aménagements des cours d'eau pour le Syndicat du Planey et du Dorgeon							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Le territoire de compétence du Syndicat du Planey s'étend sur 11 communes depuis la source du Dorgeon, jusqu'à la confluence du Planey à la Semouse. Ses actions portent sur l'entretien de ces deux cours d'eau et de leurs affluents (notamment les ruisseaux du Chanois et des Auvets). Sur ce sous-bassin versant à vocation agricole et forestière où les cours d'eau de faible calibre sont souvent de qualité moyenne, la gestion de la ripisylve est essentielle pour améliorer la qualité écologique des milieux (paysage, autoépuration, gestion des embâcles).								
Objectifs :								
1- Epauler le Syndicat dans l'établissement de ses programmes de restauration et d'entretien de la ripisylve et du lit mineur 2- Améliorer la qualité écologique du sous bassin du Planey 3- Prioriser les travaux en fonction des enjeux								
Conditions d'exécution :								
1- Programme établi par le Technicien de rivière après concertation avec le syndicat et les partenaires du contrat (C1.2) 2- Etablissement d'une DIG et dossiers loi sur l'Eau								
Indicateurs d'efficacité :								
1- Longueur de rive traitée								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Repérages de terrain, rencontres avec les acteurs locaux, montage des dossiers (technicien de rivière)							
(2a)	Tranche 2009 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		2 500	2 990				
(2b)	Tranche 2009 : Aménagements éventuels		2 500	2 990				
(3a)	Tranche 2010 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		2 500	2 990				
(3b)	Tranche 2010 : Aménagements éventuels		2 500	2 990				
(4a)	Tranche 2011 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		2 500	2 990				
(4b)	Tranche 2011 : Aménagements éventuels		2 500	2 990				
(5a)	Tranche 2012 : Entretien ripisylve et gestion des atterrissements		2 500	2 990				
(5b)	Tranche 2012 : Aménagements éventuels		2 500	2 990				
TOTAL			20 000	23 920				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC***	CG70**	CG88
(1)	2008							
(2)	2009	5 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%	
(3)	2010	5 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%	
(4)	2011	5 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%	
(5)	2012	5 000		0 à 30%		à préciser	20 à 50%	
Maître d'ouvrage :								
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Planey et du Dorgeon								
Conditions d'aides :								
* Financement AERMC à 0% sur les aménagements hors étude globale, et financement à 30% sur les programmes d'entretien ** Financement CG au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% max pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs) *** Aides Région dans le cadre de la restauration de la ripisylve et des corridors écologiques								

2-3- Volet B1C

Protection des espèces aquatiques remarquables

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Protection des espèces aquatiques remarquables		B1C	1					
ME Sup.	Potentiellement Toutes		Département	70					
Cours d'eau	Potentiellement Tous								
Commune(s)	Potentiellement Toutes		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Opérations de réintroduction d'écrevisses à pieds blancs								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les dernières prospections du CSP et de la Fédération de pêche ont permis de recenser 63 ruisseaux présentant des populations d'écrevisses pieds blancs sur le Département de la Haute Saône. 18 de ces ruisseaux sont situés sur le bassin versant de la Lanterne. Ils présentent des populations en régression cantonnées sur les têtes de bassin (essentiellement sur le haut Breuchin) n'excédant pas 35 individus au maximum. Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été publié pour tenter de remédier à la situation.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Permettre le maintien des populations d'Autropotamobius pallipes existantes et reconquérir les populations éteintes 2- Mener 3 opérations de réintroduction par transferts d'échantillons issus de populations naturelles 3- Assurer un suivi scientifique des populations</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Prélèvement sur des populations naturelles bien fournies 2- Réintroduction selon le protocole mis en œuvre par le PNR du Morvan dans le cadre du programme LIFE 3- Identification et sélection de ruisseaux recepteurs sains 4- Dans le cas de population éteinte, la réintroduction devra être précédée de l'identification et de la résolution du problème (lien avec fiche pâturage B1B2 notamment)</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Structures des populations réintroduites à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Travail préparatoire (identification ruisseaux donneurs et recepteurs, état qualité initial)		5 000	5 980					
(2)	Réintroduction (prélèvement, transport, déversement)		2 000	2 392					
(3)	Etude scientifique annuelle des stations sur 3 ans		8 000	9 568					
(4)									
(5)									
TOTAL			15 000	17 940					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC***	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	5 980		20%		à préciser	60%		
(2)	2009	2 392		50%		à préciser	0%		
(3)	2010	3 189		20%		à préciser	60%		
(3)	2011	3 189		20%		à préciser	60%		
(3)	2012	3 189		20%		à préciser	60%		
				24%			52%		
Maître d'ouvrage :									
Fédération de pêche de la Haute-Saône									
Conditions d'aides :									
<p>* Financement AERMC sur les montants HT ** Financement au titre des aménagements piscicoles : 60% max sur les études, 30% max sur les travaux (TTS=80% dans le contrat de rivière en complément des autres financeurs) *** Financement de la Région possible en complément des autres financeurs sur les 3 phases (TTS = 80%)</p>									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES			Code fiche Action				
Thème	Protection des espèces aquatiques remarquables			B1C	2			
ME Sup.	Potentiellement Toutes			Département	70-88			
Cours d'eau	Potentiellement Tous							
Commune(s)	Potentiellement Toutes			Lancement	2008			
Intitulé du projet	Achat et mise à disposition de Kits de franchissement de cours d'eau pour les exploitants forestiers							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Le bassin versant de la Lanterne est occupé en moyenne à 50% par des surfaces boisées. Cette présence est particulièrement marquée sur les têtes de bassin au nord et au nord-est du bassin. L'exploitation forestière est souvent perturbante pour les ruisseaux des têtes de bassin. Les franchissements de cours d'eau sont des points sensibles dans les schémas de desserte forestière et sont notamment une cause de régression d'espèces patrimoniales comme l'écrevisse à pieds blancs.								
Objectifs :								
1- Limiter l'impact des traversées de cours d'eau par les engins forestiers par mise en place d'aménagements temporaires 2- Mettre à disposition de Kits de franchissement (tubes PEHD intercalés avec des rondins de bois) par l'intermédiaire des communes ou des communautés de communes 3- Cibler préférentiellement les cours d'eau à écrevisse (5 com. de com. abritent des ruisseaux à écrevisses pieds blancs)								
Conditions d'exécution :								
1- Diffusion de l'information auprès des exploitants 2- Dépose du dispositif en fin d'exploitation 3- Dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau 4- Collaboration active avec l'ONF notamment pour statuer sur l'intérêt d'un franchissement temporaire par rapport à un franchissement permanent au regard des plans d'exploitation à moyen et long terme 5- suivi de l'efficacité par comparaison état avant / après								
Indicateurs d'efficacité :								
1- Nombre de demandes 2- Fréquence d'utilisation 3- Etat du ruisseau avant/après								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)				Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Achat, stockage et mise à disposition de 5 kits au total			35 000	41 860			
(2)	Suivi, évaluation			7 500	8 970			
(3)								
TOTAL				42 500	50 830			
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88
(1,2)	2008	8 500		30%		à préciser	40 à 55%	
(1,2)	2009	8 500		30%		à préciser	40 à 55%	
(1,2)	2010	8 500		30%		à préciser	40 à 55%	
(1,2)	2011	8 500		30%		à préciser	40 à 55%	
(1,2)	2012	8 500		30%		à préciser	40 à 55%	
Maître d'ouvrage :								
(1) Communautés de communes et communes								
(2) Fédération de pêche, ONEMA, EPTB Saône et Doubs								
Conditions d'aides :								
* Intervention dans le cadre des schémas de dessertes forestières (taux de 40% à 55% selon l'effort fiscal de la commune).								

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Protection des espèces aquatiques remarquables		B1C	3					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Raddon								
Commune(s)	Raddon-et-Chapendu		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Mise en place d'une passe à poisson sur le Raddon								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le Raddon présente dans sa partie aval un seuil en béton d'une largeur d'environ 5m et d'une hauteur de chute de 1,50m (commune de Raddon et-Chapendu en aval du Lotissement). Cet obstacle empêche toute migration longitudinale de la faune piscicole. La diversité des faciès et la qualité de ce cours d'eau (1A à 1B) sont pourtant propices au développement des populations de truites.									
Objectifs :									
Favoriser la communication entre les populations piscicoles du Breuchin et du Raddon par réalisation de 7 bassins successifs en escalier avec une hauteur de chute n'excédant pas 20 cm.									
Conditions d'exécution :									
1- Travail simultané sur les seuils de petit calibre présents sur le Raddon (voir fiche B1C4) 2- Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
Dynamique des populations piscicoles à posteriori (évolution du nombre de frayères en amont et en aval du seuil)									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Avant projet		5 000	5 980					
(2)	Travaux d'aménagement		50 000	59 800					
(3)	Etude de la dynamique des populations de truite et d'ombre		5 000	5 980					
(4)									
(5)									
TOTAL			60 000	71 760					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	5 000		50%		15%	15%		
(2)	2009	50 000		50%		15%	15%		
(3)	2010	5 000		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
SITA du Breuchin avec participation financière de Fédération de pêche par convention									
Conditions d'aides :									
* Financement au titre des aménagements piscicoles : 60% max sur les études, 30% max sur les travaux (TTS=80% dans le contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Protection des espèces aquatiques remarquables		B1C	4					
ME Sup.	toutes		Département	70					
Cours d'eau	tous								
Commune(s)	toutes		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Programme global de restauration de la continuité longitudinale, amélioration de la franchissabilité des ouvrages hydrauliques								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'exploitation de la force hydraulique a historiquement permis le développement de nombreuses activités industrielles et artisanales sur le bassin versant. Les ouvrages hydrauliques nécessaires à la maîtrise des débits ont souvent abouti à un cloisonnement des cours d'eau freinant ou bloquant la mobilité longitudinale des espèces piscicoles. Il en résulte notamment des problèmes d'accès aux frayères fonctionnelles des têtes de bassin pour les espèces salmonicoles									
Objectifs :									
1- Améliorer la continuité piscicole pour améliorer la répartition des espèces sur le bassin versant, favoriser la reproduction naturelle 2- Selon les cas, les travaux consisteront en l'aménagement ou la modification des ouvrages (passe à poisson), en leur contournement ou encore en leur effacement. 3- Liste non exhaustive des chantiers potentiels : Ru de la Cruée (Les Fessey), Canal Bricet (Saint-Loup), Ru de La Prairie (Conflans), Canal de la Voivre, La Bifotte ...									
Conditions d'exécution :									
1- Les priorités d'actions seront déterminées par les résultats de l'étude du potentiel piscicole du bassin versant de la Lanterne réalisée en 2007 par la Fédération de pêche et l'ONEMA 2- Prise en compte des résultats du recensement des ouvrages sur le Breuchin (fiche B1A8) 3- Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la réalisation des travaux 4- Accord préalable des propriétaires riverains									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Dynamique des populations piscicoles à posteriori 2- Comptage ou piégeage des poissons en montaison 3- Dénombrement des nids sur les frayères									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Programme global sur 5 ans (études avant-projets, travaux, suivi) (estimation sur 5 sites)		150 000	179 400					
(2)									
(3)									
(4)									
TOTAL			150 000	179 400					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	71 760		50%		15%	15%		
(1)	2009	71 760		50%		15%	15%		
(1)	2010	71 760		50%		15%	15%		
(1)	2011	71 760		50%		15%	15%		
(1)	2012	71 760		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
Fédération de pêche, AAPPMA Locales, collectivités									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT ** Financement au titre des aménagements piscicoles : 60% max sur les études, 30% max sur les travaux (TTS=80% dans le contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES		Code fiche Action						
Thème	Protection des espèces aquatiques remarquables		B1C	5					
ME Sup.	toutes		Département	70					
Cours d'eau	tous								
Commune(s)	toutes		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Programme global de restauration d'annexes hydrauliques								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les annexes hydrauliques (noues, mortes, bras secondaires) remplissent généralement des fonctions essentielles pour le cours d'eau. Sur le plan hydraulique, elles permettent de mobiliser les plaines alluviales en période de crue. Sur le plan écologique, elles permettent le développement d'une flore et d'une faune diversifiées et d'augmenter les capacités autoépuration des cours d'eau. L'étude de dynamique alluviale a permis de programmer 4 opérations de reconnexion au total, mais il conviendrait d'élargir ce type d'actions à l'ensemble du bassin versant afin d'améliorer la gestion écologique des rivières.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Revitaliser les bras secondaires, bras de décharge, canaux d'irrigation ou noues en cours de comblement 2- Favoriser la circulation d'eau afin de favoriser la régénération des milieux et la reproduction de la faune piscicole (frayères à brochet en zone cyprino-esocicole, frayères à truite en zone salmonicole)</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Les priorités d'actions seront déterminées par les résultats de l'étude piscicole réalisée en 2007 par la Fédération et l'ONEMA, et par le recensement des canaux d'irrigation sur le SBV du Breuchin réalisé en 2004 2- Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la réalisation des travaux 3- Accord des propriétaires riverains</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
<p>1- Mise en eau effective des annexes en période reproductive 2- Dynamique des populations piscicoles à posteriori 3- Dénombrement des nids sur les frayères</p>									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Programme global sur 5 ans : études avant-projets, travaux, suivi, acquisition foncière le cas échéant (estimation sur 5 sites)		75 000	89 700					
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			75 000	89 700					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	17 940		50%		15%	15%		
(2)	2009	35 880		50%		15%	15%		
(3)	2010	35 880		50%		15%	15%		
(4)	2011	35 880		50%		15%	15%		
(5)	2012	35 880		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
Fédération de pêche, AAPPMA Locales, Collectivités									
Conditions d'aides :									
<p>* financement AERMC sur le montant HT ** Financement au titre des aménagements piscicoles : 60% max sur les études, 30% max sur les travaux (TTS=80% dans le contrat de rivière en complément des autres financeurs)</p>									

2-4- Volet B1D

Gestion des étangs

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES	Code fiche Action	
Thème	Gestion des plans d'eau du plateau des mille étangs	B1D	1
ME Sup.	Breuchin et Haute-Lanterne	Département	70
Cours d'eau	Têtes de bassin versant		
Commune(s)	avec étangs	Lancement	2008
Intitulé du projet	Achat de kits PVC permettant l'évacuation du trop plein par le fond		

CONTEXTE

Problèmes identifiés :

Le plateau des Mille Etangs compte de nombreux plans d'eau qui sont majoritairement alimentés par des sources et des ruissellements. L'un des impacts liés à la présence des étangs est le réchauffement des eaux rejetées dans les cours d'eau. Dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des Ecrevisses à Pieds Blancs, les étangs situés dans le périmètre global (100 m autour des ruisseaux à écrevisses) se doivent de préserver la ressource en eau notamment en réduisant le réchauffement des eaux rejetées. L'impact thermique est d'autant plus important lorsque les étangs sont disposés en chaîne.

Objectifs :

1. Mettre à disposition l'outillage nécessaire à l'installation de systèmes hydrauliques simples évacuant le trop plein par le fond
2. Faciliter l'acte de vidange
3. Aider les propriétaires d'étangs à être en conformité avec l'APPB des Ecrevisses Pieds Blancs

Conditions d'exécution :

1. Installation sur la buse de vidange d'un coude et d'un tube PVC divisible en plusieurs morceaux pour réaliser une vidange progressive et fractionnée
2. Ajout d'un manchon en PVC fixé sur le tube PVC

Indicateurs d'efficacité :

1. Maintien des populations à écrevisses pieds blancs dans les ruisseaux attenants
2. Mise en place d'un suivi des températures à l'aval de la surverse avant et après installation du dispositif

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
(1)	Achat, stockage et mise à disposition de 20 kits (kit : coude, tube, manchon estimé à 300 € au maximum)	6000	7176
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
TOTAL		6000	7176

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	1 200		30%		20%	30%		
(1)	2009	1 200		30%		20%	30%		
(1)	2010	1 200		30%		20%	30%		
(1)	2011	1 200		30%		20%	30%		
(1)	2012	1 200		30%		20%	30%		

Maître d'ouvrage :

ADEPAM, Structures intercommunales, Fédération de pêche

Conditions d'aides :

* L'Agence de l'Eau finance sur les montants HT

** Financement au titre des aménagements piscicoles : 60% max sur les études, 30% max sur les travaux (TTS=80% dans le contrat de rivière en complément des autres financeurs)

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion des plans d'eau du plateau des mille étangs				B1D	2			
ME Sup.	Breuchin et Haute-Lanterne				Département	70			
Cours d'eau	Têtes de bassin versant								
Commune(s)	avec étangs				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Achat de filets "senne" pour la pêche des étangs								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le plateau des Mille Etangs compte de nombreux plans d'eau qui se rejettent en ruisseaux de 1ère catégorie piscicole. L'un des impacts principaux est le rejet de sédiments lors de la vidange et de la pêche qui colmatent les cours d'eau en aval. En effet, en fin de vidange, la forte concentration des sédiments et leur brassage par les pêcheurs et les poissons facilitent leur remise en suspension. L'utilisation de filets lors de la pêche de l'étang permet de garder un certain niveau d'eau et limite le départ des sédiments.									
Objectifs :									
1. Mise à disposition des filets pour faciliter la pêche des étangs et limiter le départ de sédiments lors de la vidange 2. Evaluer l'efficacité de la pêche au filet en terme de réduction d'impact sur les ruisseaux et communiquer le cas échéant sur cette pratique									
Conditions d'exécution :									
1. Stokage des filets au sein de l'ADEPAM ou des Collectivités 2. Prêt ou location des filets aux propriétaires d'étangs dont les modalités seront définies ultérieurement									
Indicateurs d'efficacité :									
Réduction de la quantité de sédiments relarguée lors de la vidange									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Achat, stockage et mise à disposition de 5 filets (entre 1 000 et 2 000 €) (maillage et taille différente), évaluation, démonstration, communication				10000	11960			
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					10000	11960			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	2 000				50%			
(1)	2009	2 000				50%			
(1)	2010	2 000				50%			
(1)	2011	2 000				50%			
(1)	2012	2 000				50%			
Maître d'ouvrage :									
ADEPAM, Structures intercommunales, Fédération de pêche									
Conditions d'aides :									

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES	Code fiche Action	
Thème	Gestion des plans d'eau du plateau des mille étangs	B1D	3
ME Sup.	Breuchin et Haute-Lanterne-Semouse amont	Département	70-88
Cours d'eau	Têtes de bassin versant		
Commune(s)	avec étangs	Lancement	2008
Intitulé du projet	Acquisition d'étangs et mise en place de plans de gestion à titre exemplaire		

CONTEXTE

Problèmes identifiés :

Le Plateau des Mille Etangs et zones apicales du bassin versant de la Lanterne abritent de nombreuses zones humides, tourbières et étangs dont la valeur et la richesse patrimoniales sont reconnues aux niveaux régional, national et européen. Dans le cadre du volet "valorisation du patrimoine", a été programmée l'achat et la valorisation pédagogique d'un étang sur le territoire de la communauté de communes des mille étangs. La multiplication et l'élargissement de ce type d'actions à l'ensemble du bassin versant permettrait de communiquer plus largement sur la préservation de la biodiversité des têtes de bassin.

Objectifs :

- 1- Acquisition foncière selon opportunité
- 2- Réalisation d'une étude visant à définir un plan de gestion
- 3- Création d'un sentier de découverte à vocation pédagogique sur les étangs

Conditions d'exécution :

- 1- La fréquentation ne devra pas remettre en cause la qualité écologique du site
- 2- Les panneaux pédagogiques devront répondre à la Charte graphique du Contrat
- 3- Acquisition prioritaire d'étangs accompagnés d'une tourbière ou d'une zone humide remarquable (lien avec fiche C3.5)

Indicateurs d'efficacité :

- 1- Avancement des démarches d'acquisition

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
(1)	Achat d'étangs à valeur écologique	300 000	358 800
(2)	Etablissement d'un plan de gestion (5 000 € l'unité)	25 000	29 900
(3)	Travaux de mise en application du plan de gestion (7 500 € l'unité en moyenne)	37 500	44 850
(4)	Aménagement d'un sentier de promenade (entretien, signalisation,...) (2 500 € l'unité en moyenne)	12 500	14 950
(5)	Réalisation de panneaux pédagogiques à raison de 5 par étang (1 000 € l'unité en moyenne)	25 000	29 900
TOTAL		400 000	478 400

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1,2,3,4,5)	2008	80 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4,5)	2009	80 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4,5)	2010	80 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4,5)	2011	80 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4,5)	2012	80 000		50%		15%	15%		

Maître d'ouvrage :

Structures intercommunales

Conditions d'aides :

* Le financement AERMC tombe à 30% si le projet est accompagné d'une valorisation touristique
 ** TTS=80% au titre de la préservation des ENS (50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse)

Volet	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES				Code fiche Action				
Thème	Gestion des plans d'eau du plateau des mille étangs				B1D	4			
ME Sup.	Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Ruisseaux des Grandes Coupes, des Rivets, de la Foule, du Beuletin, de la Ferrière, du Tampa, d'Evouhey								
Commune(s)	Amont, Beulotte, Corravillers, Esmoulières, Faucogney, La Voivre, Raddon, Servance				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Travaux et aménagements des étangs concernés par l'APPB à Ecrevisse Pieds Blancs								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le Plateau des Mille Etangs compte de nombreux plans d'eau qui sont majoritairement alimentés par des sources et des ruissellements. Ils se rejettent en cours d'eau de 1ère catégorie et sont très souvent regroupés en chaîne ce qui accentue leur impact. Les modes de gestion traditionnels et l'usage expérimenté des ouvrages hydrauliques rudimentaires se perdent progressivement. La mise en place d'ouvrages efficaces et simples d'usage permettrait d'améliorer les pratiques de gestion et de diminuer l'impact des étangs sur les ruisseaux situés en aval.									
Objectifs :									
1. Diminuer les impacts potentiels des étangs soumis à l'APPB des écrevisses pieds blancs 2. Portage des travaux par les collectivités locales afin de faciliter leur réalisation									
Conditions d'exécution :									
1. Mettre en place une procédure adaptée visant à restaurer des étangs en vue de sauvegarder les habitats des écrevisses à pieds blancs 2. travaux définis sur 67 étangs dans le cadre du diagnostic étangs réalisé en 2007 par l'EPTB Saône et Doubs									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Qualité de l'eau des ruisseaux récepteurs à posteriori 2- Maintien voire augmentation des populations d'écrevisses pieds blancs									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1) Travaux afférents à la gestion de 7 étangs connectés au ruisseau des Grandes Coupes					3 025	3 618			
(2) Travaux afférents à la gestion de 7 étangs connectés au ruisseau des Rivets					3 550	4 246			
(3) Travaux afférents à la gestion de 10 étangs connectés au ruisseau de la Foule					9 550	11 422			
(4) Travaux afférents à la gestion de 35 étangs connectés au Beuletin					32 975	39 438			
(5) Travaux afférents à la gestion de 1 étang connecté au ruisseau de la Ferrière					0	0			
(6) Travaux afférents à la gestion de 1 étang connecté au ruisseau du Tampa					150	179			
(7) Travaux afférents à la gestion de 5 étangs connectés au ruisseau d'Evouhey					3 225	3 857			
(8) Montage du dossier global sur les 8 communes concernées (Amont, Beulotte, Corravillers, Esmoulières, Faucogney, La Voivre, Raddon, Servance)					5 000	5 980			
TOTAL					57 475	68 740			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(8)	2008	5 000		30%			50%		
(travaux)	2009	17 492		30%			50%		
(travaux)	2010	17 492		30%			50%		
(travaux)	2011	17 492		30%			50%		
Maître d'ouvrage :									
Structures intercommunales									
Conditions d'aides :									
* Financement au titre des travaux en rivière : 20% max pour les travaux d'entretien ; 50% max pour les travaux d'investissement ; 60% pour les études (TTS=80% dans le cadre du contrat de rivière en complément des autres financeurs)									

3. PROGRAMME DU VOLET B2

GESTION DES INONDATIONS

Volet	GESTION DES INONDATIONS		Code fiche Action						
Thème	Réfection d'ouvrages hydrauliques		B2	1					
ME Sup.	Semouse amont		Département	70					
Cours d'eau	Combeauté								
Commune(s)	Corbenay / Fontaine-les-Luxeuil		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Elargissement d'un ouvrage de décharge sous la D164 entre Corbenay et Fontaine-les-Luxeuil								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La configuration hydraulique du pont des Baraques Chardin est propice aux débordements. En premier lieu, le rehaussement de la D164, pour des raisons de sécurité routière, qui était à l'origine submersible a eu pour résultat de créer un effet de digue. La section d'écoulement des ouvrages locaux (pont + dalot) est insuffisante pour évacuer les crues d'ampleur. Un atterrissement récurrent vient par ailleurs aggraver les débordements (voir fiche B1B21).									
Objectifs :									
1- Protection contre les inondations de la zone d'activités de Saint-Loup / Corbenay 2- Favoriser l'écoulement des crues vers le champs d'expansion situé en aval par augmentation de la section des ouvrages locaux									
Conditions d'exécution :									
1- Reprise des conclusion du dossier d'incidence relatif au projet d'extension de la zone d'activité au niveau du croisement de la D83 et de la D164 2- Dossier loi sur l'Eau									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Limitation des débordements 2- Mobilisation effective de la plaine alluviale située en rive gauche au niveau du Breuil									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Etude hydraulique localisée		20000	23920					
(2)	Enlèvement et évacuation des matériaux stockés sous le dalot.		1000	1196					
(3)	Curage du fossé aval sur 60 mètres (environ 90 m3) et reprofilage		13000	15548					
(4)	Travaux de génie civil visant à augmenter la section du dalot (étude avant projet, travaux de voirie, mise en place d'un pont cadre approprié d'environ 10m ² de section sur 10m de longueur)		150000	179400					
TOTAL			184000	220064					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	FEDER*
(1)	2008	20 000					à préciser		à préciser
(2,3)	2009	14 000					à préciser		à préciser
(4)	209	150 000					à préciser		à préciser
Maître d'ouvrage :									
(1) CCVS ou Etat (2,3) CCVS									
(4) à déterminer									
Conditions d'aides :									
* Conditions d'aides du FEDER : 20% d'aide sur les études et travaux visant à la protection des territoires et l'amélioration des ouvrages hydrauliques, 40% d'aide sur les études et travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, 50% d'aides sur les actions d'éducation et de communication visant à améliorer la connaissance du risque (TTS=80%, financement des travaux sous réserve d'une analyse "coûts-enjeux-bénéfices)									

Volet	GESTION DES INONDATIONS		Code fiche Action						
Thème	Réduire la vulnérabilité des habitations en zone inondable		B2	2					
ME Sup.	Semouse Amont et Semouse aval		Département	70					
Cours d'eau	Semouse, Combeauté, Augronne								
Commune(s)	de la communauté de communes du Val de Semouse		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La Semouse, la Combeauté et l'Augronne prennent leur source sur les piedsmonts vosgiens. Les pentes importantes et la nature peu perméable des sols favorise l'alimentation de ces cours d'eau qui ont un régime hydrologique de type torrentiel. Ces cours d'eau traversent 2 des secteurs les plus urbanisés du bassin (secteur de Saint-Loup et de Fougerolles). La dernière crue marquante sur la Semouse date de décembre 2001 où le débit de pointe a atteint 130 m3/s (période de retour 50 ans). En 2005, un PPR est prescrit sur le secteur. Il est élaboré en 2006 par la DDE et mis à l'enquête publique au printemps 2007.									
Objectifs :									
Sur le Val de Semouse, 166 habitations individuelles, 25 bâtiments professionnels et 5 bâtiments publics sont en zone inondable. 1- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur une enveloppe de 20 habitations individuelles et 10 bâtiments professionnels ou publics 2- Réaliser les travaux de mise en sécurité correspondants									
Conditions d'exécution :									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1a)*	Réalisation de 20 diagnostics sur logements privés (estimation à 1300 €/l'unité)		26 000	31 096					
(1b)*	Travaux de mise en sécurité correspondants		150 000	179 400					
(2a)**	Réalisation de 5 diagnostics sur bâtiments professionnels (2500 €/l'unité)		12 500	14 950					
(2b)**	Travaux de mise en sécurité correspondants ****		50 000	59 800					
(3a)***	Réalisation de 5 diagnostics sur bâtiments publics (1500 €/l'unité)		7 500	8 970					
(3b)***	Travaux de mise en sécurité correspondants ****		50 000	59 800					
TOTAL			296 000	354 016					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat- ANAH	CRFC	CG70	CG88	FEDER
(1a)*	2008	26 000			30%				à préciser
(1b)*	2009	150 000			15-50%				à préciser
(2a)**	2008	12 500			20%				à préciser
(2b)**	2009	50 000			20%				à préciser
(3a)***	2008	7 500			50%				à préciser
(3b)***	2009	50 000			20%				à préciser
Maître d'ouvrage :									
(a) collectivités, (b) collectivités et propriétaires privés									
Conditions d'aides :									
* Taux variable dans le cadre d'un PIG ou d'une OPAH selon la nature des travaux et les ressources des propriétaires									
** Nécessiterait une révision du PPR afin de financer les opérations par mobilisation du fond Barnier									
*** Mobilisation du fond Barnier si PPR approuvé (financement des travaux sur les montants HT)									
**** Les travaux de mise en sécurité ne doivent pas excéder 10% de la valeur vénale du bien à la date d'approbation du PPR (valeur moyenne par bâtiments estimée à 100 000 € pour les bâtiments pub. et prof.)									

Volet	GESTION DES INONDATIONS		Code fiche Action						
Thème	Réduire la vulnérabilité des réseaux et infrastructures en zone inondable		B2	3					
ME Sup.	Semouse Amont et Semouse aval		Département	70					
Cours d'eau	Semouse, Combeauté, Augronne								
Commune(s)	de la communauté de communes du Val de Semouse		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les infrastructures et réseaux								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La Semouse, la Combeauté et l'Augronne prennent leur source sur les piedsmonts vosgiens. Les pentes importantes et la nature peu perméable des sols favorise l'alimentation de ces cours d'eau qui ont un régime hydrologique de type torrentiel. Ces cours d'eau traversent 2 des secteurs les plus urbanisés du bassin (secteur de Saint-Loup et de Fougerolles). La dernière crue marquante sur la Semouse date de décembre 2001 où le débit de pointe a atteint 130 m3/s (période de retour 50 ans). En 2005, un PPR est prescrit sur le secteur. Il est élaboré en 2006 par la DDE et mis à l'enquête publique au printemps 2007.									
Objectifs :									
Le PPR préconise de réaliser, dans un délai de 5 ans à compter de son approbation, des diagnostics sur : 1- Les réseaux d'alimentation en eau potable (puits et canalisations) 2- Les réseaux d'assainissement 3- Les réseaux électriques 4- Les infrastructures routières publiques									
Conditions d'exécution :									
Ces diagnostics seront réalisés sur les secteurs ayant préalablement été identifiés comme problématiques (casses antérieures dues aux crues)									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Réalisation d'un diagnostic sur le réseau AEP (essentiellement sur 3 puits en nappe alluviale et sur les canalisations en bordures ou traversées de cours d'eau)		10 000,00	11 960,00					
(2)	Réalisation d'un diagnostic sur les réseaux d'assainissement (en bordures où traversées de cours d'eau)		10 000,00	11 960,00					
(3)	Réalisation d'un diagnostic sur les réseaux électriques		10 000,00	11 960,00					
(4)	Réalisation d'un diagnostic sur les infrastructures routières		10 000,00	11 960,00					
(5)				0,00					
TOTAL			40 000,00	47 840,00					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat*	CRFC	CG70	CG88	FEDER**
(1)	2008	10 000			50%				à préciser
(2)	2008	10 000			50%				à préciser
(3)	2010	10 000			50%				à préciser
(4)	2011	10 000			50%				à préciser
Maître d'ouvrage :									
(1) et (2) communes ou communauté de communes, (3) RTE ou SIED, (4) CG70									
Conditions d'aides :									
* Mobilisation du fond Barnier si PPR approuvé									
** Conditions d'aides du FEDER : 20% d'aide sur les études et travaux visant à la protection des territoires et l'amélioration des ouvrages hydrauliques, 40% d'aide sur les études et travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, 50% d'aides sur les actions d'éducation et de communication visant à améliorer la connaissance du risque (TTS=80%, financement des travaux sous réserve d'une analyse "coûts-enjeux-bénéfices)									

Volet	GESTION DES INONDATIONS		Code fiche Action						
Thème	Développer la conscience du risque et entretenir la mémoire de la crue		B2	4					
ME Sup.	Semouse Amont et Semouse aval		Département	70					
Cours d'eau	Semouse, Combeauté, Augronne								
Commune(s)	de la communauté de communes du Val de Semouse		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Communication sur les risques et pose de repères de crues historiques								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La loi sur les risques naturels et technologique du 30 juillet 2003, dite "loi Bachelot" renforce les obligations d'information sur les risques existants au niveau de la commune. Lorsqu'un PPR est approuvé, les communes doivent procéder à l'inventaire des repères de crues et matérialiser ceux correspondant aux plus hautes eaux connues sur la commune.</p> <p>Par ailleurs, le maire doit informer sa population sur la nature du risque, les mesures de prévention et de sauvegarde, l'organisation des secours. Ces dispositions sont de nature à cultiver la connaissance et la mémoire du risque au sein des populations.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Report des côtes de crue connues au niveau des bâtiments publics (mairie par exemple)</p> <p>2- Pose de repères de crues sur les 10 communes concernées par le PPR Val de Semouse</p> <p>3- Production d'une plaquette d'information sur le risque d'inondation</p>									
Conditions d'exécution :									
Valoriser le travail de recensement de laisses de crues effectué par la SAFEGE en 2002									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Repérage topographique		1 500,00	1 794,00					
(2)	Achat et pose de 10 repères		15 000,00	17 940,00					
(3)	Plaquette à destination des propriétaires en zone inondable (conception, tirage à 500 exemplaires)		1 500,00	1 794,00					
(4)									
(5)									
TOTAL			18 000,00	21 528,00					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat*	CRFC	CG70	CG88	FEDER**
(1)	2008	1 500		50%	à préciser				à préciser
(2)	2009	15 000		50%	à préciser				à préciser
(3)	2010	1 500		50%	à préciser				à préciser
Maître d'ouvrage :									
(1) et (2) Communes ou Communauté de communes									
Conditions d'aides :									
<p>* Evolution attendue dans l'utilisation du Fond Barnier</p> <p>** Conditions d'aides du FEDER : 20% d'aide sur les études et travaux visant à la protection des territoires et l'amélioration des ouvrages hydrauliques, 40% d'aide sur les études et travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, 50% d'aides sur les actions d'éducation et de communication visant à améliorer la connaissance du risque (TTS=80%, financement des travaux sous réserve d'une analyse "coûts-enjeux-bénéfices)</p>									

Volet	GESTION DES INONDATIONS				Code fiche Action				
Thème	Connaissance du fonctionnement hydraulique des rivières et réduction de la vulnérabilité des habitations en zone inondable				B2	5			
ME Sup.	Semouse amont				Département 70				
Cours d'eau	Semouse, Combeauté, Augronne et affluents								
Commune(s)	non couvertes par l'atlas des zones inondables				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Réalisation d'une étude hydraulique globale sur la masse d'eau "Semouse amont"								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Afin de compléter les études réalisées précédemment (PPRi, dynamique alluviale), et le programme d'actions relatif à la gestion des inondations sur son territoire (gestion de la D64, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, communication sur les crues), la CCVS souhaite se doter d'une étude hydraulique globale. Cette dernière, qui sera réalisée sur les sous-bassins-versants de la Semouse, de l'Augronne et de la Combeauté sur la totalité de leurs surfaces, aura pour objectif de proposer un programme de travaux d'investissement complémentaire à celui proposé dans l'étude de dynamique alluviale.									
Objectifs :									
1- Approche fine du fonctionnement hydraulique des 3 cours d'eau 2- Acquisition de données topographiques permettant de constituer leurs profils en long et en travers 3- Recenser, géolocaliser, caractériser chaque ouvrage hydraulique (état, usage, propriété du droit d'eau) et envisager leur avenir 4- Identifier les causes de dysfonctionnements hydrauliques (notamment au niveau du Pont des Barraques Chardin fiche B2.1) 5- Améliorer la gestion des crues sur le territoire de la CCVS en proposant les mesures nécessaires pour influencer sur l'aléa et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Les préconisations de travaux devront au maximum s'appuyer sur la reconquête des champs d'expansion de crues et sur le principe de protection rapprochée.									
Conditions d'exécution :									
Reprise des conclusions des études précédentes : Etude Sciences Environnement- IPSEAU 99/37, Etude d'aléas préalable à l'élaboration du PPRi du Val de Semouse de 2002, Notice du PPRi du Val de Semouse de 2006, Etude de dynamique alluviale de 2007									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Programme d'étude globale comprenant : - prestations topographiques - modélisation hydraulique des secteurs problématiques - recensement et caractérisation des ouvrages hydrauliques - propositions d'actions permettant de reconquérir les champs d'expansion de crues, d'envisager la protection rapprochée des secteurs sensibles, de définir une démarche concernant les ouvrages hydrauliques				50 000	59 800			
TOTAL					50 000	59 800			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	FEDER**
(1)	2008	10 000	37 500	50%					à préciser
(1)	2009	20 000	37 500	50%					à préciser
Maître d'ouvrage :									
(1) Communauté de communes du Val de Semouse									
Conditions d'aides :									
* 50% d'aide sur le montant HT ** Conditions d'aides du FEDER : 20% d'aide sur les études et travaux visant à la protection des territoires et l'amélioration des ouvrages hydrauliques, 40% d'aide sur les études et travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, 50% d'aides sur les actions d'éducation et de communication visant à améliorer la connaissance du risque (TTS=80%, financement des travaux sous réserve d'une analyse "coûts-enjeux-bénéfices")									

Volet	GESTION DES INONDATIONS		Code fiche Action						
Thème	Réduire la vulnérabilité des habitations en zone inondable		B2	6					
ME Sup.	Lanterne moyenne et Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne et Breuchin								
Commune(s)	Aillonc., la Chapelle, Citers, Conflans, Baudonc., Amoncourt, Breuches		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>L'étude d'aléas réalisée par la SAFEGE en 2002 concernait la Vallée de la Semouse et de la Lanterne, ainsi que le bas Breuchin. Cette étude a d'ores et déjà été valorisée par la DDE sur le Val de Semouse, et le sera sur la Lanterne et le Breuchin en 2008.</p> <p>Au total, 67 habitations et 1 bâtiment public sont inondables sur la Lanterne entre Citers et Amoncourt, et 50 habitations sur le Breuchin à Breuches. En prévision de la publication d'un PPR Lanterne-Breuchin, un programme complémentaire de diagnostic de vulnérabilité peut être envisagé.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur une enveloppe de 15 habitations et bâtiments publics</p> <p>2- Réaliser les travaux de mise en sécurité correspondants</p>									
Conditions d'exécution :									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1a)	Réalisation de 15 diagnostics sur logements privés (estimation à 1300 €/l'unité)		19 500	23 322					
(1b)	Travaux de mise en sécurité correspondants		112 500	134 550					
(2a)	Réalisation de 1 diagnostic sur bâtiment public (2500 €/l'unité)		2 500	2 990					
(2b)	Travaux de mise en sécurité correspondants ***		10 000	11 960					
TOTAL			144 500	172 822					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat- ANAH	CRFC	CG70	CG88	FEDER
(1a)*	2008	19 500			30%				à préciser
(1b)*	2009	112 500			15-50%				à préciser
(2a)**	2008	2 500			50%				à préciser
(2b)**	2009	10 000			20%				à préciser
Maître d'ouvrage :									
(a) collectivités, (b) collectivités et propriétaires privés									
Conditions d'aides :									
<p>* Taux variable dans le cadre d'un PIG ou d'une OPAH selon la nature des travaux et les ressources des propriétaires</p> <p>** Mobilisation du fond Barnier si PPR approuvé (financement des travaux sur les montants HT)</p> <p>*** Les travaux de mise en sécurité ne doivent pas excéder 10% de la valeur vénale du bien à la date d'approbation du PPR (valeur moyenne par bâtiments estimée à 100 000 € pour les bâtiments pub. et prof.).</p>									

Volet	GESTION DES INONDATIONS				Code fiche Action				
Thème	Développer la conscience du risque et entretenir la mémoire de la crue				B2	7			
ME Sup.	Lanterne moyenne et Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne et Breuchin								
Commune(s)	Citers, Conflans-sur-Lanterne, Baudoncourt, Amoncourt, Breuches				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Communication sur les risques et pose de repères de crues historiques								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>L'étude d'aléas réalisée par la SAFEGE en 2002 concernait la Vallée de la Semouse et de la Lanterne, ainsi que le bas Breuchin. Cette étude a d'ores et déjà été valorisée par la DDE sur le Val de Semouse, et le sera sur la Lanterne et le Breuchin en 2008.</p> <p>Au total, 67 habitations et 1 bâtiment public sont inondables sur la Lanterne entre Citers et Amoncourt, et 50 habitations sur le Breuchin à Breuches. En prévision de la publication d'un PPR Lanterne-Breuchin, un programme complémentaire de communication peut être envisagé.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Report des côtes de crue connues au niveau des bâtiments publics (mairie par exemple)</p> <p>2- Pose de repères de crues sur 5 communes</p> <p>3- Production d'une plaquette d'information sur le risque d'inondation</p>									
Conditions d'exécution :									
Valoriser le travail de recensement de laisses de crues effectué par la SAFEGE en 2002									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Repérage topographique				1 500,00	1 794,00			
(2)	Achat et pose de 5 repères				7 500,00	8 970,00			
(3)	Plaquette à destination des propriétaires en zone inondable (conception, tirage à 500 exemplaires)				1 500,00	1 794,00			
(4)									
(5)									
TOTAL					10 500,00	12 558,00			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat*	CRFC	CG70	CG88	FEDER**
(1)	2008	1 500		50%	à préciser				à préciser
(2)	2009	7 500		50%	à préciser				à préciser
(3)	2010	1 500		50%	à préciser				à préciser
Maître d'ouvrage :									
(1) et (2) Communes ou Communauté de communes									
Conditions d'aides :									
<p>* Evolution attendue dans l'utilisation du Fond Barnier</p> <p>** Conditions d'aides du FEDER : 20% d'aide sur les études et travaux visant à la protection des territoires et l'amélioration des ouvrages hydrauliques, 40% d'aide sur les études et travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, 50% d'aides sur les actions d'éducation et de communication visant à améliorer la connaissance du risque (TTS=80%, financement des travaux sous réserve d'une analyse "coûts-enjeux-bénéfices")</p>									

Volet	GESTION DES INONDATIONS				Code fiche Action				
Thème	Réduire la vulnérabilité des habitations en zone inondable				B2	8			
ME Sup.	Planey, Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Planey, Dorgeon, Breuchin, Beuletin								
Commune(s)	non couvertes par l'atlas des zones inondables				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Réalisation d'études d'aléas localisées								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'étude d'aléas réalisée par la SAFEGE en 2002 concernait la Vallée de la Semouse et de la Lanterne, ainsi que le bas Breuchin. Une cartographie du risque d'inondation a été produite pour les secteurs les plus urbanisés, mais la grande majorité du Breuchin, ainsi que le Planey et le Dorgeon n'ont fait l'objet d'aucune caractérisation de l'aléa ni de la vulnérabilité. Il subsiste pourtant sur ces vallées des secteurs régulièrement inondés. Il s'agit notamment du secteur de Cuve, mais d'autres secteurs problématiques existent. Ils devront être recensés et identifiés précisément.									
Objectifs :									
1- Réaliser sur l'ensemble du bassin au maximum 5 études hydrauliques et topographiques localisées 2- Caractériser l'aléa et la vulnérabilité sur les 5 secteurs retenus 3- Identifier les causes de dysfonctionnement 4- Proposer les mesures nécessaires pour influencer sur l'aléa et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes									
Conditions d'exécution :									
Etudes réalisées en dehors des zonages de PPR éventuels.									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	5 études visant à caractériser le risque et proposer des travaux pertinents				100 000	119 600			
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					100 000	119 600			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	FEDER**
(1)	2008	20 000		à préciser					à préciser
(1)	2009	20 000		à préciser					à préciser
(1)	2010	20 000		à préciser					à préciser
(1)	2011	20 000		à préciser					à préciser
(1)	2012	20 000		à préciser					à préciser
Maître d'ouvrage :									
(1) Communes, Communauté de communes ou Syndicats d'aménagement									
Conditions d'aides :									
* Financement AERMC si intégration dans une étude globale prenant en compte la préservation et la restauration des champs d'expansion de crue									
** Conditions d'aides du FEDER : 20% d'aide sur les études et travaux visant à la protection des territoires et l'amélioration des ouvrages hydrauliques, 40% d'aide sur les études et travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, 50% d'aides sur les actions d'éducation et de communication visant à améliorer la connaissance du risque (TTS=80%, financement des travaux sous réserve d'une analyse "coûts-enjeux-bénéfices")									

4.PROGRAMME DU VOLET B3

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

4-1- Volet B3A

Protocole de gestion de la nappe du Breuchin

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne		B3A	1					
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne								
Commune(s)	SMEB, SIAEP de Breuches, Luxeuil, Froideconche, Saint-Sauveur		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Mise en place d'un dispositif de suivi opérationnel : réseau de piezomètres, limnigraphes et qualitomètres à mesure continue								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne représente une ressource stratégique pour le département de la Haute-Saône. Elle permet de fournir de l'eau potable à 32 000 habitants en alimentation courante et de sécuriser la ville de Vesoul en cas de pollution sur la Champdamoy (18 000 habitants). L'exploitation de la nappe est assurée par les collectivités implantées localement (Luxeuil, Saint-Sauveur, Froideconche, le SIAEP de Breuches), la BA116, et le Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin qui exporte les eaux captées sur 29 communes et 4 syndicats situés au sud du bassin versant de la Lanterne (16 700 Habitants concernés).</p> <p>La gestion commune de la ressource et la mise en place de dispositifs adéquats permettant de mesurer, prévoir et traiter les problèmes quantitatifs ou qualitatifs qui pourraient survenir est indispensable.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Suivre la piezométrie de la nappe en continu 2- Suivi limnigraphique concomitant sur les rivières sus-jacentes 3- Alimenter le modèle numérique de la nappe afin de définir des piezométries d'alerte permettant de réguler les niveaux de prélèvement pour chaque usage et ainsi de garantir la pérennité de la ressource et des rivières sus-jacentes 4- Suivre la qualité des eaux en continu afin de déclencher l'alerte en cas de pollution</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Mise en place de capteurs autonomes dans les ouvrages suivants : forage de reconnaissance F1 des Longeures, forage de la DIREN à Breuches, Forage situé près de la Lanterne à la Chapelle, sur le Forage d'essai F19 près de Sainte-Marie-en-Chaux 2- Création de 2 stations de jaugeage sur le Breuchin à l'amont des captages de Froideconche et du futur captage de Luxeuil, et création d'une station sur la Lanterne près de la Chapelle 3- Mutualisation des coûts entre préleveurs</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
<p>1- Efficacité du suivi et évolution du modèle numérique 2- Définition et ajustement des seuils d'alerte et de crise 3- Rédaction de bilans réguliers</p>									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) 4 stations d'alerte piézométriques dont 3 qualitomètres <i>un piézomètre à forer sur la Lanterne + Relevés mensuels et analyses</i>			129 500	154 882					
(2) 2 stations de jaugeage + transformation de celle déjà existante (Breuches) <i>dont 2 chargées du contrôle automatique de la qualité des cours d'eau (Breuchin amont et aval)</i>			800 000	956 800					
(3) Suivi des enregistreurs par télétransmission			35 000	41 860					
TOTAL			964 500	1 153 542					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1,2)	2008	529 500		50%			0%		
(1)	2009	400 000		50%			0%		
(3)	2010	11 667		50%			0%		
(3)	2011	11 667		50%			0%		
(3)	2012	11 667		50%			0%		
				50%			0%		
Maître d'ouvrage :									
SMEB avec signature de conventions avec les autres préleveurs, partenariat DIREN et DDASS pour le traitement et la mise en forme des données									
Conditions d'aides :									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU			Code fiche Action					
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne			B3A	2				
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345			Département	70				
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne								
Commune(s)	SMEB, SIAEP de Breuches, Luxeuil, Froideconche, Saint-Sauveur			Lancement	2008				
Intitulé du projet	Définition d'un plan d'alerte et de crise permettant de répondre aux épisodes de pénuries et de pollutions								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'installation et le suivi des stations de mesure réparties sur l'emprise de la nappe du Breuchin (fiche B3A1) va notamment permettre d'affiner la modélisation de la ressource et de définir des seuils au-delà desquels des mesures seront prises pour réguler et répartir les différents prélèvements. Un plan précis établi par un comité de pilotage spécifique devra définir les procédures et les démarches à mettre en oeuvre pour pérenniser les différents usages et les rendre compatibles avec la préservation des rivières sus-jacentes.									
Objectifs :									
1- Formalisation d'un protocole de gestion définissant un plan d'alerte et de crise, et définissant une stratégie pour la répartition des pompages (interconnexions, limitations en fonction des usages, barrières hydrauliques ...) 2- Mise en place un comité de suivi de la nappe associant les collectivités préleveuses ainsi que les collectivités desservies (y compris Vesoul), la Base Aérienne, les sociétés fermières, les chambres consulaires, les agences publiques et les services de l'Etat compétents 3- Faciliter la prise de décision en cas d'évènements défavorables									
Conditions d'exécution :									
1- Accord formalisé entre preleveurs (signature d'un protocole) 2- Maintien ou restauration éventuels d'anciens ouvrages 3- Pompage d'essai sur le BAN IV pour s'assurer de la disparition de la pollution historique aux solvants chlorés (voir fiche B3A6)									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Réunions régulières du Comité de suivi et du groupe technique 2- Non-transformation des alertes en crise									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)				Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1) Affinage de la modélisation de la nappe par intégration des données issues du réseau de mesure				12 000	14 352				
(2) Définition des seuils d'intervention et d'une stratégie d'actions (complément à l'étude de vulnérabilité de 2007)				5 000	5 980				
(3) Acquisition éventuelle du logiciel de modélisation et des mises à jour				20 000	23 920				
TOTAL				37 000	44 252				
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1,2,3)	2008	7 400		50%					
(1,2,3)	2009	7 400		50%					
(1,2,3)	2010	7 400		50%					
(1,2,3)	2011	7 400		50%					
(1,2,3)	2012	7 400		50%					
				50%					
Maître d'ouvrage :									
Collectivités compétentes avec l'appui de l'EPTB Saône et Doubs pour l'organisation et l'animation									
Conditions d'aides :									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action					
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne		B3A	3				
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345		Département	70				
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne							
Commune(s)	Froideconche, La Chapelle, Saint-Sauveur, Sainte-Marie, Baudoncourt, Breuches, Luxeuil, Ormoiche		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Recensement et suivi des prélèvements de toute nature							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
La connaissance de l'ensemble des points de captage existants sur la nappe est indispensable à la mise en place d'un suivi efficace des niveaux de prélèvements. Si les captages AEP des collectivités en présence sont connus et peuvent être suivis facilement, le recensement de l'ensemble des ouvrages privés (industriels, agricoles, particuliers) traversant la nappe et la caractérisation de leurs usages n'a jamais été effectué sur le secteur. A fortiori, l'impact quantitatif et qualitatif (points d'entrée directs dans la nappe) de ces prélèvements sur la ressource n'a jamais été évalué.								
Objectifs :								
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les puits particuliers, industriels et agricoles dans les zones d'alimentation des puits AEP (hiérarchisation par secteur A= zone de transfert à 100j, B=zone de transfert à 200j et élargir progressivement à toute la zone) - Vérifier leurs usages ainsi que les autorisations ou déclarations, les volumes prélevés, la protection des puits - Connaître les volumes mensuels prélevés pour l'AEP pour suivre l'évolution des principaux prélèvements - Caractériser l'environnement de chaque puits et évaluer les risques de pollutions éventuelles (étude type B.A.C.) - Création d'une base de données des points d'eau 								
Conditions d'exécution :								
<ul style="list-style-type: none"> 1- Enquête papier préalable 2- Visites de terrain auprès des particuliers, industriels et agriculteurs et armée pour réaliser des études type BAC + relevés de compteurs éventuels 2- Communication au comité de suivi de la nappe des dossiers de déclaration ou d'autorisation de nouveaux ouvrages 								
Indicateurs d'efficacité :								
<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'au moins 80 % des enquêtes (particuliers et industriels) et de 100 % pour l'AEP + BA116 - Intégration du nombre de puits, de leurs usages et du prélèvement total par catégorie (part, ind, aep) et de leur évolution dans une base de donnée - Rédaction et communication d'un bilan annuel (évolution des prélèvements AEP et autres, création ou fermeture de puits) 								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1) Enquêtes et visites chez les particuliers, industriels et agriculteurs pour la zone A			1 500	1 794				
(2) Achat d'un logiciel de gestion de données			250	299				
(3) Suivi, intégration à la base de données et rédaction du rapport annuel			4 000	4 784				
(4) Enquêtes et visites chez les particuliers, industriels et agriculteurs pour la zone B			1 000	1 196				
(5) Définition des BAC			30 000	35 880				
TOTAL			36 750	43 953				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88
(1,2,3,5)	2008	7 800		50%			0%	
(1,3,5)	2009	7 550		50%			0%	
(3,4,5)	2010	7 133		50%			0%	
(3,4,5)	2011	7 133		50%			0%	
(3,4,5)	2012	7 133		50%			0%	
				50%			0%	
Maître d'ouvrage :								
Collectivités compétentes avec l'appui de l'EPTB Saône et Doubs pour l'organisation								
Conditions d'aides :								

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne		B3A	4					
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne								
Commune(s)	Saint-Sauveur, Luxeuil, et communes du SMEB		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Réalisation de diagnostics des réseaux AEP								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La qualité des réseaux d'adduction d'eau potable est essentielle à la préservation de la ressource. De cette qualité dépend la rationalisation des prélèvements et la limitation de leurs impacts particulièrement en période d'étiage. Les données concernant les rendements de réseaux montrent à la fois qu'une acquisition complémentaire de données et que la réalisation de travaux de réhabilitation sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendement SMEB=90% sur le réseau principal - Rendement Luxeuil=61% - Rendement Saint-Sauveur=75% - Rendement Froideconche=estimé à 30% (SDAEP en cours) - SIAEP de Breuches=68% 									
Objectifs :									
<ol style="list-style-type: none"> 1- Détection des fuites et défaillances du réseau 2- Préconisations pour l'amélioration du réseau 3- Diagnostic de la réserve à incendie des communes 4- Etude de faisabilité d'interconnexions entre les différents gestionnaires 									
Conditions d'exécution :									
<ol style="list-style-type: none"> 1- Lancement sur Luxeuil, Saint-Sauveur et les communes situées en aval du réseau principal du SMEB 2- Reprise des conclusions des diagnostics de Froideconche et du SIAEP de Breuches 3- Lien avec le contrat de rivière du Durgeon 									
Indicateurs d'efficacité :									
<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte de 100% des collectivités diagnostiquées sur le secteur de la nappe - Atteinte d'au moins 50% des communes à l'aval du SMEB 									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) Programme d'étude sur le bassin de la Lanterne			50 000	59 800					
(2) Programme d'étude sur le bassin du Durgeon			à préciser	à préciser					
TOTAL			50 000	59 800					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	25 000		50%					
(1)	2009	25 000		50%					
				50%					
Maître d'ouvrage :									
Collectivités compétentes									
Conditions d'aides :									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne		B3A	5					
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne								
Commune(s)	Froideconche, Luxeuil, Saint-Sauveur, SIAEP de Breuches et communes du SMEB		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Programmes de travaux de réhabilitation des réseaux AEP								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La qualité des réseaux d'adduction d'eau potable est essentielle à la préservation de la ressource. De cette qualité dépend la rationalisation des prélèvements et la limitation de leurs impacts particulièrement en période d'étiage. Les données concernant les rendements de réseaux montrent à la fois qu'une acquisition complémentaire de données et que la réalisation de travaux de réhabilitation sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendement SMEB=90% sur le réseau principal - Rendement Luxeuil=61% - Rendement Saint-Sauveur=75% - Rendement Froideconche=estimé à 30% (SDAEP en cours) - SIAEP de Breuches=68% 									
Objectifs :									
<ul style="list-style-type: none"> - Détection et réparation des fuites - Réfection des réseaux anciens - Réalisation d'interconnexions entre les différents gestionnaires - Création des réserves à incendies si absence 									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Reprise des conclusions des diagnostics de Froideconche et du SIAEP de Breuches 2- Lien avec le contrat de rivière du Durgeon pour les communes et syndicats adhérents au SMEB</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre au moins 70% de rendement sur les collectivités sollicitant la nappe 									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) Programme de travaux sur le bassin de la Lanterne			500 000	598 000					
(2) Programme de travaux sur le bassin du Durgeon			à préciser	à préciser					
TOTAL			500 000	598 000					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	100 000		30%			0%		
(1)	2009	100 000		30%			0%		
(1)	2010	100 000		30%			0%		
(1)	2011	100 000		30%			0%		
(1)	2012	100 000		30%			0%		
				30%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Collectivités compétentes									
Conditions d'aides :									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne		B3A	6					
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne								
Commune(s)	Froideconche, La Chapelle, Saint-Sauveur, Sainte-Marie, Baudoncourt, Breuches, Luxeuil, Ormoiche		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Mesures préventives visant à réduire les risques de pollutions de la ressource								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le contexte à la fois urbain, industriel et agricole dans lequel se positionne la nappe en fait une ressource vulnérable. Il existe sur l'emprise géographique de la nappe de nombreux rejets directs d'eaux usées non traitées (Luxeuil, la Chapelle, Froideconche, Saint-Sauveur, BA116) ; de nombreuses entreprises potentiellement impactantes de part leur taille et leur activité (métallurgie, traitement du bois, fabrication de meuble, extraction de matériaux) ; des cultures bien présentes et dispersées sur l'ensemble du secteur. La pression exercée par les produits phytosanitaires non agricoles est bien réelle (traitement des voiries, voies ferrées et pistes de la base aérienne militaire. Il existe, en outre, des pollutions historiques aux hydrocarbures et aux solvants chlorés.									
Objectifs :									
1- Caractériser et évaluer l'impact des pollutions historiques de la BA116 (anciens stockages d'hydrocarbures et ancienne décharge) 2- Caractériser l'impact des anciennes décharges d'OM 3- Evaluer l'impact des gravières sur la qualité et la piezométrie de la nappe 4- Caractériser l'usage des produits phytosanitaires particulièrement sur les voiries routières et ferrées, la BA116, l'agriculture									
Conditions d'exécution :									
- liens avec les fiches A4.1 et A4.2 - partenariats BA116, Ferrat-Cholley, SNCF, unités techniques DDE et CG									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) Etude d'impact des gravières sur la ressource (suivi piezo, et physicochimique)			8 000	9 568					
(2) Diagnostics sur les anciennes décharges			15 000	17 940					
(3) Caractérisation de l'usage des produits phytosanitaires et propositions alternatives			30 000	35 880					
(4) Pompage d'essai d'un mois sur le BAN IV			10 000	11 960					
TOTAL			63 000	75 348					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC*	CG70	CG88	Autre
(1,2,3,4)	2008	20 600		50%		à préciser			
(1,2,3)	2009	10 600		50%		à préciser			
(1,2,3)	2010	10 600		50%		à préciser			
(1,2,3)	2011	10 600		50%		à préciser			
(1,2,3)	2012	10 600		50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
Collectivités compétentes avec l'appui de l'EPTB Saône et Doubs pour l'organisation									
Conditions d'aides :									
* Aides de la Région sur la phase (3) à préciser en fonction des objectifs du Programme Régional de Maîtrise des Pollutions par les Phytosanitaires en Secteur Non Agricole									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne		B3A	7					
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne								
Commune(s)	Froideconche, Luxeuil, Saint-Sauveur, SIAEP de Breuches et communes du SMEB		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Amélioration de la protection des captages								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La mise en place de périmètres de protection autour des zones de captages est nécessaire pour contraindre les usagers environnants à prendre en considération la préservation de la ressource en eau dans le déroulement de leurs activités. La procédure de protection établit des prescriptions et des obligations enterinées par un arrêté préfectoral. Le contrôle du respect de cet arrêté est placé sous l'autorité de la DDASS et des maires de chaque commune.</p> <p>Trois problèmes peuvent survenir sur la nappe du Breuchin : soit ces périmètres sont inexistant, soit les contraintes imposées par l'arrêté préfectoral sont insuffisantes ou ne sont pas correctement appliquées, soit les enveloppes des périmètres ne correspondent pas à la réalité hydrogéologique de la ressource.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Améliorer la protection de la ressource 2- Contrôle de l'application des arrêtés préfectoraux 3- Redéfinition et harmonisation des périmètres de protection anciens (Froideconche, Saint-Sauveur, SMEB, SIAEP de Breuches)</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Vérification des arrêtés de DUP 2- Contrôle par la MVAD 3- Maîtrise foncière éventuelle dans le périmètre rapproché 4- Prise en compte des zones d'alimentation de captage définies dans l'étude de vulnérabilité de 2007</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) Redéfinition des périmètres de protection sur 4 captages			72 000	86 112					
(2) Acquisitions foncières éventuelles dans les PP Rapprochés			37 500	44 850					
TOTAL			109 500	130 962					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	36 000		50%					
(1)	2009	36 000		50%					
(2)	2010	12 500		50%					
(2)	2011	12 500		50%					
(2)	2012	12 500		50%					
				50%					
Maître d'ouvrage :									
Collectivités compétentes									
Conditions d'aides :									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Mise en place d'un plan de gestion de la nappe alluviale du confluent Breuchin-Lanterne		B3A	8					
ME Sout..	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne - DCE 6345		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin et Lanterne								
Commune(s)	Froideconche, Luxeuil, Saint-Sauveur, Communes du SIAEP de Breuches et communes du SMEB		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Suivi et animation du programme d'actions "nappe du Breuchin", gestion et valorisation des données								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Le programme d'actions liées à la nappe du Breuchin prévoit la mise en place d'un comité de suivi spécifique et d'un protocole de gestion formalisé entre tous les acteurs concernés par cette ressource. L'application de ce protocole va nécessiter une collaboration active entre les collectivités concernées et une harmonisation des procédures contractuelles en cours (contrats de rivière du Durgeon et de la Lanterne). La définition du plan d'alerte et de crise impliquera par ailleurs la collecte et la synthèse de données, l'édition de documents de communication spécifiques (rapport, bulletin), ainsi que l'organisation de réunions régulières.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Animation et organisation du Comité de suivi 2- Acquisition, suivi et diffusion des données acquises dans le cadre du réseau de mesures piezométriques et qualitatives</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Mise en place d'un partenariat avec les sociétés fermières et/ou les services de l'Etat pour la gestion et la diffusion des données, ou prestation externe 2- A terme, particulièrement, si le protocole de gestion évolue vers un SAGE, une animation particulière devra être mise en place, avec des moyens humains spécifiques.</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1) Animation du comité de suivi intégrée au contrat de rivière de la Lanterne (2 réunions par an hors alerte ou crise)			fiche C1.1	fiche C1.1					
(2) Synthèse de données, bilans mensuels			fiche C1.1	fiche C1.1					
(3) Documents de communication sur le suivi de la nappe (2 par an)			5 000	5 980					
TOTAL			5 000	5 980					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(3)	2008	1 000		50%					
(3)	2009	1 000		50%					
(3)	2010	1 000		50%					
(3)	2011	1 000		50%					
(3)	2012	1 000		50%					
Maître d'ouvrage :									
Collectivités compétentes, DDASS, DIREN, sociétés fermières									
Conditions d'aides :									
* Financements AERMC sur les montants HT accordés dans le cadre de l'animation du contrat de rivière Lanterne.									

4-2- Volet B3B

Optimisation de la production et de la distribution d'eau sur le territoire de la CCVS

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Optimisation de la production et de la distribution d'eau potable sur le territoire de la CCVS		B3B	1					
ME Sout.	Grès des Vosges (DCE 6217) et Alluvions de le Semouse (DCE 6345)		Département	70					
Cours d'eau	Semouse - Combeauté - Augronne								
Commune(s)	de la CCVS		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Les eaux captées sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Semouse sont, par nature, agressives vis à vis du carbonate de calcium. En conséquence, en l'absence de traitement; ces eaux dégradent rapidement les conduites d'alimentation en eau potable (conduites principales et branchements) et la qualité de l'eau (présence de plomb, de cuivre). Les communes concernées sont Fougerolles (réseau Calvaire et Sarcenot-Collas Rossey), Aillevillers (traitement présent mais inefficace), la Vairve, Fontaine les Luxeuil, Magnoncourt, Hautevelle Francalmont, les autres communes étant déjà équipées de station de traitement.</p> <p>Il existe également des pollutions bactériologiques chroniques sur les communes de Fougerolles (Sarcenot - Collas Rossey) et Ainvelle Briaucourt.</p> <p>Enfin, les normes concernant les pesticides ne sont pas respectées sur les réseaux de la Vairve et Ainvelle-Briaucourt.</p>									
Objectifs :									
Rendre les eaux destinées à la consommation humaine conformes aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.									
Conditions d'exécution :									
<p>1 - Mettre en place les périmètres de protection de captage sur Fougerolles, le Lyaumont, la Vairve, Fontaine les Luxeuil, Magnoncourt, Saint-Loup, Ainvelle - Briaucourt et Hautevelle - Francalmont</p> <p>2 - Neutraliser les eaux distribuées agressives</p> <p>3 - Supprimer les branchements en plomb</p> <p>4 - Traiter les pesticides si les périmètres de protection des captages s'avèrent inefficaces</p> <p>5 - Distribuer une eau exempte de tous germes</p> <p>Voir détail sur fiche jointe</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Evolution du nombre d'UDI distribuant une eau conforme à la réglementation									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Mettre en place les périmètres de protection de captage		450 000 €	538 200 €					
(2)	Neutraliser les eaux distribuées agressives		1 810 000 €	2 164 760 €					
(3)	Supprimer les branchements en plomb		800 000 €	956 800 €					
(4)	Traiter les pesticides		40 000 €	47 840 €					
(5)	Distribuer une eau exempte de tous germes		5 000 €	5 980 €					
TOTAL			3 105 000 €	3 713 580 €					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	450000		50%			0%		
(2)	2009	1810000		30%			60%		
(3)	2010	800000		30%			0%		
(4)	2011	40000		0%			60%		
(5)	2012	5000		30%			60%		
				33%			36%		
Maître d'ouvrage :									
Conditions d'aides :									
<p>* (1) Aide forfaitaire de l'Agence de l'Eau sur la phase administrative ; (3) Aide forfaitaire de l'Agence de l'Eau de 400€ par branchement</p> <p>** (2,4,5) Aides du CG70 en fonction de l'effort fiscal de la commune (60; 65 ou 70% selon la tranche si cofinancement).</p>									

Annexe Code fiche Action B3B1 Conditions d'exécution

- 1 - Mettre en place les périmètres de protection de captage sur Fougerolles, Aillevillers et Lyaumont, la Vaivre, Fontaine les Luxeuil et Hautevelle - Francalmont
- 2 - Neutraliser les eaux distribuées agressives :
 - Station de neutralisation sur Fougerolles Calvaire,
 - Station de neutralisation sur Fougerolles, Sarcenot Collas-Rossey,
 - Réglage de la station de Aillevillers Poiremont,
 - Transit des eaux captées par la Vaivre par la station d'Aillevillers Poiremont,
 - Station de neutralisation sur Fontaine les Luxeuil,
 - Traitement des eaux de Magnoncourt par la station de Saint Loup sur Semouse ou création d'une station de traitement sur Magnoncourt.
- 3 - Supprimer les branchements en plomb :
 - Supprimer les branchements plomb sur Aillevillers,
 - Supprimer les branchements plomb sur Fougerolles Croslières.
- 4 - Traiter les pesticides si les périmètres de protection des captages sont inefficaces
 - Ajout d'un module de traitement sur charbon actif pour la commune de la Vaivre
 - Ajout d'un module de traitement sur charbon actif pour le Syndicat des Eaux du Boulay
- 5 - Distribuer une eau exempte de tous germes
 - Remplacement / réglage du traitement de désinfection de Fougerolles Sarcenot / Collas
 - Réglage du traitement de désinfection du Syndicat des Eaux du Boulay

Montage financier et administratif

1 - Mettre en place les périmètres de protection de captage sur Fougerolles, Aillevillers et Lyaumont, la Vaivre, Fontaine les Luxeuil et Hautevelle - Francalmont		
- Fougerolles Sarcenot	120 000,00 €	
- Aillevillers et Lyaumont	120 000,00 €	
- La Vaivre	30 000,00 €	450 000,00 €
- Fontaine les Luxeuil	90 000,00 €	
- Hautevelle / Francalmont	90 000,00 €	
2 - Neutraliser les eaux distribuées agressives		
- Fougerolles Calvaire	500 000,00 €	
- Fougerolles Collas Rossey	100 000,00 €	
- Réglage station Aillevillers	10 000,00 €	
- Raccordement station de la Vaivre	50 000,00 €	
- Fontaine les Luxeuil	550 000,00 €	1 810 000,00 €
- Raccordement Magnoncourt à Saint Loup ou création d'une station de traitement sur Magnoncourt	500 000,00 €	
- Hautevelle / Francalmont	100 000,00 €	
3 - Supprimer les branchements en plomb		
- Aillevillers	400 000,00 €	800 000,00 €
- Fougerolles Croslières	400 000,00 €	
4 - Traiter les pesticides		
- La Vaivre	20 000,00 €	40 000,00 €
- Boulay	20 000,00 €	
5 - Distribuer une eau exempte de tous germes		
- Fougerolles Sarcenot	p.m. (en cours)	5 000,00 €
- Syndicat des Eaux du Boulay	5 000,00 €	

3 105 000,00 €

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Optimisation de la production et de la distribution d'eau potable sur le territoire de la C CVS		B3B	2					
ME Sout.	Grès des Vosges (DCE 6217) et Alluvions de le Semouse (DCE 6345)		Département	70					
Cours d'eau	Semouse - Combeauté - Augronne								
Commune(s)	de la C CVS		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Amélioration du rendement des réseaux								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La présence de fuites sur un réseau d'alimentation en eau potable engendre une augmentation du prélèvement d'eau sur le milieu naturel et, par conséquent, des besoins en eau.</p> <p>En se basant sur le calcul du rendement de facturation avec toutes les approximations inhérentes à ce calcul, les communes ayant un réseau fuyard sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aillevillers : rendement de 30 % - Magnoncourt : rendement de 41 % - Saint Loup sur Semouse : rendement de 44 % - Hauteville - Francalmont : rendement de 43 % 									
Objectifs :									
Réduire le volume de fuite de chaque réseau à sa valeur minimale.									
Conditions d'exécution :									
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une campagne de mesures globales (prévue dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable en janvier 2008) - Réaliser une sectorisation nocturne des réseaux pour isoler les tronçons fuyards (prévue dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable) - Identifier les fuites par corrélation acoustique (prévue dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable) - Réparer les fuites mises à jour - Maintenir le niveau de performance atteint - Remplacer les vannes de sectionnement défectueuses 									
Indicateurs d'efficacité :									
Evolution des rendements des réseaux (objectif : 70% minimum)									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Diagnostic complet des réseaux de distribution d'eau potable	}	19 440 €	23 250 €					
(2)	Recherche de fuite par corrélation acoustique								
(3)	Remplacement des vannes de sectionnement défectueuses		121 300 €	145 075 €					
(4)				0 €					
(5)				0 €					
	TOTAL		140 740 €	168 325 €					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	19440		50%			0%		
(2)	2009	0		50%			0%		
(3)	2010	121300		30%			0%		
(4)	2011	0							
(5)	2012	0							
				33%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Conditions d'aides :									
* (1) et (2) déjà instruits par l'Agence ; (3) sur l'enveloppe FSR									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action					
Thème	Optimisation de la production et de la distribution d'eau potable à l'échelle du bassin versant		B3B	3				
ME Sout.	Grès des Vosges (DCE 6217) et Alluvions de le Semouse (DCE 6345)		Département	70				
Cours d'eau	Semouse - Combeauté - Augronne							
Commune(s)	de la CCVS		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Amélioration de la répartition de la ressource en eau							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Les bilans ressources / besoins des communes de Aillevillers (Lyaumont et Maingrin), la Vaivre, Saint Loup sur Semouse, Hautevelle - Francalmont et Fougerolles Sarcenot ne sont pas équilibrés en situation actuelle et en situation future. Compte tenu des développements en matière d'habitat, d'entreprise et de zone de loisirs, les communes de Corbenay et de Fontaine les Luxeuil se rajoutent à cette liste.								
Objectifs :								
Assurer la continuité du service public d'alimentation en eau potable en fournissant de l'eau aux abonnés en permanence.								
Conditions d'exécution :								
<ol style="list-style-type: none"> 1 - Pour combler le déficit en eau de Saint Loup sur Semouse, Corbenay et Fontaine, il faut envisager le raccordement de Magnoncourt à la station de traitement de Saint Loup sur Semouse et la liaison entre Saint Loup, Corbenay et Fontaine les Luxeuil ou la recherche d'une nouvelle ressource sur Corbenay. 2 - L'alimentation de la Vaivre pourrait être complétée par la source du Grand Poiremont de la commune d'Aillevillers, étant donnée la proximité des deux ressources. 3 - La réparation et la maîtrise du volume de fuite résoudra le problème de ressource d'Aillevillers Lyaumont, de Hautevelle - Francalmont et Fougerolles Sarcenot / Collas Rossey. 4 - La recherche de nouvelles ressources en eau ou la connexion avec les collectivités voisines de la communauté de communes pourraient permettre à Fougerolles Sarcenot de combler son déficit (il faudra déterminer en particulier l'impact des ventes d'eau au Val-d-Ajol). 5 - Une campagne de mesures sur le secteur des Maingrins peut être envisagée afin de caractériser réellement le débit critique du puits à l'étiage. 								
Indicateurs d'efficacité :								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Raccordement et / ou nouvelle ressource sur Corbenay		500 000 €	598 000 €				
(2)	Connexion Aillevillers / la Vaivre (Chiffré dans fiche 1 à 30 000 €)		50 000 €	59 800 €				
(3)	Maîtrise du volume des fuites (Chiffré dans fiche 2 à 19 440 €)		19 440 €	23 250 €				
(4)	Recherche de nouvelles ressources à proximité de Fougerolles Sarcenot		50 000 €	59 800 €				
(5)	Campagne de mesures		2 000 €	2 392 €				
TOTAL			621 440 €	743 242 €				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88
(1)	2008	500000		0%			45%	
(2)	2009	50000		0%			45%	
(3)	2010	19440		0%			0%	
(4)	2011	50000		0%			60%	
(5)	2012	2000		0%			0%	
				0%			45%	
Maître d'ouvrage :								
Conditions d'aides :								
* (1,2) Aides du CG70 en fonction de l'effort fiscal de la commune (45, 50 et 55% selon la tranche si cofinancement) ; (4) Complément du CG à 60 ou 80%								

4-3- Volet B3C

Optimisation de la production et de la distribution d'eau sur le reste du bassin

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU		Code fiche Action						
Thème	Optimisation de la production et de la distribution d'eau potable à l'échelle du bassin versant		B3C	1					
ME Sout.	DCE 6345, 6344, 6506, 6500, 6618, 6217		Département	70-88					
Cours d'eau	Tous								
Commune(s)	Toutes		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Réalisation de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle intercommunale								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'AEP sur le bassin de la Lanterne s'organise autour de 48 UGE dont certaines sont confrontées à des problèmes qualitatifs dus aux caractéristiques intrinsèques des ressources (acidité quasi généralisée et très marquée sur le secteur de Raddon, Saint-Bresson, Fougerolles, Arsenic en bruit de fond géologique) ou à l'absence de traitement adéquat. Par ailleurs, depuis quelques années, des problèmes de pénuries en période d'étiage sont apparus sur quelques unités. Le morcellement de l'habitat sur le bassin versant ainsi que le morcellement des ressources (souvent plusieurs ressources mobilisées pour une même UGE) nécessitent de disposer de stratégies d'ensemble.									
Objectifs :									
1- La taille du bassin et son organisation administrative nécessiterait de déclencher 5 SDAEP (L'échelle la plus pertinente semble celle de la communauté de communes) 2- Diagnostiquer précisément l'état de la ressource, du réseau, les problèmes qualitatifs et quantitatifs 3- Proposer plusieurs scénarios de gestion (interconnexion, mobilisation de nouvelles ressources, substitution, traitements ...)									
Conditions d'exécution :									
1- Dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion sur la nappe du Breuchin, les collectivités du secteur seront prioritaires									
Indicateurs d'efficacité :									
Nombre d'exploitants ayant réalisé un Schéma Directeur									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	5 SDAEP (estimation à 50 000 € l'unité)		250 000	299 000					
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			250 000	299 000					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	50000		50%					
(2)	2009	50000		50%					
(3)	2010	50000		50%					
(4)	2011	50000		50%					
(5)	2012	50000		50%					
Maître d'ouvrage :									
Communautés de communes									
Conditions d'aides :									

Volet	GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU				Code fiche Action				
Thème	Optimisation de la production et de la distribution d'eau potable à l'échelle du bassin versant				B3C	2			
ME Sout.	Formations triasique et liasique - DCE 6506				Département	70			
Cours d'eau	Planey-Dorgeon								
Commune(s)	Bouligney - Cuve, Dampvalley				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Amélioration de l'Alimentation en Eau Potable du Syndicat du Roichot								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le SIAEP du Roichot regroupe les communes de Bouligney, Cuve et Dampvalley-Saint-Pancras et dessert une population totale de 617 habitants. Le syndicat mobilise 3 sources forestières situées dans les formations triasiques et liasiques (code DCE : 6506). L'Eau distribuée ne correspond pas aux normes sanitaires en vigueur pour ce qui concerne la teneur en Arsenic (> à 20 µg/l). En 2007, la DDAF de la Haute-Saône propose plusieurs solutions visant à réduire la teneur en Arsenic de l'eau distribuée. Sans préjugé de la délibération à venir du syndicat, la plus plausible consisterait en un raccordement au syndicat du Morillon.									
Objectifs :									
1- Interconnecter la partie principale du Syndicat du Roichot au réseau du Syndicat du Morillon (scenario 3) 2- Assurer l'alimentation des hameaux soit en conservant la ressource actuelle additionnée d'une nouvelle ressource indemne de contamination (scenario 1), soit par abandon des ressources locales et avec une reprise des réseaux depuis le réservoir de Bouligney (scenario 2)									
Conditions d'exécution :									
1- Tenir compte de la délibération de la collectivité 2- Accord formalisé entre les 2 syndicats									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Teneur en Arsenic de l'eau distribuée à posteriori									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Alimentation principale du syndicat (scenario 3 y compris maîtrise d'œuvre)				310 750	371 657			
(2)	Alimentation des écarts (budget établi sur le scenario le plus coûteux)				24 640	29 469			
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL					335 390	401 126			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	310750		30%			0%		
(2)	2009	24640		30%			0%		
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
				30%			0%		
Maître d'ouvrage :									
Syndicat AEP du Roichot									
Conditions d'aides :									

5. PROGRAMME DU VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION, PATRIMOINE

5-1- Volet C1

Animation et suivi du contrat

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION				Code fiche Action				
Thème	Animation et Coordination du Contrat				C1	1			
ME Sup.	En Totalité				Département	70-88			
Cours d'eau	En Totalité								
Commune(s)	En Totalité				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Création d'un poste de coordinateur du contrat de rivière								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Un contrat de rivière est un projet complexe, abordant des thématiques diversifiées dont la mise en œuvre nécessite de constituer une équipe capable de créer une dynamique autour des programmes d'actions et possédant des compétences techniques et administratives. L'équipe de projet sera coordonnée par un Ingénieur chargé de mission.									
Objectifs :									
Le chargé de mission aura pour mission : 1- l'organisation et l'animation des réunions du Comité de rivière ; 2- l'impulsion et la coordination des actions prévues au Contrat ; 3- Assurer l'interface entre les maîtres d'ouvrages et les co-financeurs par la pré-instruction des dossiers ; 4- la réalisation des états d'avancements du Contrat ; 5- la coordination de l'équipe de projet ; 6- la mise en place du programme de communication.									
Conditions d'exécution :									
Le poste est maintenu dans les conditions d'accueil fournies actuellement par le Conseil général de la Haute-Saône									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers. 2- Circulation d'informations et contacts entre le Chargé de mission et les maîtres d'ouvrages locaux.									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Salaires + charges sur 5 ans					325 000			
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL						325 000			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1)	2008	65 000		50%		15%	15%		
(1)	2009	65 000		50%		15%	15%		
(1)	2010	65 000		50%		15%	15%		
(1)	2011	65 000		50%		15%	15%		
(1)	2012	65 000		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
* L'AERMC fournit une aide forfaitaire de 32500 €/ an pour le poste d'animateur (salaires, charges, frais de déplacements, formation) et 50% sur le montant HT des dépenses annexes (équipement, impressions ...)									
** Aides du CG au titre de l'animation : 25% max (TTS = 80%)									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION				Code fiche Action				
Thème	Animation et Coordination du Contrat				C1	2			
ME Sup.	En Totalité				Département	70-88			
Cours d'eau	En Totalité								
Commune(s)	Sur le territoire des structures intercommunales compétentes				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Création d'un poste de technicien de rivière								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Parmi les volets d'intervention du contrat de rivière, la gestion du lit mineur et du lit majeur représente un enjeu essentiel. Elle nécessite des connaissances techniques spécifiques et une présence sur le terrain permanente. Les interventions sur le milieu nécessitent par ailleurs d'avoir une vision globale des enjeux et des objectifs de gestion établis par les études préalables au Contrat. Leur mise en oeuvre doit être assurée par un technicien qualifié.</p>									
Objectifs :									
<p>Le technicien de rivière devra assurer : 1- l'Elaboration d'un schéma pluriannuel d'entretien ; 2- l'assistance technique des collectivités locales pour la mise en œuvre des projets d'aménagement et de gestion ; 3- l'élaboration de dossiers techniques qui précisent les travaux pour chacun des tronçons en fonction des enjeux locaux et des enjeux à l'échelle du bassin versant ; 4- la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises ; 5- le montage budgétaire et le suivi des subventions.</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- L'EPTB Saône et Doubs assure le recrutement pour les 3 premières années du Contrat. Le poste bascule ensuite au sein d'une collectivité locale 2- Mutualisation des coûts entre les structures compétentes en matière d'aménagement de rivière 3- Le technicien sera basé au sein des locaux de l'une des collectivités du bassin versant.</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
<p>1- Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires technique et financiers. 2- Circulation d'informations et contacts entre le Chargé de mission et le technicien.</p>									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Fonctionnement (salaires, charges, dépenses générales) sur 5 ans					280 000			
(2)	Investissement (équipement de terrain, véhicule, informatique, bureautique)				20 000	23 920			
(3)						0			
(4)						0			
TOTAL						303 920			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1,2)	2008	79 920		50%		à préciser			
(1)	2009	56 000		50%		à préciser			
(1)	2010	56 000		50%		à préciser			
(1)	2011	56 000		50%		à préciser			
(1)	2012	56 000		50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
Syndicats et communautés de communes compétentes, EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
<p>* L'AERMC fournit une aide forfaitaire de 28000 €/ an pour le poste de technicien (salaires, charges, frais de déplacements, formation) et 50% sur le montant HT des dépenses annexes (équipement, impressions ...) ** Aides de la Région en fonction du nouveau dispositif</p>									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION				Code fiche Action				
Thème	Animation et Coordination du Contrat				C1	3			
ME Sup.	En totalité				Département	70-88			
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Suivi et évaluation des opérations de reconquête écologique des cours d'eau (sites pilotes "espaces de mobilité", restauration écologique des annexes hydrauliques, renaturation, franchissement et abreuvement du bétail)								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Dans le cadre du volet B1B (gestion du lit majeur), 4 sites expérimentaux de reconquête des espaces de mobilité ont été définis afin de procéder à des opérations novatrices en matière de gestion de la dynamique alluviale ; 4 opérations de reconnexion de bras secondaires ont été programmées afin de favoriser la dynamique des milieux aquatiques latéraux. Par ailleurs, 2 fiches d'opérations globales ont été rédigées pour diminuer l'impact du pâturage en bordure de cours d'eau, et envisager des opérations de renaturation de cours d'eau. L'intérêt et l'efficacité de chaque opération doivent être évalués par des comparatifs entre les états initiaux et les états post-travaux (voir fiche B1B1 à B1B8).									
Objectifs :									
1- Suivre les évolutions des phénomènes morphodynamiques à proximité des sites pilotes de reconquête des espaces de mobilité 2- Suivre et évaluer la qualité des sites restaurés (annexes, berges à proximité de pâtures, cours d'eau renaturés) 3- Grouper les opérations de suivi, les évaluations et les bilans au sein d'une étude globale									
Conditions d'exécution :									
1- Mettre en place les indicateurs de suivi pertinents (données géomorphologiques pour les sites pilotes, suivi floristiques et faunistiques pour les annexes) 2- synthétiser les données dans un tableau de bord global 3- Réaliser de 1 à 2 passages par an sur chaque site (mesures physiques et biologiques, photographies) 4- Créer des partenariats avec des experts (ENC, CBF ...)									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Suivi des sites pilotes (fiches B1B2, B1B4, B1B6, B1B7)				12 500	14 950			
(2)	Suivi des annexes restaurées (fiches B1B1, B1B3, B1B5, B1B8)				12 500	14 950			
(3)	Etats initiaux et post-travaux sur les opérations "franchissement et abreuvement du bétail"				70 000	83 720			
(4)	Etats initiaux et post-travaux sur les opérations de renaturation de cours d'eau				20 000	23 920			
TOTAL					115 000	137 540			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre
(1,2,3,4)	2008	23 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4)	2009	23 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4)	2010	23 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4)	2011	23 000		50%		15%	15%		
(1,2,3,4)	2012	23 000		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs, maîtres d'ouvrages compétents sur les opérations, Fédération de pêche, ONEMA									
Conditions d'aides :									
* L'AERMC finance sur les montants HT ** TTS 80% en complément des autres financeurs (taux max sur les études = 60%)									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Animation et Coordination du Contrat		C1	4					
ME Sup.	En Totalité		Département	70-88					
Cours d'eau	En Totalité								
Commune(s)	En Totalité		Lancement	2012					
Intitulé du projet	Evaluation du Contrat - Etude Bilan								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>Un contrat de rivière implique une programmation d'actions sur 5 ans permettant d'atteindre des objectifs en terme de qualité d'eau, de gestion des milieux naturels, d'animation et d'implication des acteurs locaux.</p> <p>Si la pertinence des programmes d'actions peut être jugée dès la phase d'élaboration, leur efficacité et leur mise en oeuvre ne peut être jugée que dans le temps. Ceci nécessite de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin d'établir des bilans et de prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Réaliser 2 études bilan : une à mi-parcours et une en fin de Contrat.</p> <p>2- Recadrer éventuellement les programmes d'actions et leurs objectifs, de recadrer les indicateurs d'efficacité.</p> <p>3- Evaluer l'évolution des milieux et des pressions, de caractériser de nouveaux enjeux en vue d'une préparation éventuelle de nouveaux programmes d'actions.</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Etablir un tableau de bord du contrat</p> <p>2- Choisir des indicateurs d'efficacité pour chaque action</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Bilan final en prestation externe		50 000	59 800					
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL				59 800					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
	2008								
	2009								
	2010								
	2011								
(1)	2012	59 800		50%		30%			
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT									

5-2- Volet C2

Programme de communication

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Programme de communication		C2	1					
ME Sup.	En totalité		Département	70-88					
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Elaboration d'une charte graphique applicable aux supports de communication du contrat								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La sensibilisation et la communication envers les usagers et l'ensemble des acteurs de l'eau est primordiale pour susciter une adhésion forte aux projets menés dans le cadre du contrat de rivière de la Lanterne. Cette adhésion nécessite au préalable une identification claire de l'origine des travaux et/ou publications issus du contrat par tous les publics concernés. Le Contrat de rivière doit donc se doter d'une identité visuelle propre.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Harmoniser l'ensemble des documents de communication issus du contrat. 2- Proposer 3 à 4 formats applicables aux plaquettes, bulletins d'informations, dossiers techniques, expositions, panneaux pour les sentiers pédagogiques ...</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- La charte graphique adoptée sera sélectionnée par le Comité de Pilotage du Contrat. 2- Les outils de communication utilisés pour valoriser les projets financés au travers du Contrat répondront à cette charte. 3- Ces outils de communication devront par ailleurs répondre aux exigences de la charte graphique du Syndicat Mixte Saône et Doubs</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Nombre de supports produits utilisant la charte									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Elaboration par une Agence de communication - Acquisition		5 000	5 980					
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			5 000	5 980					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	5 980		50%		à préciser			
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
<p>* financement AERMC sur le montant HT ** Intervention de la région en complément du CG70</p>									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Programme de communication		C2	2					
ME Sup.	En totalité		Département	70-88					
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	Communes possédant des établissements scolaires		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Organisation de sessions "Classes d'eau"								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
L'Education Relative à l'Environnement à destination des scolaires est un bon media pour marquer durablement l'esprit d'une population. C'est un moyen de débiter très tôt la sensibilisation à un problème ou une démarche existants auprès des membres des jeunes classes d'âge. Elles s'approprient ainsi le message pour leur vie future, mais le font aussi passer auprès de l'entourage plus âgé (parent, famille). Le bassin versant compte 62 écoles primaires (54 dans le 70 et 8 dans le 88) avec environ 85 classes de CM qui pourraient bénéficier de ce programme.									
Objectifs :									
1- Proposer aux enseignants des séances d'1/2 journée sur le cycle domestique de l'eau, la biodiversité des milieux aquatiques, les problèmes de pollutions, les aspects piscicoles dans le cadre de cycles pédagogiques (3 ou 4 séances par classe) 2- Réaliser un volume de 50 animations par an. 3- Assurer un suivi et une restitution des travaux réalisés avec les scolaires.									
Conditions d'exécution :									
1- Montage et coordination du projet avec une collaboration étroite entre l'EPTB et les maîtres d'ouvrages potentiels. 2- Travailler en partenariat avec l'Education nationale et les établissements scolaires demandeurs (les exigences de l'EN : toucher 50% des établissements sur la durée du projet sur la base de 3 demi-journées/classe minimum)									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Nombre d'animations réalisées par an, et nombre d'élèves sensibilisés 2- Taux de satisfaction des enseignants									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Définition et coordination du projet		13 880	16 600					
(2)	Réalisation de 25 animations par an sur 4 ans sur le thème de l'eau (sur la base de 190 €/demi-journée)		15 886	19 000					
(3)	Réalisation de 25 animations par an sur 4 ans sur le thème de l'eau et de la pêche (sur la base de 190 €/demi-journée)		15 886	19 000					
(4)	Organisation d'une journée événementielle par an avec les classes concernées (y compris transport éventuel des scolaires)		10 000	11 960					
(5)									
TOTAL			55 653	66 560					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70**	CG88	Autre**
(1)	2008	16 600		50%		15%	0%		à préciser
(2,3,4)	2009	12 490		50%		15%	forfait		à préciser
(2,3,4)	2010	12 490		50%		15%	forfait		à préciser
(2,3,4)	2011	12 490		50%		15%	forfait		à préciser
(2,3,4)	2012	12 490		50%		15%	forfait		à préciser
				50%		15%	8%		
Maître d'ouvrage :									
(1) EPTB Saône et Doubs via la MNEP, (2) Maison de la Nature et des Vosges Saônoises, (3) Fédération de pêche									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT ** Le Conseil général de la Haute-Saône apportera une aide forfaitaire de 7 demi-journées par an dans le cadre de sa convention de partenariat avec la MNVS, soit un équivalent de 3800 € sur 4 ans sur le point (2) *** La participation financière des bénéficiaires des animations devra être envisagée									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION					Code fiche Action			
Thème	Programme de communication					C2	3		
ME Sup.	En totalité					Département			
Cours d'eau	En totalité							70-88	
Commune(s)	En totalité					Lancement	2008		
Intitulé du projet	Organisation de journées techniques sur le terrain								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
<p>La connaissance des milieux est un élément indispensable à une bonne compréhension des problématiques et des enjeux lié à un territoire. Les visites sur sites réalisées à cet effet sont souvent un temps d'échange entre les acteurs locaux qui permet la prise de conscience de la nécessité d'agir et des contraintes de terrain existantes.</p> <p>La mise en oeuvre de certaines opérations du contrat de rivière nécessitera vraisemblablement de recourir à l'organisation de journées de terrain à destination des membres des différentes commissions en compagnie des maîtres d'ouvrages locaux.</p>									
Objectifs :									
<p>1- Organiser des visites de terrain sur le bassin versant ou sur des sites extérieurs à raison de 1 journée / an</p> <p>2- Favoriser les échanges entre acteurs locaux et bénéficier d'expériences diversifiées.</p> <p>3- Faciliter la mise en œuvre d'actions complexes.</p>									
Conditions d'exécution :									
<p>1- Organisation des déplacements en transports collectifs.</p> <p>2- Faire appel à la connaissance des acteurs locaux pour organiser les visites de sites.</p>									
Indicateurs d'efficacité :									
Nombre de journées réalisées et nombre de participants									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)						Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1)	Transport à raison de 500 Km maximum par journée (5 journées au total)					7 500	8 970		
(2)	Repas pour 30 personnes (5 repas au total)					3 000	3 588		
(3)	Visites éventuelles en prestation					1 500	1 794		
(4)									
(5)									
TOTAL						12 000	14 352		
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1,2,3)	2008	2 870		50%		15%	15%		
(1,2,3)	2009	2 870		50%		15%	15%		
(1,2,3)	2010	2 870		50%		15%	15%		
(1,2,3)	2011	2 870		50%		15%	15%		
(1,2,3)	2012	2 870		50%		15%	15%		
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Programme de communication		C2	4					
ME Sup.	Breuchin, Lanterne amont, Semouse amont		Département	70-88					
Cours d'eau	Ruisseaux des têtes de bassin								
Commune(s)	Communes des secteurs amont		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Elaboration d'une plaquette technique concernant la gestion des étangs								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le bassin versant de la Lanterne compte un nombre important d'étangs dispersés essentiellement sur les têtes de bassin et notamment sur le secteur des Mille Etangs. Ces étangs sont à l'origine d'anciennes cuvettes glaciaires façonnées par les moines au XIème siècles à des fins piscicoles et agricoles. Nous observons actuellement des changements d'usage et des modifications de pratiques de gestion qui sont susceptibles de mettre en péril des zones humides et des ruisseaux de qualité remarquable.									
Objectifs :									
1- Créer une plaquette de 12 pages maximum. 2- Sensibiliser les propriétaires d'étangs aux modes de gestion respectueux des cours d'eau et zones humides patrimoniales. 3- Axer la sensibilisation sur les problèmes liés aux chasses de sédiments et au maintien d'étiage des ruisseaux de têtes de bassin. 4- Favoriser le conseil technique aux nouveaux propriétaires									
Conditions d'exécution :									
1- Intégrer les représentants des propriétaires d'étangs dans l'élaboration de la plaquette et les faire participer à sa diffusion. 2- Assurer une traduction des textes en Anglais et Allemand. 3- Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et du Syndicat Mixte Saône et Doubs									
Indicateurs d'efficacité :									
Nombre de contacts pris pour obtenir des conseils techniques en aval de la diffusion de la plaquette									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Conception		500	598					
(2)	Traduction		1 000	1 196					
(3)	Impression à 1000 exemplaires		4 000	4 784					
(4)	Envoi			860					
(5)									
TOTAL			5 500	7 438					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1,2)	2008	1 794		50%		15%			
(3,4)	2009	5 644		50%		15%			
	2010								
	2011								
	2012								
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs, ADEPAME, Fédération de pêche, PNR									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION				Code fiche Action				
Thème	Programme de communication				C2	5			
ME Sup.	En totalité				Département	70-88			
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Etude de dynamique alluviale : Elaboration d'une plaquette technique destinée aux élus et aux propriétaires riverains								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Lors de la phase d'élaboration du contrat, une étude de dynamique alluviale a été menée afin d'apporter des réponses concrètes en matière de gestion des phénomènes d'érosion et d'atterrissement, de gestion des crues, de renaturation des cours d'eau et de réhabilitation des milieux aquatiques latéraux. Il est important de rendre accessibles les conclusions de cette étude complexe afin que chacun puisse comprendre les causes de dysfonctionnement et les enjeux liés à la mise en place d'un programme de gestion respectueux du fonctionnement naturel des cours d'eau intégrant la restauration des espaces de mobilité.									
Objectifs :									
1- Produire une plaquette de 12 pages maximum. 2- Expliquer les fondements de la dynamique alluviale et l'intérêt de la restauration des espaces de mobilité. 3- Exposer les résultats de l'étude de dynamique menée sur le bassin en 2006-2007. 4- Exposer les grandes orientations de gestion des cours d'eau du bassin.									
Conditions d'exécution :									
1- Cohérence avec la plaquette de sensibilisation concernant l'entretien des cours à destination des riverains 2- Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et du Syndicat Mixte Saône et Doubs									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Conception				500	598			
(2)	Impression à 1000 exemplaires				4 000	4 784			
(3)	Envoi					860			
(4)									
(5)									
TOTAL					4 500	6 242			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	598		50%		15%	15%		
(2,3)	2009	5 644		50%		15%	15%		
	2010								
	2011								
	2012								
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action					
Thème	Programme de communication		C2	6				
ME Sup.	En totalité		Département	70-88				
Cours d'eau	En totalité							
Commune(s)	des Syndicats d'aménagements et des Communautés compétentes		Lancement	2008				
Intitulé du projet	Elaboration d'une plaquette technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Les Syndicats d'aménagements de la Basse Lanterne, du bassin de la Lanterne, du Breuchin, et du Planey, ainsi que la Communauté de communes du Val de Semouse sont confrontés à des demandes de travaux dépassant leurs prérogatives. L'abandon progressif des ouvrages de dérivation, la mauvaise connaissance par les riverains de leurs responsabilités et obligations en matière d'entretien de cours d'eau contraignent les collectivités compétentes à pallier aux manques existants.								
Objectifs :								
1- Produire une plaquette de 12 pages maximum. 2- Faire un rappel de la réglementation en matière d'entretien de cours d'eau. 3- Sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion raisonnée des berges et de la rypisylve. 4- Effectuer un zoom sur les boisements adaptés aux bordures de cours d'eau, l'entretien des vannages, le traitement de la renouée.								
Conditions d'exécution :								
1- Intégrer les représentants des collectivités compétentes dans l'élaboration de la plaquette et les faire participer à sa diffusion. 2- Intégrer la nouvelle nomenclature sur les IOTA 3- Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et du Syndicat Mixte Saône et Doubs								
Indicateurs d'efficacité :								
Nombre de contacts pris pour obtenir des conseils techniques en aval de la diffusion de la plaquette								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Conception		500	598				
(2)	Impression à 2500 exemplaires		4 500	5 382				
(3)	Envoi		1 798	2 150				
(4)								
(5)								
TOTAL			6 798	8 130				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88
(1)	2008	500		50%		15%	0%	
(2,3)	2009	6 298		50%		15%	0%	
	2010							
	2011							
	2012							
Maître d'ouvrage :								
Syndicats d'Aménagement ou communautés de communes compétentes								
Conditions d'aides :								
* financement AERMC sur le montant HT								

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Programme de communication		C2	7					
ME Sup.	En totalité		Département	70-88					
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Publication d'un Bulletin d'information du Contrat de rivière								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le maintien d'une information régulière destinée à l'ensemble des partenaires concernés par le Contrat est essentielle à une bonne lisibilité des projets réalisés ou en cours de réalisation. Par ailleurs, la transcription de la veille réglementaire et technique exercée par l'équipe d'animation du contrat, l'annonce de manifestations et d'événements liés à l'eau et se déroulant sur le bassin versant est nécessaire au maintien d'une liaison entre les différents intervenants du contrat.									
Objectifs :									
1- Produire une plaquette d'information de 4 pages avec une fréquence de parution de 2 numéros par an. 2- Exposer l'état d'avancement du Contrat de rivière. 3- Sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion raisonnée des berges et de la rypisylve. 4- Effectuer un zoom sur les boisements adaptés aux bordures de cours d'eau, l'entretien des vannages, le traitement de la renouée.									
Conditions d'exécution :									
1- Maintien du lien permanent entre les maîtres d'ouvrage et la cellule d'animation du contrat. 2- Favoriser les interviews et les visites de travaux, et déléguée la rédaction de certains articles 3- Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et du Syndicat Mixte Saône et Doubs									
Indicateurs d'efficacité :									
1- Nombre de bulletins diffusés pendant la période de mise en œuvre du Contrat. 2- Nombre d'articles rédigés en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux.									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Conception et impression à 2000 exemplaires / an sur 5 ans		12 750	15 249					
(2)	Envoi de 10000 exemplaires sur 5 ans		7 191	8 600					
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			19 941	23 849					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1,2)	2008	4 770		50%		à préciser			
(1,2)	2009	4 770		50%		à préciser			
(1,2)	2010	4 770		50%		à préciser			
(1,2)	2011	4 770		50%		à préciser			
(1,2)	2012	4 770		50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT ** Intervention de la région en complément du CG70									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Programme de communication		C2	8					
ME Sup.	En totalité		Département	70-88					
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	des Syndicats d'aménagements et des Communautés compétentes		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Création et publication d'un site Internet								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Internet est devenu un media incontournable, d'accès simple et rapide permettant de diffuser des informations sur des supports variés (textes, photos, cartes). Il permet par ailleurs le partage en ligne de données soit en accès libre soit en accès restreint. La création d'un site Internet permettrait donc de diffuser largement des informations grand public sur les particularités du bassin versant et les objectifs du Contrat, mais aussi des informations plus confidentielles (comptes-rendus de réunions, données) en accès réglementé.									
Objectifs :									
1- Créer un site Internet de 15 pages environ. 2- Diffuser des informations sur la richesse du bassin, les problèmes rencontrés, les modes de gestion. 3- Diffuser les programmes d'actions et relayer la diffusion des documents de communication papier. 4- Procéder au partage des données.									
Conditions d'exécution :									
Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et du Syndicat Mixte Saône et Doubs									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Conception par une Agence spécialisée		2 500	2 990					
(2)	Achat nom de domaine et hébergement pour 5 ans		500	598					
(3)	Mises à jour (2 par an)		1 000	1 196					
(4)									
(5)									
TOTAL			4 000	4 784					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1,2)	2008	3 349		50%		à préciser			
(2,3)	2009	359		50%		à préciser			
(2,3)	2010	359		50%		à préciser			
(2,3)	2011	359		50%		à préciser			
(2,3)	2012	359		50%		à préciser			
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT ** Intervention de la région en complément du CG70									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Programme de communication		C2	9					
ME Sup.	En totalité		Département	70-88					
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Elaboration d'une exposition sur les rivières du bassin, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Proposer des outils permettant de diversifier la politique de sensibilisation en mettant à disposition des acteurs locaux un support visuel complet et durable leur permettant d'aborder toutes les thématiques liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Produire des outils pédagogiques et abordables pour toucher le plus grand nombre.									
Objectifs :									
1- Produire une dizaine de panneaux d'exposition présentant les particularités des rivières du bassin versant, leur richesse, leur histoire, les problèmes rencontrés et les solutions mises en œuvre dans le cadre du contrat. 2- Impression en 2 exemplaires pour effectuer une rotation permanente de l'exposition au sein des communes du bassin versant.									
Conditions d'exécution :									
1- Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et du Syndicat Mixte Saône et Doubs. 2- Répartir la réalisation des panneaux entre les acteurs associatifs locaux en fonction de leurs compétences.									
Indicateurs d'efficacité :									
Nombre de communes ayant exposé les panneaux.									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Recherches documentaires, prise de photographies, rédaction des textes		1 672	2 000					
(2)	Conception graphique et impression de 10 panneaux rigides avec fixation		10 000	11 960					
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			11 672	13 960					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	2 000		50%		15%	15%		
(2)	2009	11 960		50%		15%	15%		
	2010								
	2011								
	2012								
Maître d'ouvrage :									
Associations locales, Maison de la Nature des Vosges Saônoises									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT									

Volet	ANIMATION, COORDINATION, COMMUNICATION		Code fiche Action						
Thème	Programme de communication		C2	10					
ME Sup.	En totalité		Département	70-88					
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	En totalité		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Elaboration d'un poster "Contrat de rivière"								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Proposer des outils permettant de diversifier la politique de communication en mettant à disposition des acteurs locaux un support visuel simple et esthétique leur permettant d'afficher leur soutien ou leur appartenance au Contrat de rivière.									
Objectifs :									
1- Créer une affiche au format A2. 2- Valoriser l'image du bassin versant et du Contrat de rivière. 3- Donner la possibilité aux Collectivités et partenaires du Contrat d'afficher leur soutien à la démarche. 4- Distribuer le support notamment lors de la réalisation des classes d'eau.									
Conditions d'exécution :									
1- Deux possibilités : soit une carte avec les objectifs du contrat déclinés par masse d'eau ou sous-bassin versant, soit un assemblage d'une quinzaine de photographies des sites remarquables du bassin. 2- Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et du Syndicat Mixte Saône et Doubs et intégrer les logos des partenaires									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Conception et impression à 500 exemplaires		2 000	2 392					
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			2 000	2 392					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	2 392		50%		à préciser			
	2009								
	2010								
	2011								
	2012								
Maître d'ouvrage :									
EPTB Saône et Doubs									
Conditions d'aides :									
* financement AERMC sur le montant HT ** Intervention de la région en complément du CG70									

5-3- Volet C3

**Valorisation du patrimoine lié à l'eau,
valorisation du patrimoine naturel,
aménagement touristiques et pédagogiques**

Volet	VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES		Code fiche Action						
Thème	Valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau et du patrimoine naturel, aménagements touristiques et pédagogiques		C3	1					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Breuchin								
Commune(s)	Sainte-Marie-en-Chanois		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Restauration de la passerelle en gré de la saboterie de Sainte-Marie-en-Chanois								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
En aval de la commune, il existe une passerelle entièrement maçonnée en gré datant de plusieurs siècles. Elle enjambe le canal d'alimentation de l'ancienne saboterie et le Breuchin sur une longueur d'environ 50m. Elle servait par le passé à la communication avec le village de la Proiselière. Bien que toujours fonctionnelle, la passerelle présente de nombreux points de faiblesse (déstabilisation des appuis et disparition de certaines pierres).									
Objectifs :									
La passerelle, constituée en quasi-totalité de pierres d'origine et située dans un fond de vallée préservée présente une valeur patrimoniale indéniable. L'objectif est donc de reprendre une partie de la maçonnerie afin de limiter son affassement :									
1- Renforcement des fondations au pied des piles 2- Réajustement des dalles faisant office de tabliers 3- Rejointement des pierres									
Conditions d'exécution :									
1- Dépôt d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau 2- Faire appel à un artisan spécialisé et utilisation de pierres de taille en gré 3- Communication autour de la passerelle (fléchage à partir de la route, panneau d'explication)									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Montage du dossier et travaux		20 000	23 920					
(2)	Fléchage et panneaux		5 000	5 980					
(3)									
(4)									
(5)									
TOTAL			25 000	29 900					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC*	CG70	CG88	Autre
(1)	2008	12500		30%		à préciser	0%		
(2)	2009	12500		30%		à préciser	0%		
(3)									
(4)									
(5)									
Maître d'ouvrage :									
Syndicat pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin ou Communauté de communes des Mille Etangs dans le cadre de son Plan Paysage									
Conditions d'aides :									
* Aides éventuelle de la Région après expertise des services de l'inventaire du patrimoine									

Volet	VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES		Code fiche Action						
Thème	Valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau et du patrimoine naturel, aménagements touristiques et pédagogiques		C3	2					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Miredondaine, Morbief								
Commune(s)	Luxeuil-les-Bains		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Mise en valeur du réseau de fontaines de la forêt domaniale de Luxeuil								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La forêt domaniale de Luxeuil située à l'ouest et au nord de la commune s'étend sur une superficie de près de 40 Km ² . La forêt du Banney, particulièrement fréquentée par les promeneurs, est desservie par un réseau de 4 sentiers pédestres. Elle abrite 4 fontaines en gré de taille et de qualité variables mais avec un potentiel paysager et architectural intéressant (Fontaine des Bons Cousins, des Barraques, du Tonneau, de l'Evêque). L'état du sentier reliant ces 4 fontaines, l'état de la signalisation, du balisage et du mobilier d'accueil sur le site est perfectible. L'ONF a effectué un diagnostic de l'existant et proposé un projet de valorisation à la commune.									
Objectifs :									
1- Créer un sentier de découverte des fontaines en réaménageant l'existant avec la signalétique correspondante 2- Effectuer les travaux éventuels de réfection sur la maçonnerie des fontaines 3- Produire 8 panneaux à vocation pédagogique sur l'histoire des fontaines, les liens homme-eau-forêt, l'hydrogéologie, les ruisseaux forestiers ...									
Conditions d'exécution :									
1- Rassembler suffisamment d'informations sur l'histoire des fontaines 2- Faire appel à un artisan spécialisé avec utilisation de pierres de taille en gré 3- Utiliser la Charte graphique du Contrat de rivière									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Restauration paysagère et restauration du bâti (y compris recherches documentaires et pose)		10 000	11 960					
(2)	Aménagement du sentier (y compris balisage et mise en sécurité)		2 500	2 990					
(3)	Achat et installation du mobilier d'accueil aux abords des fontaines (bancs, tables, poubelles)		4 500	5 382					
(4)	Conception et réalisation de 8 panneaux pédagogiques et d'une plaquette (y compris recherches documentaires et pose)		13 000	15 548					
(5)									
TOTAL			30 000	35 880					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC**	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	10 000		30%		à préciser	25%		
(2)	2009	2 500		30%		à préciser	0%		
(3)	2009	4 500		30%		à préciser	0%		
(4)	2009	13 000		30%		à préciser	0%		
(5)	2012								
				30%			8,33%		
Maître d'ouvrage :									
Communauté de communes du Pays de Luxeuil, commune de Luxeuil									
Conditions d'aides :									
* Aides du CG70 au titre de la valorisation du patrimoine rural non protégé : 25% sur le montant HT pour la collectivité propriétaire (TTS = 55%) uniquement sur la restauration du bâti ** Aides éventuelle de la Région après expertise des services de l'inventaire du patrimoine									

Volet	VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES		Code fiche Action						
Thème	Valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau et du patrimoine naturel, aménagements touristiques et pédagogiques		C3	3					
ME Sup.	Breuchin		Département	70					
Cours d'eau	Zone amont du Breuchin								
Commune(s)	Faucogney-et-la-Mer		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Acquisition d'une tourbière sur la commune de Faucogney et création d'un sentier de découverte								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Le territoire de la commune de Faucogney-et-la-Mer se situe en partie sur la vallée du Breuchin et sur le Plateau des Mille étangs. Ce secteur héberge de nombreuses zones humides, tourbières et étangs dont la valeur et la richesse patrimoniales sont reconnues aux niveaux régional, national et européen. La communauté de communes des mille étangs, soucieuse de valoriser son patrimoine naturel, souhaite faire l'acquisition d'une tourbière afin d'en assurer la gestion à titre exemplaire et communiquer sur la préservation de la biodiversité du plateau des mille étangs.									
Objectifs :									
1- Acquisition foncière selon opportunité d'un étang accompagné d'une tourbière patrimoniale 2- Réalisation d'une étude visant à définir un plan de gestion 3- Créer un sentier de découverte à vocation pédagogique sur une partie de la tourbière									
Conditions d'exécution :									
1- La fréquentation ne devra pas remettre en cause la qualité écologique du site 2- Les panneaux pédagogiques devront répondre à la Charte graphique du Contrat 3- L'opération est intégrée au Programme Régional d'Actions en faveur des Tourbières									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Acquisition		30 000	35 880					
(2)	Définition du Plan de gestion		20 000	23 920					
(3)	Réalisation du sentier y compris panneaux pédagogiques		15 000	17 940					
(4)									
(5)									
TOTAL			65 000	77 740					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	30000		40%			40%		
(2)	2008	20000		40%			40%		
(3)	2009	15000		40%			40%		
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Communauté de communes des Mille Etangs dans le cadre de son Plan Paysage									
Conditions d'aides :									
* Au titre de la préservation des ENS : 50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse (TTS = 80%)									

Volet	VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES		Code fiche Action						
Thème	Valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau et du patrimoine naturel, aménagements touristiques et pédagogiques		C3	4					
ME Sup.	Basse Lanterne		Département	70					
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Mersuay		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Création d'un sentier de découverte des milieux aquatiques sur la commune de Mersuay								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La commune de Mersuay souhaite donner une vocation pédagogique et touristique à un sentier pédestre qu'elle entretient depuis quelques années. La situation de la commune, à l'extrémité aval du parcours de canoë géré par l'association de Conflans / Port, à proximité du site de baignade de Breurey, et à proximité du Château de Bourguignon, rendrait favorable la fréquentation du site qui présente plusieurs centres d'intérêt : présence de la retenue alimentant le canal du Moulin de Favorney, présence de noues et forêts humides. Par ailleurs, la commune se situe sur le zonage Natura 2000 « Lanterne et affluents ».									
Objectifs :									
1. Aménager et sécuriser le sentier afin de le rendre compatible avec la fréquentation du public 2. Sensibiliser les promeneurs à la préservation des écosystèmes aquatiques et à la gestion des cours d'eau									
Conditions d'exécution :									
1- Partenariat avec le Comité départemental du tourisme 2- Procéder à un entretien régulier du sentier pour le sécuriser et pérenniser le balisage 3- Communication autour de l'existence du sentier 4- Utilisation de la charte graphique du contrat de rivière									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Définition préalable du projet		5000	5980					
(2)	Aménagement du sentier (balisage, sécurisation et mise en place de 3 passerelles)		20000	23920					
(3)	Achat et installation du mobilier d'accueil		4500	5382					
(4)	Conception et réalisation de 6 panneaux pédagogiques et d'une plaquette (historique, aménagements hydrauliques, faune, flore ...)		10000	11960					
(5)									
TOTAL			39500	47242					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70*	CG88	Autre
(1)	2008	5000		30%			40%		
(2)	2009	20000		30%			40%		
(3)	2009	4500		30%			40%		
(4)	2010	10000		30%			40%		
(5)									
Maître d'ouvrage :									
Structures intercommunales (Syndicat du bassin de la Lanterne ou CC Saône Jolie)									
Conditions d'aides :									
* Au titre de la préservation des ENS : 50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse (TTS = 80%)									

Volet	VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES		Code fiche Action						
Thème	Valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau et du patrimoine naturel, aménagements touristiques et pédagogiques		C3	5					
ME Sup.	Breuchin - Semouse amont		Département	70-88					
Cours d'eau	Breuchin - Semouse - Combeauté - Augronne								
Commune(s)	Lantenot, Beulotte, les Fessey, La Rosière, la Montagne, le Val-D'Ajol, le Girmont		Lancement	2008					
Intitulé du projet	Programme d'actions en faveur des tourbières sur le bassin versant de la Lanterne								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Les zones apicales du bassin versant de la Lanterne abritent de nombreuses zones humides constitués par un réseau d'étangs de petite taille, de prairies humides et de tourbières. Ces dernières constituent des habitats naturels de grande valeur et recèlent des espèces dont le caractère patrimonial est reconnu à l'échelle régionale, nationale et européenne (sphaignes, Drosera, Linaigrette, solitaire, leucorrhines...). Sur la partie Haut-Saônoise du bassin, le Programme Régional d'Actions en faveur des Tourbières de Franche-Comté (PRAT) a permis d'identifier 5 tourbières prioritaires à protéger. Sur la partie Vosgiennes, le programme conjoint du Conseil général des Vosges et du Conseil régional de Lorraine a déterminé 5 sites potentiels.									
Objectifs :									
1- Maîtrise foncière des sites 2- Mise en place de mesures spécifiques de protection et de gestion 3- Communication envers le public									
Conditions d'exécution :									
1- Programmes menés en cohérence avec le PRAT sur la Région Franche-Comté et la Politique de préservation des espaces naturels sensibles sur le Département des Vosges 2- Partenariat ENC et CSL									
Indicateurs d'efficacité :									
Surfaces acquises, nombre de plans de gestion mis en place et surfaces concernées									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Acquisition de 3 tourbières de 3 Ha chacune (2 en Haute-Saône et 1 dans les Vosges)		18000	21528					
(2)	Mise en place de plans de gestion sur 4 tourbières (2 en Haute-Saône et 2 dans les Vosges)		80000	95680					
(3)	Travaux nécessaires à l'ouverture au public sur 4 tourbières (2 en Haute-Saône et 2 dans les Vosges)		40000	47840					
(4)	Travaux d'entretien forestiers, hydrauliques ... sur 4 tourbières sur 5 ans (2 en Haute-Saône et 2 dans les Vosges)		100000	119600					
(5)									
TOTAL			238000	284648					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC*	Etat	CRFC**	CG70**	CG88***	CR Lorraine***
(1,2,3,4)	2008	47 600	20%	50%		à préciser	15%	à préciser	à préciser
(1,2,3,4)	2009	47 600	20%	50%		à préciser	15%	à préciser	à préciser
(1,2,3,4)	2010	47 600	20%	50%		à préciser	15%	à préciser	à préciser
(1,2,3,4)	2011	47 600	20%	50%		à préciser	15%	à préciser	à préciser
(1,2,3,4)	2012	47 600	20%	50%		à préciser	15%	à préciser	à préciser
Maître d'ouvrage :									
ENC, CSL, Communautés de communes									
Conditions d'aides :									
* Aides AERMC sur l'ensemble des projets ** Aides CG70 et Région FC sur la partie Haute-Saône [Financement CG70 au titre de la préservation des ENS : 50% pour l'acquisition, 40% pour les études et les travaux si collectivité porteuse, 25% si association porteuse (TTS = 80%), financement Région si intégration au PRAT] ***Aides CG88 et Région Lorraine sur la partie Vosgienne									